



A l'occasion du 50^{ème} anniversaire des relations diplomatiques entre le Maroc et les Philippines
SM le Roi Mohammed VI et le Président Ferdinand Romualdez Marcos Jr échantant des messages de félicitations
Page 2

www.libe.ma

Libération

Directeur de Publication et de la Rédaction : Mohamed Benarbia

Prix: 4 DH N°: 10 482

Vendredi 11 Avril 2025

Tour d'horizon de l'intervention de Driss Lachgar sur "Al Oula"

Une diplomatie Royale générant d'importants acquis stratégiques, un gouvernement embourbé dans ses contradictions et une opposition appelée plus que jamais à remplir sa mission de suivi et de contrôle



Série de rencontres de Nasser Bourita au Congrès américain
Renforcement du partenariat stratégique entre le Maroc et les Etats-Unis
Pages 6-7-8



Pages 4-5



Emmanuel Macron souhaite que la France reconnaisse l'Etat palestinien en juin
Page 10

A l'occasion du 50^{ème} anniversaire des relations diplomatiques entre le Maroc et les Philippines

SM le Roi Mohammed VI et le Président Ferdinand Romualdez Marcos Jr échangent des messages de félicitations

Actualité



SM le Roi Mohammed VI, que Dieu L'assiste, et le Président philippin, S.E.M. Ferdinand Romualdez Marcos Jr, ont échangé des messages de félicitations à l'occasion du 50^e anniversaire de l'établissement des relations diplomatiques entre le Royaume du Maroc et la République des Philippines.

Ainsi, Sa Majesté le Roi a souligné, dans Son message, l'importance qu'Il attache aux liens étroits et de longue date unissant les deux pays dans divers secteurs.

Les cinq dernières décennies des relations entre le Maroc et les Philippines, a relevé le Souverain, se démarquent comme un modèle de liens bilatéraux fondés sur l'estime mutuelle et la coopération fructueuse.

Sa Majesté le Roi a également affirmé que les relations bilatérales ont débouché sur des résultats concrets et positifs dans plusieurs domaines, témoignant ainsi de la profondeur de l'amitié et de la compréhension mutuelle entre les deux nations.

Le Souverain a aussi assuré le Pré-

sident philippin de l'engagement du Royaume du Maroc à continuer de renforcer sa coopération avec les Philippines et d'explorer de nouveaux horizons de partenariat, dans le but de donner un nouvel élan aux relations bilatérales et de les hisser à un niveau supérieur, afin de réaliser les aspirations communes et de contribuer à la promotion de la paix et de la stabilité régionales et internationales.

Tout en se félicitant des perspectives de promotion de la coopération et de la coordination entre le Royaume du

Maroc et la République des Philippines, Sa Majesté le Roi a exprimé le souhait de voir ce partenariat revigoré et élargi davantage pour couvrir divers secteurs au cours des prochaines années, au service des intérêts mutuels des deux peuples.

Le Souverain a, en outre, réitéré Ses sincères félicitations et Ses vœux les meilleurs de santé et de bonheur à S.E.M. Ferdinand Romualdez Marcos Jr. et de davantage de progrès et de prospérité au peuple philippin.

Pour sa part, le Président philippin a adressé ses chaleureuses félicitations à Sa Majesté le Roi à l'occasion du 50^e anniversaire de l'établissement des relations diplomatiques entre les deux pays, et exprimé au Souverain, au nom du gouvernement et du peuple philippin, ses vœux de santé et de prospérité.

Cette étape majeure dans les relations bilatérales, a-t-il écrit, permet non seulement de revenir sur les réalisations des cinq dernières décennies, mais aussi de tracer la voie à suivre afin d'orienter le partenariat bilatéral vers la croissance et la prospérité mutuelles pour les 50 prochaines années.

Il a affirmé que l'établissement d'ambassades dans les capitales des deux pays a été un développement majeur dans les relations bilatérales.

S.E.M. Ferdinand Romualdez Marcos Jr. a, en outre, tenu à réaffirmer l'engagement de son gouvernement à approfondir la coopération bilatérale dans les domaines d'intérêt commun au bénéfice des deux pays, notamment en favorisant les échanges entre les deux peuples et en renforçant les échanges commerciaux et les investissements.

SAR le Prince Moulay Rachid visite le Mausolée Moulay Idriss Al Azhar à l'occasion de la circoncision de Leurs Altesses les Princes Moulay Ahmed et Moulay Abdeslam

Son Altesse Royale le Prince Moulay Rachid, accompagné de Leurs Altesses les Princes Moulay Ahmed et Moulay Abdeslam, a visité, mercredi en début de soirée à Fès, le Mausolée Moulay Idriss Al Azhar, à l'occasion de la circoncision de SA le Prince Moulay Ahmed et de SA le Prince Moulay Abdeslam et ce, conformément aux traditions marocaines authentiques.

A son arrivée, SAR le Prince Moulay Rachid a été salué par le ministre des Habous et des Affaires islamiques, M. Ahmed Toufiq et le Wali de la Région de Fès-Meknès, gouverneur de la préfecture de Fès, M. Mouaad Jamaï.

A l'entrée du Mausolée Moulay

Idriss Al Azhar, SAR le Prince Moulay Rachid, accompagné de Leurs Altesses les Princes Moulay Ahmed et Moulay Abdeslam, a été salué par des représentants des Chorfas Idrissiyines Kaïtouniyines, avant de visiter le Mausolée.

A l'issue de cette visite, des prières ont été élevées pour préserver et assister Sa Majesté le Roi Mohammed VI et couronner de succès Ses différentes actions au service de Son peuple fidèle. Des prières ont également été dites pour combler le Souverain en les personnes de SAR le Prince Héritier Moulay El Hassan, de SAR le Prince Moulay Rachid et de l'ensemble des membres de l'Illustre Famille Royale.



Commémoration des visites historiques de Feu SM Mohammed V à Tanger et à Tétouan



Le Haut-commissariat aux anciens résistants et anciens membres de l'armée de libération (HCAR) a commémoré, mercredi, le 78^e anniversaire de la visite historique de Feu SM Mohammed V et des membres de la famille Royale en 1947 à Tanger, ainsi que le 69^e anniversaire de la glorieuse visite Royale du Père de la Nation à Tétouan.

À Tanger, un événement commémoratif s'est tenu dans les Jardins de la Mendoubia, à la Place 9 Avril, lieu où Feu SM Mohammed V avait prononcé son célèbre discours, en présence du Haut-commissaire aux anciens résistants et anciens membres de l'armée de libération, Mustapha El Ktiri, du

Wali de la région Tanger-Tétouan-Al Hoceïma, Younes Tazi, ainsi que des présidents et membres des conseils élus régionaux, provinciaux et locaux, de plusieurs personnalités judiciaires, militaires et académiques, en plus des familles de résistants, des membres de l'Armée de libération et des représentants de la société civile.

Cette cérémonie a été marquée par la levée du drapeau national et le vernissage d'une exposition de photos historiques de la visite Royale à Tanger, illustrant de nombreuses activités et rencontres tenues par les membres de la famille Royale dans la ville du Détroit, et soulignant la forte symbiose entre le Trône Alaouite et le peuple maro-

cain.

Elle a été ponctuée aussi par le dépôt de fleurs devant la plaque commémorative du discours historique de Tanger.

S'exprimant à cette occasion, M. El Ktiri a mis l'accent sur la portée et les significations profondes de cette visite historique, qui a marqué un tournant décisif dans la lutte du peuple marocain pour la liberté et l'indépendance, et a constitué une étape majeure dans la consécration de l'unité de la nation.

Il a souligné que Feu SM Mohammed V avait tenu à effectuer ce voyage par voie terrestre, en partant de la zone sultanienne, passant par la zone khalifienne, pour arriver à la zone internationale, brisant ainsi les frontières fictives imposées par le colonisateur, dans un geste symbolique consacrant l'intégrité territoriale du Royaume.

Après avoir évoqué les activités Royales et princières à Tanger et leur impact national et international, M. El Ktiri a relevé que cette visite constitue "un exemple vivant de la puissante symbiose ayant toujours uni le Glorieux Trône Alaouite et le peuple marocain, qui a permis de donner naissance à l'une des plus belles épopées", considérant cette visite comme une étape lumineuse dans le processus de lutte nationale pour la liberté et l'indépendance.

Au siège de la province de Tétouan, une cérémonie a été organisée en commémoration du 69^e anniversaire de la visite de Feu SM Mohammed V à la ville en 1956, proclamant l'indépendance du nord du Royaume et l'unité du pays.

Intervenant lors de cette cérémonie, qui

s'est déroulée en présence du gouverneur de la province de Tétouan, Abderrazzak Mansouri, des présidents des conseils élus et de plusieurs responsables civils, militaires, sécuritaires et judiciaires, ainsi que des acteurs de la société civile, M. El Ktiri a affirmé que la visite de Tétouan était "un témoignage de loyauté et un hommage de Feu SM Mohammed V à ses hommes politiques, penseurs, intellectuels, patriotes et résistants, hommes et femmes, pour les rôles pionniers qu'ils ont joués et les sacrifices considérables qu'ils ont consentis sur la voie de la liberté et de l'unité nationale".

Il a insisté sur le fait que la commémoration de ces deux visites est une occasion de mettre en lumière la première cause nationale et de souligner la nécessité d'une mobilisation constante et d'une vigilance continue de la famille de la résistance et de l'Armée de libération derrière Sa Majesté le Roi Mohammed VI, afin de poursuivre la modernisation, le développement, la préservation de l'unité territoriale et la consolidation des acquis nationaux.

A cette occasion, des aides en nature ont été remises à des ayants droit des membres de la famille de la résistance, et des hommages ont été rendus à d'anciens résistants et membres de l'Armée de libération à Tanger et à Tétouan.

Par ailleurs, un représentant des associations représentant la famille de la résistance a prononcé une allocution dans laquelle il a mis en avant les dimensions nationale, humaine et politique de ces visites, ainsi que les liens solides unissant la famille de la résistance au Glorieux Trône Alaouite.

Attaque cybernétique contre la CNSS

Les premières vérifications des documents fuités ont permis de relever leur caractère souvent faux, inexact ou tronqué

Les premières vérifications réalisées par les services de la Caisse Nationale de la Sécurité Sociale (CNSS) concernant certains documents fuités, attribués à une attaque cybernétique et partagés sur des plateformes de réseaux sociaux, ont permis de relever leur caractère souvent faux, inexact ou tronqué, a affirmé, mercredi, la CNSS.

Dans un communiqué, la Caisse a indiqué que son système informatique a fait l'objet d'une série d'attaques cybernétiques visant à contourner les dispositifs de sécurité, relevant que ces attaques ont causé une fuite de données dont les origines et les contours sont en cours d'évaluation.

Dès l'observation de la fuite des données, poursuit la même source, le protocole de sécurité informatique a été actionné avec des mesures correc-

tives qui ont permis de contenir le chemin utilisé et de renforcer les infrastructures, ajoutant que des moyens ont été mis en œuvre pour identifier précisément les données concernées.

Rappelant que la protection des données personnelles et la confidentialité des informations de ses usagers constituent une priorité absolue, la CNSS a fait savoir qu'une enquête administrative interne est en cours alors que les autorités judiciaires compétentes ont été saisies par la Caisse.

A cet effet, "nous appelons l'ensemble des citoyens et médias à faire preuve de vigilance, de sens de la responsabilité et d'éviter tout acte de diffusion ou de partage de données fuitées ou falsifiées au risque de s'exposer à des conséquences judiciaires", conclut le communiqué.

Groupe Barid Al-Maghrib/Philippine Postal Corporation

Lancement d'une émission commune de timbres-poste

Barid Al-Maghrib et Philippine Postal Corporation ont annoncé, mercredi à Rabat, le lancement d'une émission commune de timbres-poste à l'occasion du 50^e anniversaire de l'établissement des relations diplomatiques entre le Royaume du Maroc et la République des Philippines.

Cette émission spéciale a été dévoilée lors d'une cérémonie organisée au Musée Barid Al-Maghrib en présence notamment de l'ambassadeur de la République des Philippines au Maroc, Leslie J. Baja, et du directeur général du Groupe Barid Al-Maghrib, Amin Benjeloun Touimi.

Fruit de la coopération philatélique entre les deux institutions postales, cette émission commune met en lumière l'architecture moderne à travers une série de deux timbres-poste illustrant des infrastructures aéroportuaires emblématiques, à savoir l'Aéroport Marrakech-Ménara et l'Aéroport international de Mactan-Cebu.

S'exprimant à cette occasion, M. Baja a indiqué que l'ouverture réciproque des ambassades des deux pays au cours de la dernière décennie a contribué à accroître la coopération dans divers domaines, tout en favorisant une meilleure compréhension mutuelle.

Malgré l'éloignement géographique, les deux pays œuvrent à maintenir un dialogue constructif, comme en témoigne la décision de choisir ces deux aéroports pour orner les nouveaux timbres, a-t-il fait observer.

Dans une déclaration à la presse, la directrice ser-



vice public, régulation et relations institutionnelles à Barid Al-Maghrib, Ikram Taïbi, a indiqué que le timbre marocain représente l'Aéroport Marrakech-Ménara, un chef-d'œuvre architectural qui allie modernité et traditions marocaines, tandis que le timbre philippin met en avant l'Aéroport international de Mactan-Cebu, symbole du dynamisme et de l'innovation des Philippines dans le domaine aéroportuaire.

Elle a également précisé que ces infrastructures, considérées comme des portes d'entrée vers d'autres pays et cultures, favorisent l'échange entre les nations tout en renforçant la diplomatie culturelle et soulignant l'attachement du Maroc et des Philippines aux valeurs d'ouverture, d'innovation et de développement.

Barid Al-Maghrib, à travers cette nouvelle émission philatélique, réaffirme son engagement à célébrer les liens diplomatiques et culturels du Royaume grâce au timbre-poste, véritable témoin de l'histoire et du patrimoine des nations.

Tour d'horizon de l'intervention de Driss Lachgar sur "Al Oula"

Une diplomatie Royale générant d'importants acquis stratégiques, un gouvernement embourbé dans ses contradictions et une opposition appelée plus que jamais à remplir sa mission de suivi et de contrôle



Invité à l'émission « Noqta ila satr » (Point à la ligne) de la première chaîne de télévision, le Premier secrétaire de l'Union socialiste des forces populaires, Driss Lachgar a abordé plusieurs questions et problématiques économiques, sociales, politiques et diplomatiques d'actualité, notamment les développements du dossier de la Cause nationale, le Sahara marocain, la crise au Moyen-Orient et la question palestinienne, les relations maroco-américaines et l'évaluation de la gestion gouvernementale des affaires publiques.

Là-dessus, le dirigeant du parti des forces populaires a longuement évoqué la réactivité des partis de l'opposition vis-à-vis des questions au centre du débat public de même que leur positionnement au milieu du paysage politique et partisan face, particulièrement, aux perspectives des prochaines échéances électorales.

Driss Lachgar n'a pas manqué de

souligner, de prime abord, que le Maroc a réalisé de grandes avancées diplomatiques sous la conduite éclairée de Sa Majesté le Roi Mohammed VI, tout en mettant en avant que le parti des forces populaires ne cesse de se déployer activement pour atteindre l'objectif ultime du développement socioéconomique effectif en assumant pleinement ses missions constitutionnelles loin de toute sorte de surenchère politicienne en critiquant dans un esprit constructif et objectif l'action de l'Exécutif appelant, à cet égard, à entreprendre une notion de censure en tant qu'outil pragmatique de restauration de la situation actuelle et de motivation d'un débat responsable général autour de l'état de la conjoncture socio-économique actuelle, par ailleurs manifestement critique.

Par ailleurs, rendant un hommage vibrant à la prodigieuse diplomatie marocaine qui progresse vers le solutionnement définitif de la question

du Sahara marocain, le Premier secrétaire de l'USFP a noté que les rapports stratégiques entretenus régulièrement entre le Maroc et les Etats-Unis d'Amérique évoluent activement vers cet ultime objectif.

Dans cette veine, Driss Lachgar a évoqué la rencontre entre le chef de la diplomatie marocaine, Nasser Bourita et le secrétaire d'Etat américain Marco Rubio, indiquant que la visite du responsable marocain à Washington intervient dans un contexte mondial complexe et critique marqué particulièrement par le recouvrement des Etats-Unis d'Amérique de leur position en tant que puissance mondiale agissante et influente à plusieurs égards, induisant, depuis particulièrement l'avènement de l'ère Trump, la maîtrise de l'initiative quant aux décisions relatives aux relations internationales. Cette reprise s'est d'ailleurs manifestée, a développé le dirigeant itihadi, via un certain nombre d'initiatives,

fondcièrement audacieuses, et de nouvelles approches adaptées et réadaptées aux grandes questions internationales d'actualité telles que le conflit russo-ukrainien et les développements accélérés de la situation au Moyen-Orient.

Cette dernière a particulièrement fait l'objet de propos acerbes et critiques dénonçant la situation désastreuse qu'endure le peuple palestinien nécessitant une action urgente de la part des USA en tant que première puissance mondiale à même de trouver une issue juste et équitable à ce conflit ravageur traduite par un cessez-le feu immédiat et définitif.

Le Premier secrétaire de l'Union socialiste des forces populaires a rappelé, à ce propos, que le Maroc, du fait de la consistance des rapports historiques qui le lient aux USA, étant par ailleurs le premier pays ayant reconnu l'indépendance américaine, est bien en mesure d'assurer un rôle important en la matière tout en

mettant en avant que l'état des rapports maroco-américains fait désormais l'objet d'une unanimité positive de l'ensemble des composantes des deux partis républicain et démocratique, telle qu'attestée dans la dernière pétition signée par les membres des deux formations politiques commémorant l'excellence historique des relations bilatérales.

D'autre part, concernant la fameuse question des taxes douanières décidées par les USA dans leurs échanges avec leurs partenaires économiques à travers les quatre coins de la planète, en particulier l'Europe et la Chine, Driss Lachguar a estimé qu'il est très probable que cela puisse faire partie des questions débattues lors des échanges entre Nasser Bourita et Marco Rubio, indiquant, à cet égard, que le Maroc pourrait être le moins affecté par les mesures américaines préconçues en vertu de « l'excellence des rapports stratégiques qui le lient aux USA et qui sont entretenus dans un grand esprit de sagesse et d'efficacité sous la sage direction de Sa Majesté le Roi Mohammed VI ».

Quant à la situation régionale, le premier responsable itihadi a abordé la situation conflictuelle du Sahel soulignant que le communiqué du ministère algérien des Affaires étrangères « semble dire : «prenez-moi» faisant allusion aux accusations de soutien du terrorisme et du déploiement des avions dans la région, précisant que dans le cadre de la politique des affaires étrangères menée par Sa Majesté le Roi, le Souverain a toujours alerté quant aux menaces et périls des armes et des trafics de stupéfiants, tout en déployant de gros efforts pour y faire face avec fermeté et détermination...

Par ailleurs, reprenant les derniers développements du dossier du Sahara marocain, le Premier secrétaire de l'USFP a rappelé que le Maroc attend avec grand intérêt la tenue de la prochaine réunion du Conseil de sécurité des Nations unies au cours de laquelle l'Envoyé personnel du Secrétaire général de l'ONU pour le Sahara marocain présentera les conclusions « officielles » de sa mission...

A ce propos, Driss Lachguar a mis en avant que le déploiement judicieux et prodigieux de la diplomatie marocaine sous la direction de Sa Majesté le Roi Mohammed VI a conféré au Maroc le mérite d'une diplomatie performante et distincte, évoquant à cet égard les deux discours du Souverain à l'occasion de la commémoration de l'anniversaire de la Marche Verte et de l'ouverture du parlement, discours ayant implémenté l'approche « de la transition de la gestion au changement » (...) déclarant que la méthodologie adoptée commence à se matérialiser sur le terrain et que l'année 2025 qui coïncide avec le cinquantième anniversaire de la Marche Verte se doit d'être l'année de la résolution définitive de ce différend et que le Maroc a réalisé d'importants acquis sur le plan international et au niveau militaire quant à la défense de son intégrité territoriale.

Le premier responsable du parti des forces populaires a enchaîné en notant que le Maroc a transcendé l'étape de la vision biennale des relations et commence à se déployer dès lors dans le cadre d'une réelle dynamique appelant, à cet effet, à la représentativité de l'ensemble des enfants

du Sahara d'une manière équitable dans le processus des tables rondes proposé par les Nations unies, notamment en vertu des changements intervenus dans l'état de la situation intérieure du poliaro, étant établi que les responsables de ce groupuscule demeurent attachés à leurs privilèges (...)

D'autre part, s'agissant de l'exercice du gouvernement de Aziz Akhannouch, le Premier secrétaire de l'Union socialiste des forces populaires a exprimé des critiques acerbes concernant l'ensemble des modalités matérielles et financières de la gestion des affaires publiques en plein milieu de la crise économique et sociale qui est devenue bien manifeste.

Evoquant les contradictions des données statistiques au sein même des composantes de la majorité gouvernementale concernant le soutien à l'importation des ovins et bovins, Driss Lachguar a mis en avant qu'il ne s'agit point de chiffres et de statistiques mais que l'importance requise aurait dû être accordée à la nature des options politiques adoptées et de la coordination interne de l'Exécutif tout en invitant instamment les composantes de l'opposition à réfléchir sérieusement à l'option de présenter une motion de censure...

Le Premier secrétaire de l'USFP, tout en déplorant l'absence de toute cohésion entre les différentes composantes de l'Exécutif et la gravité des contradictions et des interférences constatées entre leurs exercices respectifs, a martelé que le problème ne réside pas uniquement dans la contradiction des données numériques et statistiques mais surtout dans les choix et options adoptés initialement par la majorité gouvernementale.

« Nous estimons que l'option adoptée de soutenir financièrement l'éleveur espagnol ainsi que ceux d'autres parties du monde aurait dû plutôt être réservée au modeste éleveur marocain et éviter ainsi l'occasionnement du chômage de près de 200 mille personnes annuellement », a-t-il clamé en évoquant l'expérience du gouvernement de feu Abderrahmane El Youssoufi en rappelant que « nous nous efforçons de rattacher les personnes pâtissant de la sécheresse à leur terre par le biais de projets stratégiques... »

D'autre part, Driss Lachguar, répon-



Un vibrant hommage à la prodigieuse diplomatie marocaine qui progresse vers le solutionnement définitif de la question du Sahara marocain



Le parti des forces populaires ne cesse de se déployer activement pour atteindre l'objectif ultime du développement socioéconomique effectif

dant à une interrogation au sujet du retard de l'adhésion de l'USFP à l'initiative des composantes de l'opposition tendant à créer une commission de la vérité autour de ladite problématique, a estimé que cette suggestion pourrait difficilement opérer un écho quelconque sur le terrain (...).

En revanche, le Premier secrétaire de l'USFP a réitéré son appel à l'ouverture d'un débat large et profond concernant toutes les problématiques au sein même de l'institution parlementaire par le biais du procédé de la motion de censure, d'autant que la Constitution dispose qu'il suffit du cinquième des élus parlementaires pour pouvoir prétendre à ce procédé (...)

« Ainsi du fait que l'opposition dispose de plus du cinquième, elle est apte à enclencher un réel débat. C'est pourquoi, face à votre suggestion (s'adressant aux composantes de l'opposition) à laquelle nous avons tout de même adhéré (même tardivement), il faudrait demander aux présidents de nos groupes parlementaires de se réunir, encore une fois pour formuler une motion de censure et c'est ce qui posera la problématique de la clairvoyance politique et économique », a développé le Premier secrétaire de l'USFP en soulignant que l'objectif ultime est d'enclencher un débat général sur les modalités de la gestion des affaires publiques...

D'autre part, Driss Lachguar, tout en prenant en considération le fait que le pays ait enclenché de grands chantiers industriels et de vastes et ambitieuses stratégies, le chômage ne cesse de s'amplifier atteignant des niveaux inquiétants, a mis l'accent sur le fait que le véritable enjeu sera désormais de remporter la bataille du développement et de l'épanouissement.

Ainsi le responsable partisan a manifesté sa grande inquiétude au sujet de la probabilité incertaine d'émission opportune de nombre de projets de lois en cours de conception par le gouvernement considérant que les initiatives les plus cruciales risquent, à ce rythme de ne jamais voir le jour en dépit de la clarté pertinente des orientations Royales.

A ce propos, il n'a pas manqué de mettre l'accent sur l'adhésion responsable et prometteuse de l'opposition à l'accomplissement optimal de tous ces chantiers. « A ce propos, abordant le rôle assumé du

parti des forces populaires à l'intérieur de l'Institution législative, il a mis l'accent sur la détermination de l'opposition itihadi, en particulier à travers sa présidence des deux commissions de la justice et de l'exercice législatif en se félicitant : « Nous y avons amplement contribué car notre pays a un besoin pressant de la mise en œuvre de ces lois (...) » « faisant allusion particulièrement au projet de loi organique de la grève, relevant que bien que le parti des forces populaires ait émis un vote négatif en la matière du fait de son rejet de quelques-unes de ses dispositions, il n'a pas obstrué sa ratification, étant conscient de sa grande pertinence, en appelant, par ailleurs, le gouvernement à activer l'émission du reliquat des textes législatifs avant l'achèvement de son mandat.

Concernant les affaires intérieures du parti de l'Union socialiste des forces populaires, Driss Lachguar a réitéré l'ouverture de toutes ses instances sur tous les acteurs itihadis qui avaient exprimé par le passé leurs opinions quelque peu convergentes en affirmant « Ils sont les bienvenus à l'intérieur de leur parti et nous demeurons déterminés à les inviter à contribuer à l'ensemble de nos actions en reconnaissance, bien évidemment, de leurs rôles et leurs positions ». Toutefois, le Premier secrétaire a exprimé son refus de la reprise des vieilles polémiques en ajoutant que « la crainte, c'est d'opérer un recul, toutes les instances du parti se déployant tous azimuts sur le plan national et assumant pleinement leurs missions en dépit de toutes les difficultés... ».

Quant à la polémique provoquée autour de l'éventuel avènement du futur gouvernement dit « gouvernement du Mondial », le Premier secrétaire de l'USFP a appelé tous les acteurs partisans à s'en remettre au verdict des urnes à l'issue du scrutin de l'an 2026, tout en s'évertuant de l'omniprésence du parti des forces populaires à travers l'ensemble du territoire marocain par le biais de ses locaux et ses organisations parallèles, en particulier la jeunesse et les femmes itihadies.

Par ailleurs, en ce qui concerne le mode de scrutin, Driss Lachguar s'est interrogé quant à la capacité optimale du pays à assumer l'organisation d'une multitude d'opérations électorales en suggérant l'organisation des élections communales, régionales et législatives au cours d'une même journée à l'instar d'une expérience précédente de manière à atténuer toute forme de fraude électorale...

D'autre part, s'agissant de la coordination politique partisane, le Premier secrétaire de l'USFP a réitéré son attachement à la conception de la formation d'un front national de la gauche (...)

Et de conclure concernant les prochaines échéances électorales qu'il préfère s'abstenir d'en parler car « les réels résultats seront tranchés par les urnes », soulignant que l'action opportune doit se focaliser sur l'activation de l'action gouvernementale dans les domaines de la santé, de l'enseignement et de l'emploi, en mettant en avant que « le temps politique continue de profiter à la réalisation, non pas aux tapages électoraux ».

Rachid Meftah

Série de rencontres de Nasser Bourita au Congrès américain

Renforcement du partenariat stratégique entre le Maroc et les Etats-Unis

Le ministre des Affaires étrangères, de la Coopération africaine et des Marocains résidant à l'étranger, Nasser Bourita, a tenu une série de rencontres à Washington avec plusieurs membres influents du Congrès américain, axés sur les moyens de consolider davantage le partenariat stratégique multiforme unissant le Maroc aux Etats-Unis, et de se concerter sur les questions régionales et internationales d'intérêt commun.

Lors de sa visite de travail de deux jours dans la capitale fédérale américaine, M. Bourita a ainsi eu des entretiens avec nombre de présidents de Commissions stratégiques du Congrès, dont le Sénateur Lindsay Graham, les représentants Brian Mast, Joe Wilson et Mario Diaz Balart, ainsi que des membres de l'Abraham Accords Caucus des deux Chambres du Congrès.

Les échanges ont reflété le soutien bipartisan au Congrès à la réaffirmation par les Etats-Unis de leur reconnaissance de la souveraineté du Maroc sur le Sahara, en confirmation de la position communiquée par le Président Donald Trump à Sa Majesté le Roi Mohammed VI.



Les membres du Congrès ont également salué le leadership de Sa Majesté le Roi en faveur de la promotion de la paix et de la sécurité régionales et internationales.

«Les États-Unis soutiennent le Maroc pour favoriser la paix», a notamment affirmé M. Joe Wilson à l'issue de ses entre-

tiens avec M. Bourita, relevant que les discussions ont porté sur «notre partenariat de longue date et notre engagement en faveur de la paix dans la région, notamment la stabilité du Sahara face aux terroristes du +polisario+».

En réaffirmant la reconnaissance de la

souveraineté du Maroc sur le Sahara, les Etats-Unis consacrent «la constance» de leur position, tout en saluant le rôle du Maroc pour la paix et la prospérité, sous le leadership de Sa Majesté le Roi Mohammed VI, a déclaré, pour sa part, le congressman Mario Diaz-Balart.

Sous le règne de SM le Roi Mohammed VI, le Maroc est devenu «un allié et un partenaire essentiel» des États-Unis pour la paix au Moyen-Orient, a-t-il ajouté.

Les rencontres de M. Bourita à Washington ont reflété l'engagement des deux pays à enrichir et élargir davantage leur alliance stratégique multidimensionnelle qui englobe les volets politique, le commerce et les investissements, l'innovation numérique ou encore l'intelligence artificielle et la sécurité.

Dans le communiqué publié par le département d'Etat à l'issue des entretiens entre le chef de la diplomatie américaine, Marco Rubio et M. Bourita, les deux responsables ont «réaffirmé le solide partenariat entre les États-Unis et le Maroc pour promouvoir la paix et la sécurité», sous le leadership du Président Donald Trump et de Sa Majesté le Roi Mohammed VI.

Marco Rubio réitère la reconnaissance américaine de la souveraineté du Maroc sur son Sahara

Le Secrétaire d'Etat américain réaffirme le partenariat "solide" entre Rabat et Washington



Le Secrétaire d'Etat américain, Marco Rubio, a réitéré mercredi que les Etats-Unis reconnaissent la souveraineté du Maroc sur son Sahara et soutiennent la proposition d'autonomie présentée par le Royaume comme «la seule base pour une solution juste et durable au différend» régional autour du Sahara marocain.

«J'ai rencontré le ministre marocain des Affaires étrangères, Nasser Bourita pour réaffirmer le partenariat solide entre les États-Unis et le Maroc. J'ai réitéré que les États-Unis reconnaissent la souveraineté marocaine sur le Sahara» et «soutiennent la proposition marocaine d'autonomie, seule base pour une solution juste et durable au diffé-

rend», a souligné le chef de la diplomatie américaine dans un post publié sur son compte X.

Dans un communiqué publié la veille, à l'issue d'un entretien avec M. Bourita, le Secrétaire d'Etat américain a réaffirmé la reconnaissance par son pays de la souveraineté du Maroc sur le Sahara, confirmation de la position communiquée par le Président des Etats-Unis, Donald Trump à Sa Majesté le Roi Mohammed VI.

Marco Rubio a, en outre, réaffirmé que les États Unis «continuent de croire qu'une autonomie authentique sous souveraineté marocaine est la seule solution faisable».

Dans ce cadre, il a affirmé que «le président américain exhorte les parties à s'engager dans des discussions sans délai sur la base de la proposition marocaine d'autonomie comme seul cadre en vue de négocier une solution mutuellement acceptable».

Sir Liam Fox, président du groupe parlementaire britannique des Accords d'Abraham

Le soutien US réaffirmé à la souveraineté du Maroc sur son Sahara est une décision éclairée

La réaffirmation par les Etats-Unis de leur reconnaissance de la souveraineté du Maroc sur son Sahara «est une décision éclairée qui sert le développement et la stabilité» dans la région, a indiqué, mercredi, Sir Liam Fox, président du groupe parlementaire britannique des Accords d'Abraham. «La réaffirmation de la position américaine est une excellente nouvelle et une décision éclairée qui va, à coup sûr, servir le développement et la stabilité dans la région», a déclaré à la MAP Sir Fix, dont le Groupe a été créé au sein du parlement britannique en 2021.

Cette décision américaine, réaffirmée mardi par Washington, offre les meilleures perspectives pour parvenir à une solution juste et réaliste à ce différend régional, a commenté Sir Fox, qui avait oc-

cupé plusieurs postes ministériels importants. Il a, d'autre part, appelé le Royaume-Uni et les autres pays européens à emboîter le pas aux Etats-Unis, saluant, dans la foulée, le rôle clé que joue le Maroc dans les questions de développement, de sécurité et de paix au niveau de toute la région d'Afrique de l'Ouest.

Le Maroc a toujours entretenu d'excellentes relations avec les principales puissances en Occident, a-t-il dit, soulignant que ces relations «sont à leur plus haut niveau actuellement». «Il existe dans ces pays une prise de conscience quant au rôle stratégique très important que le Maroc joue non seulement dans la région du Moyen-Orient et d'Afrique du Nord, mais aussi en tant que porte d'entrée au continent africain», a encore relevé Sir Liam Fox.

Andrew Murrison, ex-ministre d'Etat britannique à la Défense

La position de l'Administration du président Donald Trump au sujet du Sahara marocain est pertinente

La réaffirmation par les Etats-Unis de leur reconnaissance de la souveraineté du Maroc sur son Sahara «est une position pertinente», a affirmé l'ancien ministre d'Etat britannique à la Défense, Andrew Murrison. «La position de l'Administration du président Donald Trump au sujet du Sahara marocain est une position pertinente», a déclaré, mercredi à la MAP, M. Murrison, membre de

la Chambre des Communes (Chambre basse du parlement britannique).

M. Murrison, qui co-préside le All-Party parliamentary groupe pour le Maroc au parlement de Westminster, a, par ailleurs, appelé le gouvernement de son pays à emboîter le pas aux Etats-Unis et aux autres pays européens, en adoptant une position «plus pragmatique» au sujet de la question du Sahara marocain.

Des congressmen se félicitent de la réaffirmation du soutien des Etats-Unis à la souveraineté du Maroc sur son Sahara



Le congressman américain, Joe Wilson, s'est félicité de la réaffirmation du soutien des Etats-Unis à la souveraineté pleine et entière du Maroc sur son Sahara. A l'issue d'une rencontre mercredi avec le ministre des Affaires étrangères, de la Coopération africaine et des Marocains résidant à l'étranger, Nasser Bourita, le représentant républicain a indiqué que les discussions ont porté sur "notre partenariat de longue date et notre engagement en faveur de la paix dans la région, notamment la stabilité du Sahara face aux terroristes du +polisario+".

"Les Etats-Unis soutiennent le Maroc pour favoriser la paix", a affirmé Joe Wilson dans un post sur le réseau X (anciennement Twitter), accompagné des drapeaux des deux pays alliés. Les Etats-Unis ont réaffirmé mardi leur reconnaissance de la souveraineté du Maroc sur le Sahara, en confirmation de

la position communiquée par le Président Donald Trump à Sa Majesté le Roi Mohammed VI.

De son côté, l'ancien président de la Commission des Affaires étrangères de la Chambre des représentants des Etats-Unis, Edward Royce, a indiqué que la réaffirmation de la position américaine en appui à la souveraineté du Maroc sur son Sahara "consolide le soutien diplomatique dans les capitales clés" en faveur d'une solution définitive à ce différend régional sur la base de l'initiative marocaine d'autonomie.

Le Secrétaire d'Etat, Marco Rubio a réitéré la reconnaissance par les Etats-Unis de la souveraineté marocaine sur le Sahara et a confirmé que Washington considère la proposition d'autonomie présentée par le Royaume comme la seule base crédible et réaliste pour résoudre le différend, a souligné M. Royce, dans une déclaration à la MAP, en

se référant au communiqué du département d'Etat à l'issue de l'entretien, mardi à Washington, entre le ministre des Affaires étrangères, de la Coopération africaine et des Marocains résidant à l'étranger, Nasser Bourita, et le chef de la diplomatie américaine.

Pour ce fin connaisseur des questions géostratégiques internationales, qui compte pas moins de 26 ans au sein du Congrès, "le plan marocain d'autonomie demeure le cadre le plus détaillé et le plus soutenu au niveau international actuellement sur la table".

"Le retour du président Donald Trump a ravivé les attentes quant à de nouvelles mesures concernant le Sahara occidental, s'appuyant sur la reconnaissance américaine de la souveraineté marocaine sur le territoire en décembre 2020", a-t-il ajouté, estimant que les Etats-Unis ont aujourd'hui "l'opportunité de façonner un tel processus en harmonisant les ressources diplomatiques, de développe-

ment et de sécurité pour soutenir les efforts du Maroc".

Evoquant la portée du partenariat stratégique entre Washington et Rabat, Edward Royce, qui a également été membre éminent de la Commission des services financiers de la Chambre des représentants, a indiqué que les deux pays ont réaffirmé, "leur engagement à promouvoir la paix et la sécurité sous le leadership du président Trump et de Sa Majesté le Roi Mohammed VI". Un tel engagement "témoigne du renforcement continu" de l'alliance stratégique multiforme liant Rabat et Washington, a-t-il dit.

"Le rôle du Maroc en tant que partenaire régional en matière de sécurité demeure un pilier central de la relation bilatérale", a-t-il souligné, indiquant que les exercices militaires conjoints, tels qu'African Lion, "traduisent l'intensité de la coopération en matière de défense, tandis que le soutien constant du Maroc à une solution négociée à deux États et son engagement actif dans la diplomatie régionale contribuent aux efforts plus larges des Etats-Unis pour stabiliser le Moyen-Orient".

Et d'enchaîner que "les initiatives du Maroc au Sahel, notamment dans le cadre de l'Initiative atlantique, cadrent parfaitement avec les priorités américaines en matière de lutte contre le terrorisme et d'intégration régionale".

Pour l'ex-congressman, le calendrier et la portée des rencontres de M. Bourita à Washington "soulignent la priorité absolue accordée par les deux gouvernements à la coordination des efforts pour relever les défis communs en Afrique du Nord, au Sahel et au Moyen-Orient".

"Dans l'ensemble, la visite de M. Bourita et les engagements de haut niveau qu'elle a inclus témoignent d'une période de rapprochement renouvelé entre Washington et Rabat. Ces développements attestent d'une volonté commune d'élargir le partenariat à travers une coopération diplomatique, sécuritaire et économique accrue dans une région confrontée à une complexité et une instabilité croissantes", a conclu l'ex-congressman.

Large écho dans les médias internationaux de la réaffirmation par les Etats-Unis de leur reconnaissance de la souveraineté du Maroc sur le Sahara

Les médias internationaux se sont fait un large écho de la réaffirmation par les Etats-Unis de leur reconnaissance de la souveraineté du Maroc sur le Sahara, en confirmation de la position communiquée par le Président Donald Trump à Sa Majesté le Roi Mohammed VI.

Cette position a été réitérée à l'occasion d'un entretien, mardi à Washington, entre le ministre des Affaires étrangères, de la Coopération africaine et des Marocains résidant à l'étranger, Nasser Bourita, et le Secrétaire d'Etat Marco Rubio.

Dans ce cadre, Reuters et les sites d'information "Usnews.com" et "axios" rapportent que les Etats-Unis "continuent de croire qu'une autonomie authentique sous souveraineté marocaine est la seule solution possible" au différend régional autour du Sahara marocain.

Citant la porte-parole de la diplomatie américaine, Tammy Bruce, les deux médias ajoutent que le Président Trump "exhorte les

parties à s'engager dans des discussions sans délai sur la base de la proposition marocaine d'autonomie comme seul cadre en vue de négocier une solution mutuellement acceptable".

Lors de l'entretien téléphonique entre SM le Roi Mohammed VI et le Président des Etats-Unis d'Amérique, en décembre 2020, le Président Donald Trump avait informé le Souverain de la promulgation d'un décret présidentiel, avec ce que cet acte comporte comme force juridique et politique indéniable et à effet immédiat, portant sur la décision des Etats-Unis d'Amérique de reconnaître la pleine souveraineté du Royaume du Maroc sur l'ensemble de la région du Sahara marocain.

Dans la même veine, les chaînes d'information américaines NBC et CBS tout comme Radio France Internationale (RFI) et le magazine Jeune Afrique rapportent que le chef de la diplomatie américaine a réitéré que les Etats-Unis reconnaissent la souveraineté du Maroc sur le Sahara et soutiennent la proposition

d'autonomie sérieuse, crédible et réaliste en tant que seule base pour une solution juste et durable à ce différend.

De leur côté, la revue "US Barron's" et le quotidien singapourien "The Strait Times" se sont fait également l'écho de la déclaration du Secrétaire d'Etat en indiquant que les Etats-Unis "continuent de croire qu'une autonomie authentique sous souveraineté marocaine est la seule solution faisable".

Pour sa part, l'agence espagnole EFE rapporte que Washington considère la proposition marocaine d'autonomie comme "le seul cadre pour négocier une solution mutuellement acceptable" dans le cadre de la souveraineté du Royaume.

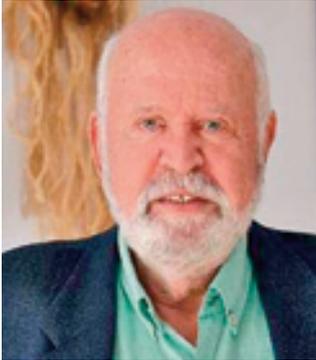
Même son de cloche chez l'autre média digital espagnol "Atlantico Hoy" qui souligne que l'administration américaine sous la présidence de Donald Trump, a réitéré son "soutien total" à la position du Maroc sur le Sahara, rappelant l'appel du Président américain aux parties à

s'engager dans des discussions sans délai, "indiquant clairement qu'il n'envisageait aucun autre scénario" que la proposition marocaine d'autonomie.

De leur part, de nombreuses agences de presse africaines se sont fait l'écho de la réaffirmation par Washington de sa reconnaissance de la souveraineté du Maroc sur le Sahara. De larges titres sur la position américaine soutenant la marocanité du Sahara ont meublé la Une notamment des agences de presse maliennne (AMAP), nigérienne (ANP), gabonaise (AGP), congolaise (ACP) ou encore sénégalaise (APS).

Aussi, l'agence de presse africaine, Apanews, et l'agence de presse turque, Anadolu, rapportent-t-elles quant à elles, que le Secrétaire d'Etat américain a réitéré la position constante des Etats-Unis en faveur de la souveraineté du Maroc sur le Sahara, en qualifiant l'initiative marocaine d'autonomie de "sérieuse, crédible et réaliste".

Esparza Machin : Washington réitère son engagement stratégique durable envers un partenaire de confiance



Secrétaire d'État américain, Marco Rubio, s'inscrit dans "une ligne diplomatique constante" qui remonte aux origines mêmes des relations maroco-américaines, a souligné M. Esparza Machin dans une déclaration à la MAP.

Il a en outre indiqué que la reconnaissance de la souveraineté du Maroc sur le Sahara par les États-Unis en 2020 constitue une étape décisive dans l'histoire des relations bilatérales, relevant que cette orientation stratégique est désormais consolidée par le maintien d'un consensus à Washington autour de cette position.

Le Maroc est perçu aux États-Unis comme "un partenaire fiable dont le rôle est déterminant dans la stabilité de la région", a-t-il ajouté, faisant observer que les relations entre les deux pays reposent sur des bases solides, notamment l'Accord de libre-échange conclu en 2005 et la coopération militaire bilatérale.

L'expert espagnol a, dans ce contexte, insisté sur le soutien américain au plan marocain d'autonomie, qualifié de sérieux, crédible et réaliste, notant qu'il s'impose aujourd'hui comme le seul cadre viable pour parvenir à une solution politique durable au différend régional autour du Sahara marocain.

La réaffirmation par les États-Unis de leur reconnaissance de la souveraineté du Maroc sur son Sahara illustre "l'engagement stratégique durable" de Washington envers un partenaire de confiance et un acteur clé de la stabilité régionale, a affirmé l'universitaire espagnol, Rafael Esparza Machin.

Cette réaffirmation, exprimée lors de l'entretien tenu mardi à Washington entre le ministre des Affaires étrangères, de la Coopération africaine et des Marocains résidant à l'étranger, Nasser Bourita, et le

Pedro Ignacio Altamirano : La réaffirmation du soutien américain à la souveraineté du Maroc sur son Sahara, un appui majeur au plus haut niveau à l'échelle internationale

La réaffirmation de la reconnaissance américaine de la souveraineté du Maroc sur son Sahara constitue un "appui majeur au plus haut niveau à l'échelle internationale", a affirmé le politologue espagnol, Pedro Ignacio Altamirano.

Cette reconnaissance, "claire" et sans ambages, confirme une fois de plus "la légitimité juridique, politique et sociale de premier ordre" de la marocanité du Sahara, a dit M. Altamirano dans une déclaration à la MAP.

À l'occasion d'un entretien, mardi à Washington, entre le ministre des Affaires étrangères, de la Coopération africaine et des Marocains résidant à l'étranger, Nasser Bourita, et le Secrétaire d'État Marco Rubio, ce dernier "a réitéré que les États-Unis reconnaissent la souveraineté du Maroc sur le Sahara".

Selon l'expert espagnol, cette réaffirmation américaine devrait servir "de signal fort" à l'adresse des parties qui campent sur leur position au lieu de privilégier le dialogue.

Insistant sur la prééminence de l'initiative marocaine d'autonomie pour met-



tre fin à ce conflit régional artificiel, M. Altamirano a souligné qu'elle constitue "une initiative visionnaire".

Par ailleurs, l'universitaire espagnol a mis en exergue le développement socio-économique des provinces du Sud et les nombreuses opportunités d'investissement qu'elles offrent.

Patrick Saerens : L'initiative marocaine d'autonomie ne cesse de gagner en crédibilité auprès des puissances mondiales



mie, l'administration américaine vient, une nouvelle fois, consacrer ce plan comme seule solution réaliste et crédible à ce conflit, a-t-il affirmé dans une déclaration mercredi à la MAP.

Cette confirmation de la position américaine sur ce dossier s'inscrit en harmonie avec celles de nombreuses capitales mondiales, dont Paris et Madrid, et vient renforcer la dynamique positive autour de l'initiative d'autonomie, notamment auprès d'acteurs majeurs au sein de l'ONU, a constaté M. Saerens.

Le professeur universitaire a, par ailleurs, mis en avant les efforts de développement entrepris par le Maroc, sous la conduite de SM le Roi Mohammed VI, dans les provinces du sud du Royaume et leur impact économique "extrêmement favorable", relevant que cette dynamique de développement consolide la crédibilité du Maroc aux yeux de la communauté internationale et pousse en faveur d'une solution juste et durable sur la base du plan d'autonomie. Dans ce sens, M. Saerens a appelé l'Union européenne à jouer un rôle "plus avancé" sur ce plan, d'autant plus qu'une majorité très large des pays européens appuie l'initiative marocaine d'autonomie.

L'initiative marocaine d'autonomie dans les provinces du sud du Royaume "ne cesse de gagner en crédibilité auprès des puissances mondiales" comme unique solution durable au conflit artificiel autour du Sahara marocain, a souligné l'expert belge en droit international, Patrick Saerens.

En réaffirmant la reconnaissance de la souveraineté du Maroc sur le Sahara, en droite ligne de la position communiquée par le Président Donald Trump à SM le Roi Mohammed VI, ainsi que le soutien à l'initiative marocaine d'autonomie,

Une délégation péruvienne s'informe du niveau de développement à Dakhla-Oued Eddahab

Une délégation péruvienne, s'est informée, mercredi, du niveau de développement et des projets réalisés dans la région de Dakhla-Oued Eddahab.

Cette visite de la délégation, conduite par la présidente du parti péruvien "Force Populaire", Keiko Fujimori, a été l'occasion pour prendre connaissance des potentialités et des infrastructures dont dispose la région dans divers secteurs socio-économiques.

Dans une déclaration à la presse, Mme Fujimori, a indiqué que ce déplacement à Dakhla s'inscrit dans le cadre d'une visite de travail au Maroc, se disant "impressionnée par les atouts naturels de la région et l'hospitalité de ses habitants".

"Notre parti politique Fuerza Popular (Force Populaire) a toujours soutenu la souveraineté du Maroc sur son Sahara", a-t-elle souligné, notant que la région Dakhla-Oued Eddahab et la côte pacifique péruvienne

"présentent de nombreuses similitudes, ainsi que de grandes opportunités de développement, au bénéfice de nos communautés respectives".

A cette occasion, Mme Fujimori et la délégation l'accompagnant ont tenu une rencontre avec le wali de la région de Dakhla-Oued Eddahab, gouverneur de la province d'Oued Eddahab, Ali Khalil, au cours de laquelle l'accent a été mis sur les aspects de développement et le progrès que connaît la région dans divers domaines.

De même, les membres de la délégation ont tenu une rencontre avec le prési-

dent du Conseil de la région Dakhla-Oued Eddahab, El Khattat Yanja, durant laquelle ils se sont informés des différents projets de développement inscrits dans le cadre du nouveau Modèle de développement des provinces du sud, lancé par SM le Roi Mohammed VI en 2015, ainsi que du rôle de cette instance élue en matière de gestion de la chose locale.

Lors de ce déplacement, Mme Fujimori et la délégation l'accompagnant ont visité plusieurs chantiers et projets structurants dans la région, dont le port Dakhla Atlantique et la station de dessalement de l'eau de mer.



Le CPS de l'UA reconnaît l'impact des nouvelles menaces à la paix et à la sécurité sur les femmes et les filles

Appel à s'attaquer aux causes du terrorisme en se fondant sur le lien paix-sécurité-développement

Le Conseil de Paix et de Sécurité (CPS) de l'Union africaine (UA) a appelé à s'attaquer aux causes structurelles profondes du terrorisme et de l'extrémisme violent, ainsi qu'aux facteurs qui les alimentent et les facilitent, en se fondant sur le lien entre la paix, la sécurité et le développement, comme le reflète la Déclaration de la conférence politique de l'UA sur la promotion du lien entre la paix, la sécurité et le développement en Afrique (Déclaration de Tanger).

Dans un communiqué sanctionnant la réunion tenue le 19 mars sur la déradicalisation comme levier de la lutte contre l'extrémisme violent en Afrique, rendu public mercredi, le CPS de l'UA souligne que la déradicalisation est un outil efficace dans la lutte contre les idéologies extrémistes et les discours de haine, ainsi que dans la prévention du terrorisme et de l'extrémisme violent, mettant l'accent sur la nécessité d'intégrer la lutte contre la radicalisation et les idéologies extrémistes dans le plan d'action de l'UA sur la prévention et la lutte contre le terrorisme et l'extrémisme violent.

Le texte a aussi insisté sur la nécessité de mécanismes de prévention adaptés aux camps de réfugiés, où les jeunes sont particulièrement vulnérables aux narratifs idéologiques extrémistes et d'investir dans la recherche sur l'impact des avancées technolo-

giques sur la radicalisation et l'extrémisme violent en Afrique.

Le CPS de l'UA a en outre souligné le rôle important de stratégies de communication efficaces pour sensibiliser le public aux dangers du terrorisme et de l'extrémisme violent, relevant qu'il est impératif de tirer parti des meilleures pratiques et de l'expérience acquise par les pays africains en créant des plateformes pour le partage des expériences, des enseignements et des meilleures pratiques en matière de prévention et de lutte contre la radicalisation et l'extrémisme violent propices au terrorisme.

Par ailleurs, le CPS de l'UA a reconnu l'impact des nouvelles menaces à la paix et à la sécurité, telles que le changement climatique et les épidémies, sur les femmes et les filles.

Dans un communiqué sanctionnant les travaux de sa réunion tenue le 21 mars sur « Femmes, Paix et Sécurité (FPS) en Afrique », rendu public mercredi, le CPS de l'UA souligne la nécessité de prendre en compte ces impacts dans les stratégies de mise en œuvre de l'Agenda FPS en Afrique.

Il a aussi insisté sur la nécessité de renforcer les quatre piliers principaux de l'Agenda FPS, à savoir la participation, la protection, la prévention, et les secours et le relèvement, en particulier dans les situations de conflit, ré-



térant l'appel du Conseil en faveur d'une participation pleine et effective des femmes aux processus de paix, y compris l'alerte précoce, la prévention des conflits, la médiation et le dialogue.

Le CPS a aussi rappelé la nécessité d'assurer un financement adéquat et durable des initiatives en faveur de « Femmes, Paix et Sécurité » sur le continent, soulignant la nécessité de définir des indicateurs clairs et de mettre en place des mécanismes de suivi et d'évaluation solides afin d'établir régulièrement un rapport sur l'état de mise en œuvre des enga-

gements relatifs à l'Agenda FPS.

Il a souligné la nécessité de plaider en faveur de la mise en œuvre de la résolution 1325 du Conseil de sécurité des Nations unies, adoptée le 31 octobre 2000, qui traite de l'impact des conflits armés sur les femmes, de tout en mettant l'accent sur l'importance de la participation des femmes aux initiatives en faveur de la paix et de la sécurité.

Le CPS de l'UA a condamné toutes les formes de violence perpétrées à l'égard des femmes et des filles en situation de conflit et de crise, ainsi que dans

d'autres situations, en particulier en ce qui concerne la participation des femmes aux opérations de soutien à la paix, réaffirmant la tolérance zéro vis-à-vis des violences sexuelles et basées sur le genre à l'encontre des femmes, et l'élimination de toutes les formes de violence à l'égard des femmes.

Il a appelé à ce que les auteurs de violences à l'égard des femmes et des filles en Afrique répondent de leurs actes.

A rappeler que le Maroc avait assuré la présidence du CPS de l'UA pour le mois de mars.

Conseil de l'Europe

Mise en avant de l'engagement responsable et solidaire du Maroc en matière de gestion migratoire et de sécurité régionale

Le député Allal Amraoui, membre de la délégation marocaine à l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe (APCE), a mis en avant l'engagement responsable et solidaire du Maroc et sa coopération étroite avec l'Union européenne (UE) en matière de gestion migratoire et de sécurité régionale.

M. Amraoui, qui intervenait, mardi à Strasbourg, dans le cadre d'un débat en plénière à l'APCE, sous le thème "Mettre fin aux expulsions collectives de personnes étrangères", a affirmé que le Royaume est un acteur clé de la sécurité régionale grâce aux efforts colossaux dé-

ployés en matière de lutte contre toutes les formes de criminalité transfrontalière.

Il a rappelé qu'en 2024, quelque 78.685 tentatives d'émigration irrégulière ont été avortées, 332 réseaux démantelés, 18.645 migrants secourus en mer et 6.135 retours volontaires enregistrés.

Le député a également fait savoir que l'année dernière, les autorités marocaines ont secouru au large des provinces du sud du Royaume plus de 7.000 migrants.

Ces migrants, a-t-il expliqué, sont pris en charge dans le cadre d'une approche humaniste et protectrice en étroite coopération avec leurs représentations consulaires établies à Dakhla et

Laâyoune, avant de procéder, en coopération avec les autorités marocaines, à leur retour volontaire dans leurs pays d'origine.

Dans ce cadre, M. Amraoui a souligné que le Maroc a mis en place le long de ses frontières, par ses moyens propres, un dispositif opérationnel de surveillance pour se prémunir contre les menaces multiples liées au trafic et à la criminalité qui sévissent notamment dans la zone sahélo-saharienne.

Et de conclure que le Maroc reste persuadé que l'ouverture de voies légales de migrants vers l'Europe pourrait contribuer à réduire le trafic et le flux de migra-

tion irrégulière et à développer une migration ordonnée, régulière et sûre.

Une importante délégation parlementaire marocaine assiste aux travaux de la session de printemps de l'APCE, qui se sont ouverts lundi à Strasbourg.

Le Royaume est représenté par une dizaine de parlementaires issus des Chambres des Représentants et des Conseillers, qui prennent part aux travaux des différentes commissions thématiques.

Le Maroc, rappelle-t-on, prend part aux différentes sessions de l'APCE en sa qualité de Partenaire pour la démocratie au Conseil de l'Europe, un statut dont il jouit depuis 2011.



Macron souhaite que la France reconnaisse l'Etat palestinien "en juin"



Emmanuel Macron a annoncé mercredi que la France pourrait reconnaître un Etat palestinien "en juin" à l'occasion d'une conférence qu'elle coprésidera avec l'Arabie saoudite aux Nations-unies à New York et qui doit aussi conduire, selon lui, à la reconnaissance d'Israël par un certain nombre de pays.

"On doit aller vers une reconnaissance (de l'Etat palestinien, ndr) et donc dans les prochains mois on ira", a déclaré le président français dans une interview à l'émission "C'est à vous" sur France 5 donnée à son retour d'Egypte mardi et diffusée mercredi.

"Notre objectif, c'est, quelque part en juin, avec l'Arabie saoudite, de présider cette conférence où on pourrait finaliser le mouvement de reconnaissance réciproque par plusieurs", a-t-il ajouté.

La conférence vise à la création d'un Etat palestinien. Les appels à une "solution à deux

Etats", palestinien au côté de celui d'Israël, se sont intensifiés depuis le début de la guerre à Gaza, déclenchée par l'attaque du Hamas sur Israël le 7 octobre 2023.

Près de 150 pays reconnaissent l'Etat palestinien. En mai 2024, l'Irlande, la Norvège et l'Espagne ont ainsi franchi le pas, suivis par la Slovaquie en juin.

"Je le ferai (...) parce que je pense qu'à un moment donné ce sera juste et parce que je veux aussi participer à une dynamique collective, qui doit permettre à tous ceux qui défendent la Palestine de reconnaître à leur tour Israël, ce que plusieurs d'entre eux ne font pas", a relevé le chef de l'Etat.

Cela permettra également "d'être clair pour lutter contre ceux qui nient le droit d'Israël à exister, ce qui est le cas de l'Iran, et de nous engager sur une sécurité collective de la région", a insisté le président français.

En 2020, les accords d'Abraham ont mené à la reconnaissance d'Israël par les Emirats arabes unis, Bahreïn, le Soudan et le Maroc.

L'Arabie saoudite qui avait aussi entamé des négociations pour un rapprochement avec Israël les a en revanche suspendues depuis le début de la guerre à Gaza, conditionnant toute reconnaissance à la création d'un Etat palestinien.

L'Autorité palestinienne a aussitôt salué l'annonce d'Emmanuel Macron. Une reconnaissance par la France "serait un pas dans la bonne direction, conforme à la défense des droits du peuple palestinien et à la solution à deux Etats", a déclaré à l'AFP Varsen Aghabekian Shahin, ministre d'Etat aux Affaires étrangères.

Le président français a apporté lundi au Caire son soutien au plan arabe pour Gaza, s'opposant "fermement aux déplacements de

populations" face aux ambitions de Donald Trump.

L'initiative arabe se veut une réponse au plan du président américain qui prévoit de prendre le contrôle du territoire palestinien et d'en expulser ses habitants.

Préparée par l'Egypte, elle ambitionne de reconstruire la bande de Gaza, détruite par 15 mois de guerre entre Israël et le Hamas, sans déplacer ses 2,4 millions d'habitants.

Le plan met de facto à l'écart le mouvement islamiste palestinien et prévoit un retour de l'Autorité palestinienne, chassée du territoire en 2007 par le Hamas.

Face au "blocage humanitaire" à Gaza, où Israël a repris ses opérations militaires le 18 mars après deux mois de trêve, "il nous semble prioritaire de redemander urgemment un cessez-le-feu de quarante à cinquante jours", a ajouté Emmanuel Macron dans les colonnes des quotidiens français La Croix et Libération.

Pour tenter de convaincre Benjamin Netanyahu d'accepter une nouvelle trêve et le déblocage de l'aide, il demande aussi la libération d'une dizaine d'otages, "selon les discussions que les Egyptiens mènent en lien avec les Qataris et avec le Hamas".

Le président français affirme aussi que "le Hamas ne sera pas éliminé par la voie militaire", "c'est une hydre", et plaide pour une sortie négociée de ses principaux cadres de Gaza: "l'Egypte, le Qatar, la Turquie savent le faire et on doit les aider."

Interrogé sur le projet de Donald Trump d'en faire la "Riviera du Moyen-Orient", Emmanuel Macron martèle que la bande de Gaza n'est "pas un projet immobilier".

"Le simplisme, parfois, n'aide pas. Je dis au président Trump: (...) C'est vrai que c'est trop lent tout ça, je comprends ton impatience, peut-être ce serait formidable si un jour ça se développait de manière extraordinaire, mais là, notre responsabilité, c'est de sauver des vies, de retrouver la paix et de négocier un cadre politique+", a-t-il souligné.

"Si tout cela n'existe pas, personne n'investira. Aujourd'hui personne ne mettra un centime à Gaza", a-t-il martelé.

Soudan, Yémen, Gaza

Américains et Saoudiens affichent leur entente

Le chef de la diplomatie américaine Marco Rubio a reçu mercredi son homologue saoudien, les deux responsables affichant selon Washington leur bonne entente sur le Soudan, le Yémen et dans la bande de Gaza.

Marco Rubio et le prince Fayçal ben Farhane ont "convenu que les forces armées soudanaises et les forces paramilitaires doivent retourner à des négociations de paix, protéger les civils, ouvrir des couloirs humanitaires et revenir à une gouvernance civile", selon un communiqué du département d'Etat rendant compte des discussions.

L'appel mercredi survient alors que l'armée soudanaise, en guerre depuis deux ans contre les paramilitaires des Forces de soutien rapide (FSR), a affirmé début avril avoir repris le contrôle de la

capitale Khartoum, qui était aux mains des FSR.

La guerre, qui a éclaté le 15 avril 2023, a fait selon l'ONU des dizaines de milliers de morts, déraciné plus de 12 millions d'habitants et provoqué une crise humanitaire majeure.

Le secrétaire d'Etat a "remercié l'Arabie saoudite pour ses efforts visant à faciliter la paix entre la Russie et l'Ukraine, à accroître la coopération économique et en matière de défense, à éliminer la menace des Houthis dans la région et à rétablir la liberté de navigation dans la mer Rouge", a ajouté le communiqué.

Les deux responsables ont également discuté des efforts pour libérer les otages retenus par le Hamas à Gaza et "œuvrer en faveur d'un cessez-le-feu durable dans lequel le Hamas serait com-

plètement désarmé et privé de pouvoir".

Le prince saoudien est en visite officielle à Washington pour préparer la venue du président américain Donald Trump dans le royaume du Golfe, selon une source proche du gouvernement saoudien.

Le président Trump a déclaré fin mars qu'il pourrait se rendre dès "le mois prochain" en Arabie saoudite, pour ce qui serait sa première visite à l'étranger depuis son retour à la Maison Blanche en janvier.

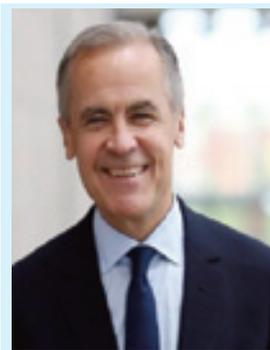
Le déplacement du prince Fayçal ben Farhane à Washington s'inscrit dans le cadre des "préparatifs de la visite de M. Trump à Ryad", a affirmé à l'AFP cette source sous couvert d'anonymat, car elle n'est pas autorisée à parler aux mé-

dias. La date de cette visite n'a pas encore été annoncée.

Lors de son précédent mandat (2017-2021), Donald Trump avait déjà effectué son premier voyage international dans la riche monarchie du Golfe, proche partenaire des Etats-Unis au Moyen-Orient.

Le prince héritier et dirigeant de facto du royaume, Mohammed ben Salmane, lui a promis en janvier d'injecter 600 milliards de dollars dans le commerce et les investissements aux Etats-Unis.

L'Arabie saoudite a accueilli récemment des pourparlers indirects sur l'Ukraine sous la houlette américaine, ainsi que les premiers pourparlers russo-américains depuis 2022.



Mark Carney : La pause de Trump sur les droits de douane est un répit

Le Premier ministre canadien Mark Carney a qualifié la pause du président Trump sur les droits de douane mondiaux de "répit" et a déclaré qu'Ottawa entamerait des négociations avec Washington sur "une nouvelle relation économique et de sécurité" après les élections fin avril.

"La pause sur les tarifs douaniers réciproques annoncée par le président Trump est un répit pour l'économie mondiale", a posté Carney sur son compte X, après l'annonce du président américain d'une pause de 90 jours sur les droits de douane imposés à la plupart des pays, à l'exception de la Chine.

"Comme le président Trump et moi-même en avons convenu, le président américain et le Premier ministre canadien entameront des négociations sur une nouvelle relation économique et de sécurité immédiatement après l'élection fédérale" du 28 avril, a-t-il poursuivi.

M. Carney, qui a succédé le mois dernier à Justin Trudeau en tant que Premier ministre, est membre du parti libéral, dont la victoire est largement attendue.

Partenaire commercial majeur des États-Unis, le Canada a été relativement épargné par la dernière salve de taxes douanières tous azimuts de Washington.

Mais des précédentes mesures de l'administration Trump, portant les droits de douane à 25% sur l'ensemble des exportations de son voisin - à l'exception des produits énergétiques, taxés à 10% - sont toujours en vigueur.

Le Canada a riposté en imposant des droits de douane de 25% sur certaines exportations américaines.

Mercredi, M. Trump a déclaré qu'il était possible de conclure des accords commerciaux avec tous les pays, ce qui, selon M. Carney, pourrait entraîner une restructuration fondamentale du système commercial mondial.

"Dans ce contexte, le Canada doit également continuer à approfondir ses relations avec les partenaires commerciaux qui partagent nos valeurs, notamment l'échange libre et ouvert de biens, de services et d'idées", a conclu le Premier ministre canadien.

Droits de douane: Pékin appelle au compromis

Les marchés boursiers euphoriques



La Chine a appelé jeudi au compromis face à l'intensification de sa guerre commerciale avec les États-Unis, au lendemain de la volte-face de Donald Trump sur les surtaxes douanières appliquées à une soixantaine d'autres pays, qui a suscité l'euphorie des marchés.

"La porte est ouverte pour des négociations, mais ce dialogue doit être mené sur un pied d'égalité et basé sur le respect mutuel", a indiqué devant la presse une porte-parole du ministère chinois du Commerce, tout en assurant que son pays allait "se battre jusqu'au bout" face aux droits de douane américains.

Imposée par l'administration américaine à un taux prohibitif de 125%, Pékin a riposté à 04H01 GMT avec des droits de douane de 84% sur l'ensemble des produits américains importés sur son territoire, dont la valeur a atteint 143,5 milliards de dollars en 2024.

Cette nouvelle escalade n'a pas empêché les principales places boursières asiatiques et européennes de rebondir, les investisseurs pariant sur une accalmie dans la guerre commerciale mondiale après le revirement inattendu du président américain mercredi soir.

Confronté au plongeon des marchés, l'examinateur de l'immobilier a en effet annoncé un gel de 90 jours des taxes à l'importation qu'il venait d'imposer à une soixantaine de pays et partenaires, dont l'Union européenne, ne maintenant à leur égard que le taux plancher de 10% entré en vigueur début avril.

"Il faut être flexible", a-t-il justifié lors d'un échange avec la presse à la Maison Blanche,

en reconnaissant que sa retentissante annonce d'un matraquage douanier généralisé la semaine dernière "effrayait un peu" les investisseurs, rendus "fébriles".

Cette décision a été saluée par la présidente de la Commission européenne, Ursula von der Leyen, qui a loué jeudi une "étape importante vers la stabilisation de l'économie mondiale".

Également soulagés, les marchés asiatiques et européens ont fortement rebondi au lendemain d'une journée noire. La Bourse de Tokyo s'est ainsi envolée de 9% à la clôture et celle de Séoul de 6,6%. En Europe, la Bourse de Paris a décollé de 6,27% à l'ouverture, celle de Francfort de 7,81% et celle de Londres de 5,91%.

Les marchés espèrent la mise en place de négociations commerciales entre l'administration américaine et ses principaux partenaires, qui permettraient d'éviter un cycle de représailles sans fin susceptible de plomber la croissance et la consommation.

Jeudi, les ministres de l'Économie de l'Asean, bloc régional regroupant dix pays d'Asie du sud-est, se sont engagés à l'issue d'une réunion par vidéoconférence à "ne pas imposer de mesures de rétorsion" contre les États-Unis et se sont déclarés prêts à entamer un dialogue.

Membre de l'Asean, le Vietnam, qui était visé par des majorations douanières de 46%, a lui assuré vouloir entamer des négociations sur un accord commercial réciproque avec les États-Unis, et assuré vouloir acheter davantage de produits américains, y compris des équipe-

ments de sécurité et de défense.

Visée depuis mi-mars par 25% de taxes sur l'acier et l'aluminium, l'UE a, elle, voté mercredi des mesures calibrées contre plus 20 milliards d'euros de marchandises "made in USA".

Selon Donald Trump, "plus de 75 pays" se sont manifestés pour "négocier" avec les États-Unis. Dans un message posté dans la nuit sur son réseau Truth Social, le président

américain a fait part de sa satisfaction après son revirement: "Quelle journée, et il y en aura d'autres!!!", s'est-il exclamé.

Ces dernières heures, plusieurs voix ont mis en cause son attitude, en évoquant une possible manipulation boursière. Quelques heures avant son revirement, qui a fait rebondir les marchés, le milliardaire avait en effet encouragé ses abonnés à investir en Bourse: "C'EST LE MOMENT D'ACHETER", avait-il écrit.

Les surtaxes américaines, censées convaincre les industriels de rapatrier leur production aux États-Unis, avaient frappé des économies dépendantes de leurs exportations. Elles avaient conduit des économistes à alerter sur les risques pour l'inflation et la croissance mondiale.

Ce risque n'est cependant pas complètement levé, d'autant que le bras de fer diplomatique et commercial entre Pékin et Washington ne montre pas de signes d'apaisement.

Selon la directrice générale de l'Organisation mondiale du commerce (OMC), Ngozi Okonjo-Iweala, cette guerre commerciale pourrait réduire de "jusqu'à 80%" les échanges de marchandises entre la Chine et les États-Unis et effacer "près de 7%" du PIB mondial sur le long terme.

Les droits de douane américains auront un "grave impact" sur la stabilité de l'économie mondiale, a insisté jeudi le gouvernement chinois.

L'UE "suspend" sa riposte aux droits de douane de Trump pour 90 jours

L'Union européenne va suspendre sa riposte aux droits de douane de Donald Trump pour 90 jours afin de "donner une chance aux négociations", a annoncé jeudi la présidente de la Commission, Ursula von der Leyen.

"Nous prenons acte de la décision du président Trump", de suspendre une partie des droits de douane, a-t-elle déclaré dans un message sur le réseau X, après le spectaculaire volte-face du locataire de la Maison Blanche.

"Nous souhaitons donner une chance aux négociations", a assuré la cheffe de l'exécutif européen, annonçant ainsi la suspension des mesures adoptées par les 27 États membres mercredi après-midi.

Au cours des derniers mois, l'Union européenne a été frappée à trois reprises par des droits de douanes décrétés par le président américain.

D'abord des taxes visant l'acier et l'aluminium, puis l'automobile et enfin des droits de douane de 20% sur tous les produits européens.

Mercredi après-midi, Bruxelles avait adopté ses premières mesures de riposte : des taxes contre une série de produits américains comme les motos, le soja ou la volaille pour répondre à celles sur les métaux.

Pour répliquer aux autres droits de douane (automobiles et le 20% généralisé) des mesures devaient en théorie être présentées en début de semaine prochaine.

"Si les négociations ne sont pas satisfaisantes, nos contre-mesures entreront en vigueur", a prévenu Ursula von der Leyen jeudi. Et d'ajouter que "toutes les options restent sur la table".

Economie

Al Hoceima: l'IPC en hausse de 0,2% en février dernier

L'Indice des prix à la consommation (IPC) des ménages de la ville d'Al Hoceima a augmenté de 0,2% en février dernier, par rapport au mois précédent, et de 2,4% en glissement annuel.

L'indice des prix des produits alimentaires a augmenté de 0,4% en février dernier par rapport à janvier, en raison de l'augmentation des prix des "Fruits" de 2,7%, du "Café, thé et cacao" de 0,5%, des "Viandes" de 0,4%, du "Poisson et fruits de mer" de 0,3%, du "Lait, fromage œufs" et des "Eaux minérales, boissons rafraîchissantes et jus de fruits et de légumes" de 0,2%, indique une note de la direction régionale du Haut-Commissariat au plan (HCP).

La variation mensuelle de l'indice des produits non alimentaires a également accru de 0,1%, suite à la hausse des prix de la division du "Transport" de 1%.

Par ailleurs, la baisse des prix des "Loisirs et culture" de 1% et des "Restaurants et hôtels" de 0,2%, et la stagnation des indices des autres divisions n'ont pas impacté l'évolution générale, précise la même source.

Sur un an, l'indice des prix des produits alimentaires a augmenté de 4,5% en février dernier, sous l'effet de la hausse des prix des "Viandes" de 9,7%, des "Légumes" de 5,6%, des "Fruits" de 5,4%, du "Poisson et fruits de mer" de 5,3%, du "Café, thé et cacao" de 4,9%, du "Tabac" de 3,6%, du "Lait, fromage œufs" de 2,6% et du "Sucre, confiture, miel, chocolat et confiserie" de 0,9%, rapporte la MAP.

Par ailleurs, la diminution des prix des "Eaux minérales, boissons rafraîchissantes et jus de fruits et de légumes" de 1,8%, des "Produits alimentaires non classés ailleurs", du "Pain et céréales" de 0,5% et des "Huiles et graisses" de 0,2% n'a pas affecté l'évolution générale.

La variation annuelle de l'indice des produits non alimentaires a diminué de 0,2%, alors que la variation des prix des divisions qui constituent les produits non alimentaires a fluctué entre une diminution de 5,8% pour la division du "Transport" et une augmentation de 4,7% pour la division des "Logements, eau, électricité et autres combustibles".

L'IPC est l'instrument de mesure de l'inflation. Il contribue au suivi et à l'analyse de la situation économique, et constitue un élément essentiel pour la mise en place de la politique financière et l'indexation des contrats entre les différents partenaires socio-économiques.

La BERD et Finéa s'associent pour soutenir les TPME marocaines



La Banque européenne pour la reconstruction et le développement (BERD) a annoncé, mercredi, l'octroi d'un prêt pouvant atteindre 23,5 millions d'euros (en monnaie locale) à Finéa, filiale du Groupe CDG dédiée au financement des très petites, petites et moyennes entreprises (TPME).

Ce prêt sera également assorti d'une garantie de première perte fournie par l'Union européenne (UE), à travers le Fonds européen pour le développement durable Plus (FEDD+), indique un communiqué conjoint de la BERD et Finéa.

Grâce à ce financement, Finéa pourra renforcer son appui aux TPME marocaines en leur facilitant l'accès aux appels d'offres publics et privés, en particulier dans les secteurs stratégiques tels que l'éclairage municipal, l'approvisionnement des établissements scolaires et hospitaliers, ou encore le

développement des infrastructures, précise la même source.

S'inscrivant dans le cadre du mécanisme de réponse mis en place par la BERD à la suite du séisme d'Al Haouz survenu en septembre 2023, ce prêt vise notamment à contribuer au soutien des régions les plus touchées, fait savoir le communiqué.

Bien que ciblant prioritairement les entreprises situées dans les zones sinistrées, ce dispositif bénéficiera aussi aux TPME opérant en dehors du principal axe économique Casablanca-Rabat, rapporte la MAP.

En complément de ce soutien financier, un programme de coopération technique est prévu pour accompagner le développement d'une plateforme digitale dédiée aux nouveaux produits d'affacturage et de financement de la chaîne d'approvisionnement de Finéa.

Intégrée aux systèmes

bancaires de la société, cette plateforme visera à mieux répondre aux besoins spécifiques des TPME en matière de financement et à renforcer leur compétitivité.

Agréée par Bank Al-Maghrib, Finéa a pour principale vocation de faciliter l'accès des entreprises au financement et à la commande publique, en leur proposant des solutions sur mesure, innovantes et adaptées. Elle combine, pour ce faire, le financement, le cofinancement et le refinancement, conformément à son plan de développement stratégique et à son positionnement d'établissement de place.

Finéa est, par ailleurs, gestionnaire du Fonds de garantie dédié à la commande publique (FGCP), et dont la vocation consiste à faciliter les conditions d'accès au financement au profit des entreprises attributaires de marchés publics. En 2023, ses actifs totaux s'élevaient à 216 mil-

lions d'euros.

De son côté, le FEDD+, créé en juin 2021, offre aux pays partenaires de l'UE une assistance pour la réalisation d'investissements clés par le biais de subventions ou de garanties financières. L'UE mobilise ainsi des ressources financières supplémentaires des secteurs public et privé à l'appui du développement durable.

Pour rappel, le Maroc fait partie des membres fondateurs de la BERD. La Banque y a investi, depuis 2012, plus de 5,3 milliards d'euros, répartis sur 112 projets.

La priorité de la Banque au Maroc est de soutenir les énergies durables, le financement direct et indirect des entreprises privées, la réforme des infrastructures et le financement non souverain.

OPCI : Un actif net de plus de 109,34 MMDH à fin 2024

L'actif net des Organismes de placement collectif immobilier (OPCI) a atteint plus de 109,34 milliards de dirhams (MMDH) à fin décembre 2024, en hausse de 27,90% depuis le début de l'année, selon l'Autorité marocaine du marché des capitaux (AMMC).

Le nombre des OPCIs agréés s'est établi à cette même date à 55, précise l'AMMC dans son dernier bulletin sur

les indicateurs mensuels du marché des capitaux. Pour ce qui est des organismes de placement collectif en capital (OPCC), leur actif net a augmenté de 24,03% en year-to-date pour atteindre plus de 3,13 MMDH à fin décembre 2024, fait savoir la même source. Par ailleurs, l'actif sous gestion des Fonds de placement collectifs en titrisation (FPCT), au nombre de 20, a atteint 17,43 MMDH à fin décembre.

Immoyente Invest : le 1^{er} rendement trimestriel de 2025 sera versé le 29 avril

Immoyente Invest, société cotée à la Bourse de Casablanca, a annoncé que le paiement du 1^{er} rendement trimestriel de l'année 2025, fixé à 1 dirham par action, est prévu le 29 avril courant.

La date de détachement est fixée, quant à elle, au 18 avril 2025, précise Immoyente Invest dans un communiqué, ajoutant que le paiement du 2^{ème} rendement trimestriel (2,2 dirhams/ action) sera effectué le 26 juin prochain. "A partir de septembre 2021, Immo-

rente Invest a mis en place un schéma innovant d'intensification de ses distributions en passant à un rythme trimestriel soit 4 versements annuels au lieu d'un seul versement", rappelle la même source.

Immoyente Invest est une société propriétaire d'usines, de bureaux et d'actifs logistiques, tous loués à de grandes entreprises multinationales et à de grands groupes marocains. Elle perçoit ces loyers et les reverse à ses actionnaires.

Maroc-Jordanie : Signature d'un mémorandum d'entente pour renforcer la coopération industrielle

La Caisse de dépôt et de gestion (CDG) et la Société des domaines industriels de Jordanie (JIEC) ont signé, mercredi à Madaba (35 km au sud de Amman), un mémorandum d'entente visant à établir un partenariat stratégique pour développer le secteur industriel au Maroc et en Jordanie.

Signé par le directeur général de la CDG, Khalid Safir, et le directeur général de la JIEC, Omar Joaied, ce mémorandum ambitionne de favoriser une coopération fructueuse entre les deux institutions, notamment dans les domaines d'intérêt commun (investissement, formation, développement, gouvernance institutionnelle, ...).

Cet accord, dont la cérémonie de signature s'est déroulée en présence de l'ambassadeur du Maroc en Jordanie, Fouad Akhrif, prévoit d'encourager l'échange d'informations et d'expériences, de renforcer les

consultations pour la réalisation d'études conjointes en matière de développement de projets d'investissement et d'intégration industrielle, rapporte la MAP.

A travers ce mémorandum, les deux parties s'engagent à organiser des manifestations, ateliers et rencontres périodiques pour renforcer la coordination sur les sujets d'intérêt commun, notamment le soutien et le développement des ressources humaines à travers l'échange d'expertises et d'expériences.

En vertu de ce texte, les deux parties s'engagent aussi à mener des études de terrain pour la réalisation de la transformation digitale dans leurs opérations, afin d'accompagner la révolution industrielle. Les deux parties prévoient également d'échanger les informations afin d'améliorer les conditions de santé et de sécurité dans les villes industrielles.

Intervenant à cette occasion, M. Safir a souligné que la signa-

ture de cet accord s'inscrit dans le cadre de l'opérationnalisation d'un partenariat stratégique reposant sur des piliers et des fondements solides illustrant la profondeur des liens fraternels forts qu'entretiennent le Maroc et la Jordanie, expliquant que "le mémorandum d'entente signé vise à mettre en place un modèle avancé de coopération technique et institutionnelle à même de réaliser nos intérêts communs".

Ce mémorandum constitue une "étape essentielle" sur la voie de l'intégration économique et le renforcement de la coopération bilatérale, a-t-il poursuivi, ajoutant que les projets communs prévus dans le cadre de cet accord contribueront à la réalisation des objectifs et des aspirations futures, au service du développement socio-économique et humain des deux pays.

Par ailleurs, M. Safir a rappelé la participation de la CDG dans les différents projets d'en-

vergure lancés au Maroc au cours des dernières décennies, notant que la Caisse a contribué à la mise en place des premiers mécanismes économiques et financiers nationaux et au développement des infrastructures de base dans différentes régions du pays.

Dans ce sens, il a précisé que la CDG a mis en place 25 zones d'activités, regroupant des zones industrielles, des zones d'accélération industrielle, des pôles agricoles et des espaces touristiques, ainsi que des zones franches, ajoutant que ces zones d'activités ont permis la création de plus de 120.000 postes d'emploi et de donner une forte impulsion à plusieurs secteurs d'activité, notamment l'industrie automobile et l'aéronautique.

Pour sa part, le directeur général de la JIEC a mis en avant l'importance de ce mémorandum dans le développement de

passerelles de coopération économiques et de développement entre les deux pays.

Rappelant les relations historiques et séculaires unissant les deux pays, il a mis en exergue l'expérience de la JIEC en matière de développement de projets économiques d'envergure et sa contribution à la construction de 10 villes industrielles dans les différentes régions du Royaume Hachémite.

Par ailleurs, le responsable a réitéré l'engagement de la JIEC à mettre en œuvre ce mémorandum d'entente dans les différents domaines de coopération fixés par les deux institutions, sur la base d'un programme d'action clair.

La CDG avait conclu, mardi à Amman, deux mémorandums d'entente pour la coopération avec la société jordanienne de sécurité sociale et le Fonds d'investissement de la sécurité sociale jordanienne.

Participation marocaine à Berlin à la Journée Avenir de la PME de la BVMW

La Journée Avenir de la PME (Petites et moyennes entreprises) s'est ouverte mercredi à Berlin, à l'initiative de la Fédération allemande de la PME (BVMW), avec la participation du Maroc, représenté par une délégation d'institutionnels économiques.

Cette délégation regroupe des représentants de l'Agence marocaine de développement des investissements et des exportations (AMDIE), de la Caisse de dépôt et de gestion (CDG) et de la Confédération générale des entreprises du Maroc (CGEM).

Le Maroc dispose d'un stand à cet événement, sous la bannière de promotion de l'investissement et de l'export "Morocco Now", où la délégation ma-

rocaïne présente aux PME allemandes les opportunités d'investissement dans le Royaume, ainsi que les atouts de la nouvelle Charte de l'investissement.

Plusieurs centaines de participants prennent part à cette journée phare dédiée à la promotion des PME en Allemagne et en Europe, représentant les milieux politiques, économiques et industriels allemands, avec une forte présence d'acteurs engagés dans l'intelligence artificielle, les énergies renouvelables et l'hydrogène vert, rapporte la MAP.

Dans une déclaration à la MAP, Nahla Benslama, cheffe du département Énergie & Infrastructures à l'AMDIE, a souligné que la participation du Maroc vise à renforcer les relations éco-

nomiques maroco-allemandes, à promouvoir l'offre nationale, notamment dans le domaine des énergies renouvelables, et à attirer les PME allemandes.

Badr Ikken, représentant du Conseil d'affaires Maroc-Allemagne au sein de la CGEM, a, quant à lui, insisté sur l'importance de la participation marocaine, dont l'objectif est de consolider le partenariat industriel entre les deux pays, en particulier dans le secteur stratégique de l'énergie.

Engagé dans le développement de l'hydrogène vert, le Maroc attire déjà plusieurs consortiums allemands autour de projets destinés à l'export. Cette filière émergente ouvre des perspectives de coopération sur l'ensemble de la chaîne de valeur, du solaire au

transport de l'énergie, et pourrait générer des investissements de plusieurs dizaines de milliards de dirhams, dont une part importante en production locale, a-t-il expliqué.

En plus de l'hydrogène vert, poursuit M. Ikken, la CGEM met en avant l'ensemble des opportunités qu'offre le Maroc en matière d'investissement, portées par la Charte nationale de l'investissement, la stabilité du pays et la montée en puissance de ses entreprises.

L'objectif est de favoriser le co-développement avec les partenaires allemands, en misant également sur des secteurs émergents tels que la digitalisation industrielle et l'intelligence artificielle, a-t-il précisé.

Portrait



Lee Jae-myung

Le chef de l'opposition favori pour la présidentielle en Corée du Sud

Battu d'un cheveu à la présidentielle de 2022, le chef de l'opposition sud-coréenne Lee Jae-myung est donné favori du nouveau scrutin convoqué en juin après la destitution du président Yoon pour avoir tenté d'imposer la loi martiale.

M. Lee, chef du Parti démocrate (centre-gauche), qui de-

vrait quitter son poste cette semaine pour obtenir l'investiture de son mouvement, est une personnalité populaire mais aussi très clivante.

Devançant largement ses rivaux dans les sondages, avec 34% d'opinions favorables, il s'est constitué une solide base de soutien.

Né en 1964 à Andong, dans l'Est de la Corée du Sud, Lee Jae-myung est issu d'un milieu très modeste. À l'âge de 11 ans, faute d'argent pour entrer à l'école secondaire, il doit commencer à travailler dans une fabrique de gants.

Jusqu'à ce qu'un accident de travail le rende partiellement infirme à l'âge de 13 ans.

Plus tard, il reprend les études, jusqu'à devenir avocat spécialiste de la défense des droits humains.

Son parcours d'ancien enfant ouvrier détonne en Corée du Sud, où l'écrasante majorité des dirigeants politiques sont issus des plus hautes classes sociales, aux riches réseaux d'influence.

Entré en politique en 2010, il a milité contre les inégalités, dans un pays confronté à la flambée des prix du logement et à un fort taux de chômage des

jeunes.

Battu de peu à la présidentielle de 2022 par le conservateur Yoon Suk Yeol, il pourrait bientôt connaître sa revanche.

Il n'a cependant pas été épargné par les scandales, et est l'objet de cinq procès au pénal, notamment pour corruption en rapport avec une entreprise soupçonnée d'avoir transféré illicitement 8 millions de dollars à la Corée du Nord.

Cinq personnes liées au leader de l'opposition ont été retrouvées mortes, la plupart dans ce qui semble être des suicides.

M. Lee "est considéré comme plus politicien que les politiciens, prêt à faire des coups bas pour battre le Parti du pouvoir du peuple (PPP, conservateur)", observe Karl Friedhoff, du Chicago Council on Global Affairs, interrogé par l'AFP.

La Corée du Sud est sans dirigeant stable depuis que les députés ont suspendu en décembre Yoon Suk Yeol pour sa tentative ratée de suspendre le gouvernement civil.

Il a été destitué la semaine dernière, déclenchant de nouvelles élections présidentielles prévues pour le 3 juin.

Lee Jae-myung, 61 ans, a re-

transmis en direct sa course vers le Parlement et son escalade de l'enceinte quand il s'est précipité avec d'autres députés pour voter contre la déclaration de la loi martiale, malgré un barrage de l'armée envoyée par l'ex-président Yoon.

Lee Jae-myung est depuis considéré comme le principal prétendant à la présidence.

Doté d'une grande expérience politique, il a été maire de Seongnam, une ville de la périphérie de Séoul, pendant huit ans et gouverneur de la province de Gyeonggi, la province la plus peuplée.

M. Lee "a fait preuve d'un leadership politique fort pendant son mandat de maire et de gouverneur, ce qui l'a aidé à construire une base de partisans loyaux", explique à l'AFP Park Sang-byung, un commentateur politique.

Ayant frôlé la mort en janvier 2024, après avoir été poignardé au cou dans une rue de Busan (Sud) par un individu qui se faisait passer pour un de ses partisans, il dû être opéré d'urgence.

M. Yoon et la base radicale du PPP, qui comprend des You-Tubers d'extrême droite et des

personnalités religieuses, présentent M. Lee comme un sympathisant nord-coréen dangereux et corrompu.

Lee Jae-myung a également été confronté à des appels à la démission au sein de son propre parti en raison des scandales auxquels il est mêlé.

Mais il a consolidé son pouvoir à la suite d'une victoire écrasante de son parti aux élections législatives d'avril dernier, qui lui avait donné le contrôle de la chambre basse.

"Comme le Parti démocrate contrôlera à la fois le gouvernement et le pouvoir législatif si Lee Jae-myung est élu, la diversité politique du pays pourrait être limitée", explique à l'AFP Shin Yul, professeur de sciences politiques à l'université Myongji.

"Sa capacité d'adaptation suggère qu'il est susceptible de pouvoir gérer diverses situations de manière pragmatique", notamment l'agressivité de la Corée du Nord et la volatilité de l'administration de Donald Trump, qui a récemment imposé des droits de douane de 25% sur les exportations sud-coréennes, observe néanmoins M. Shin.



La Corée du Sud est sans dirigeant stable depuis que les députés ont suspendu en décembre Yoon Suk Yeol pour sa tentative ratée de suspendre le gouvernement civil

Jihane El Bahhar : *L'un des plus grands défis du cinéma marocain aujourd'hui est l'absence d'une véritable industrie des films de genre*

Dans cet entretien à MAP, la réalisatrice et scénariste Jihane El Bahhar livre son analyse de la montée en puissance de films marocains acclamés par le public et la critique. Selon elle, le regain d'intérêt pour les productions nationales reflète une évolution de l'industrie dans son ensemble et met les professionnels devant le défi de diversification des genres pour allier "exigence artistique et succès populaire".



Dernièrement, on constate un véritable engouement du public pour les films marocains qui rivalisent au box-office avec les blockbusters américains. Comment expliquez-vous cette percée et est-ce qu'on peut y voir un signe de développement de l'industrie cinématographique nationale avec toutes ses filières (production, distribution, exploitation, promotion) ?

JEB : Absolument, le succès que connaissent les films marocains en salles est le reflet d'une mutation profonde de notre industrie cinématographique. Plusieurs facteurs expliquent cet engouement du public pour les productions locales. Tout d'abord, la qualité des scénarios s'est nettement améliorée. Nous avons aujourd'hui des histoires qui résonnent avec le quotidien des spectateurs marocains, qui racontent leurs réalités, leurs espoirs et leurs luttes d'une manière plus authentique et accessible.

Ensuite, nous avons assisté à une avancée technologique et technique indéniable. La qualité de la photographie, du montage et des effets visuels s'est nettement améliorée, permettant à nos productions d'atteindre un niveau de professionnalisme inédit. Par ailleurs, la montée en puissance d'acteurs talentueux, capables de captiver le public, a renforcé la crédibilité de nos films.

Ce succès confirme une chose essentielle : le public marocain a toujours été friand d'histoires qui lui ressemblent. Il veut se voir à

l'écran, entendre sa langue, retrouver ses références culturelles et émotionnelles. Le défi aujourd'hui est de capitaliser sur cet engouement en structurant davantage le secteur, notamment en renforçant la production, la distribution et la promotion. Nous avons l'opportunité de bâtir une industrie cinématographique forte et compétitive, mais cela nécessite une stratégie à long terme. Et je pense que le centre cinématographique marocain fait un travail remarquable dans ce sens.

Sur le plan qualitatif, ces films qui font sensation auprès des Marocains sont-ils assez représentatifs des genres cinématographiques (comédie, action, mélodrame, films d'auteur...) ou bien y a-t-il une prédominance d'une certaine catégorie de films "commerciaux" ? Je pense qu'il faut être prudent avec ces classifications. Aujourd'hui, on entend souvent dire qu'un "film commercial" est un film qui attire le grand public, tandis qu'un "film d'auteur" est un cinéma plus élitiste réservé aux festivals. Il est temps de sortir de cette vision binaire qui oppose cinéma populaire et cinéma d'auteur. Le véritable défi est de créer un cinéma équilibré, capable de conjuguer exigence artistique et succès populaire.

En regardant les films qui marchent au Maroc, on constate une nette domination des comédies et des drames sociaux. Ce sont des genres qui parlent directement aux spectateurs, avec des récits ancrés dans leur quotidien, souvent

portés par un ton humoristique qui allège des thématiques parfois lourdes.

Mais cela ne signifie pas qu'il n'y a pas de place pour d'autres genres. Nous voyons émerger, timidement, des films qui osent explorer le thriller, le drame psychologique ou encore le cinéma engagé. Malheureusement, ces productions se heurtent encore des obstacles en termes de distribution et de réception par le public.

L'un des plus grands défis du cinéma marocain aujourd'hui est l'absence d'une véritable industrie des films de genre. Où sont nos films d'action ? Nos films de science-fiction ? Nos films d'horreur ? Ces genres cartonnent à l'international mais restent quasi inexistantes chez nous. Ce n'est pas uniquement une question de moyens, c'est aussi un enjeu de maturité du marché et d'évolution des goûts du public.

Si nous voulons une industrie cinématographique forte, nous devons encourager cette diversité. Il faut que le public marocain puisse voir des films qui le font rire, mais aussi des films qui le surprennent, qui le questionnent, qui le transportent dans des univers qu'il n'a pas encore explorés.

Dans quelle mesure le fait d'obtenir un prix ou d'être programmé dans un grand festival national ou international contribue-t-il au succès d'un film dans les salles ?

Recevoir un prix ou être sélectionné dans un festival prestigieux

apporte indéniablement une reconnaissance critique et une visibilité importante. Cela positionne un film sur l'échiquier cinématographique, facilite son exportation et attire l'attention des médias et des distributeurs.

Mais en termes de succès en salles, c'est plus nuancé. Certains films primés voient leur fréquentation boostée par leur palmarès, tandis que d'autres peinent à attirer le public, surtout si leur esthétique ou leur narration sont perçues comme trop exigeantes.

Plusieurs facteurs entrent en jeu comme le sujet du film, la stratégie marketing ou l'expérience spectateur.

Dans les pays où la culture cinématographique est plus développée, une sélection dans un grand festival est un véritable levier pour la carrière d'un film. En revanche, au Maroc, nous avons encore du chemin à parcourir pour que les films primés trouvent systématiquement leur place dans les salles et rencontrent leur public.

L'idéal serait de rapprocher cinéma d'auteur et cinéma populaire, en produisant des œuvres qui allient ambition artistique et accessibilité. Il y a de la place pour un cinéma marocain exigeant qui parle au cœur du public, et c'est cette direction que nous devons explorer.

Propos recueillis par Meriem Rkiouak (MAP)

Rachida Dati : *En mettant le Maroc à l'honneur, le Festival du livre de Paris célèbre la force et la vivacité de sa scène littéraire et éditoriale*

En mettant le Maroc à l'honneur, le Festival du livre de Paris (11-13 avril) célèbre «la force» et «la vivacité» de sa scène littéraire et éditoriale, a affirmé, mercredi soir, la ministre française de la Culture, Rachida Dati, à la veille de l'inauguration officielle de cette manifestation littéraire d'envergure dans le Grand Palais de la capitale française.

«Dès demain, nous célébrerons la force, notamment la vivacité de la scène littéraire éditoriale marocaine », a souligné Mme Dati qui s'exprimait aux côtés du ministre de la Jeunesse, de la Culture et de la Communication, Mohamed Mehdi Bensaid, lors d'une réception offerte en l'honneur du Royaume.

La réception, qui s'est déroulée en présence notamment de l'ambassadrice du Maroc en France Samira Sitail, a réuni dans les prestigieux salons du ministère français de la Culture des figures culturelles des deux pays, qui se sont illustrées dans divers domaines de la création, dont des auteurs, éditeurs, intellectuels, comédiens ou encore musiciens, et bien d'autres personnalités marocaines et françaises.

« Cette réception est placée sous le signe, évidemment, de l'amitié culturelle qui unit la France et le Royaume du Maroc (...) Et ce soir, je souhaite élargir l'invitation à l'ensemble de celles et ceux, tous secteurs culturels et toutes générations confondus, qui font vivre au quotidien la relation culturelle entre nos deux pays », a déclaré Mme Dati à l'adresse de ces «acteurs quotidiens de cette extraordinaire vitalité de la création qui anime le Maroc et de cette soif de culture qui rassemble nos deux pays».

La ministre française a salué l'engagement du Maroc en faveur de ce secteur, fort de l'attention et du soutien « sans faille » que porte Sa Majesté le Roi Mohammed VI aux enjeux culturels, rappelant qu'en octobre dernier Sa Majesté le Roi et le Président français Emmanuel Macron ont décidé d'«écrire ensemble un nouveau livre de notre histoire commune».

«Cet engagement a été placé sous le signe d'un partenariat



d'exception», a souligné Mme Dati qui relève que cette exception est «largement renforcée aujourd'hui», se réjouissant que la culture était « au cœur de ce moment historique ».

En témoigne, a-t-elle dit, la feuille de route culturelle signée à cette occasion, citant parmi les priorités désormais «clairement identifiées», les industries culturelles et créatives, et «le livre évidemment», mais aussi les bibliothèques, la francophonie, l'intelligence artificielle, le patrimoine et les musées, les échanges entre artistes et professionnels de la culture, les métiers d'art.

Mue par le même enthousiasme de renforcer «nos liens et de bâtir ensemble la communauté», la ministre estime que cette relation culturelle exceptionnelle permet aussi «l'émergence d'une scène culturelle nouvelle, une scène trait-d'union, la scène culturelle franco-marocaine».

Elle cite parmi ses atouts, "la jeunesse" aux aspirations "immenses". «C'est à elle que nous souhaitons nous adresser en priorité, en signe de confiance en l'avenir et pour mettre en lumière l'immense talent de la nouvelle

génération», a affirmé la ministre qui a invité pour l'occasion la jeune pianiste marocaine Nour Ayadi établie à Paris à se produire devant les convives.

Se disant "fière" de ses racines marocaines, Mme Dati perçoit, par ailleurs, l'immigration comme «une chance extraordinaire pour la France, mais aussi pour le Maroc», précisant que l'année prochaine sera marquée par le lancement en mai de la Saison Méditerranée organisée par l'Institut français, un événement pour lequel elle appelle les acteurs culturels marocains à venir nombreux y participer, d'autant plus que «le Maroc sera l'un des pays majeurs» pour construire ce projet.

Et de conclure «notre ambition est grande, tout simplement à la mesure des liens entre nos deux pays».

De son côté, M. Bensaid s'est félicité de l'initiative du Festival du livre de Paris de mettre le Maroc à l'honneur, un événement qui célèbre à la fois le livre et l'amitié franco-marocaine et qui incarne «le lien indéfectible» basé sur «la communauté des langues mais aussi sur le partage

des différences et le dialogue des mémoires».

A cet égard, le ministre considère que dans un monde en turbulence, l'amitié franco-marocaine est plus qu'un modèle, elle est l'incarnation d'un autre avenir possible : «Entre les deux rives de la Méditerranée, pour dire que la mémoire et le passé ne doivent pas diviser mais rassembler; entre l'Europe et l'Afrique, pour montrer que les enjeux démographiques et migratoires peuvent être transformés en opportunités d'investissement dans ce que nous avons de plus cher, la culture et la jeunesse; et aussi pour le reste du monde, pour montrer comment les différences, de langues, de croyances, de récits mémoriels, peuvent devenir l'occasion de création, plutôt que de conflit».

M. Bensaid a saisi cette occasion pour mettre en avant les efforts du Maroc qui, sous l'égide de Sa Majesté le Roi Mohammed VI, a choisi la culture comme «socle de l'émergence».

« Depuis maintenant vingt-cinq ans, notre pays s'est engagé dans un sentier exigeant, celui de la croissance dans la durabilité, du développement économique dans l'inclusion sociale, de la démocratisation dans le cadre de la consolidation des institutions et de l'élargissement de la participation, à tous les niveaux, local, régional et national », a-t-il dit, assurant que dans ce modèle marocain d'émergence, la culture est la clef : «Facteur d'inclusion sociale et de consolidation des liens collectifs, vecteur de croissance économique à travers les industries culturelles et créatives, et foyer vivant de débat public et de participation citoyenne».

Notant que la France s'associe à cette vision à travers sa volonté d'écrire «un livre en commun» avec le Maroc, le ministre conclut que cette amitié franco-marocaine «est donc une vision proposée à nos deux continents, la possibilité d'un autre récit, d'une autre configuration imaginaire, qui soit passionnée mais sereine, enracinée dans le passé mais sans ressentiment, et résolument engagée dans un futur d'amitié et de culture».

La littérature diasporique au centre d'un colloque international à Rabat

"L'exil n'est pas notre royaume: réflexions sur la littérature diasporique" est le thème d'un colloque international qui s'est ouvert, mercredi à Rabat, avec la participation d'un parterre d'universitaires et d'intellectuels du Maroc et d'ailleurs. Organisé par l'Académie du Royaume du Maroc, ce colloque vise à offrir un espace pour explorer les liens entre l'exil, la culture et la littérature à l'échelle mondiale, à mettre en exergue les dernières nouveautés de la littérature de la diaspora et ses multiples effets sur la culture, l'identité et la langue et à identifier les défis liés à la migration.

A cette occasion, le secrétaire perpétuel de l'Académie du Royaume du Maroc, Abdeljalil Lahjomri, a fait observer que l'exil est une expérience douloureuse pour certains mais aussi une opportunité de renouveau pour d'autres.

"Dans l'histoire africaine comme ailleurs, l'exil a ses causes telles que les guerres, les crises politiques, la colonisation et l'effacement de ce que l'histoire et la géographie ont établi", a-t-il relevé dans une allocution de circonstance lue en son nom par le membre de l'Académie du Royaume du Maroc, Mohammed Essaouri.

Quand l'exil n'est pas un bannissement et apparaît comme une exploration destinée à rendre compte de la grandeur de la création, ou comme une initiation à la féerie du monde, il peut aussi être un choix, celui de partir à la



rencontre d'autres horizons, pour s'ouvrir à de nouvelles perspectives, a-t-il poursuivi, ajoutant que quelle qu'en soit la raison, l'exil transforme irrémédiablement les individus, interrogeant le sens de l'appartenance et la notion même de "chez soi".

M. Lahjomri a également fait remar-

quer que l'exil est une source inépuisable d'inspiration, vu que les écrivains en exil y trouvent un moyen de transcender la douleur du départ, de donner une voix à leur errance et de recréer, à travers les mots, un lieu d'ancrage, relevant que les auteurs de la diaspora, en particulier, portent une double mé-

moire, celle de leur terre d'origine et celle du lieu d'accueil.

De son côté, le président de l'université de Tuskegee aux Etats-Unis, Marc Brown, a souligné que la thématique choisie pour ce colloque se croise avec la trajectoire de l'université américaine, qui a été créée 16 ans après l'abolition de l'esclavage aux Etats-Unis par Booker T. Washington.

"Booker T. Washington, l'un des plus éminents dirigeants et penseurs afro-américains, croyait fermement que l'unité des peuples d'origine africaine était essentielle au progrès économique, social, scientifique et politique", a-t-il enchaîné.

Pour sa part, le président du Comité international des scientifiques et experts africains (SCISEA), le professeur Grégoire Biyogo, a relevé que depuis l'antiquité, la question de l'exil n'a cessé d'intéresser la littérature, faisant observer que l'inspiration de l'exil est une question multidimensionnelle.

"Les récits d'exil racontent l'histoire cruelle et spontanée de la séparation de l'homme de sa patrie, de sa terre, de ses premières racines. Il s'agit de l'histoire de l'éloignement de soi, de la redécouverte d'autres frontières et de nouveaux lieux", a-t-il dit.

Les travaux de ce colloque international devaient se poursuivre jeudi avec la participation d'une pléiade d'universitaires devant offrir des visions uniques sur l'exil, la migration et la littérature.

Programmation riche et variée à la 4^{ème} édition du FCIC



La quatrième édition du Festival international du cinéma indépendant (FCIC) qui se tiendra, du 11 au 17 avril à Casablanca, promet une programmation riche et variée, ont annoncé mardi les organisateurs.

Cette édition se distingue par une programmation artistique riche et variée qui allie créativité, réflexion, formation, et hommage de personnalités artistiques marquantes, ont-ils fait savoir lors d'une conférence de presse.

Comme à l'accoutumée, le festival proposera des films représentant des ex-

périences cinématographiques indépendantes de différents pays du monde, projetés pour la première fois au Maroc.

La compétition des longs métrages (12 longs métrages) et la compétition des courts métrages (20 courts métrages) seront encadrées par deux jurys composés d'une panoplie d'experts, de penseurs et de créateurs dans le domaine du cinéma international.

Présidé par le réalisateur et producteur Philippe Diaz (France), le jury des longs métrages se compose de Frédéric Joscher (Belgique), Esther Regina (Es-

pagne), Hicham Lasri (Maroc) et Kamal Abdelaziz (Egypte).

De son côté, le jury des courts métrages, présidé par François Villa (France), comprendra Meryem Addou (Maroc) et Gamal Zayda (Egypte).

Le festival vise, par ailleurs, à instaurer une dimension formative et motivante pour les jeunes cinéastes et étudiants des instituts cinématographiques spécialisés et les participants au programme Casalab-ciné du Centre marocain d'éducation à l'image en partenariat avec la province du Maarif et Casa mémoire. Dans ce sens, un programme spécial sera consacré à la projection de films réalisés par les étudiants et les bénéficiaires des ateliers de formation, a-t-on poursuivi.

Le festival offre un espace important pour redécouvrir une variété de documentaires de différents pays, ont souligné les organisateurs, notant que cette édition sera une fenêtre spéciale sur les productions marocaines récentes, dont les réalisateurs seront présents pour une interaction directe avec le public cinéphile du festival.

En coordination avec l'Université

Hassan II de Casablanca et en partenariat avec la Faculté des lettres et des sciences humaines de Mohammedia, le festival organisera également un colloque scientifique international sur «La réalisation entre théâtre et cinéma».

Un atelier de formation pour les étudiants universitaires, dirigé par le directeur de la photographie égyptien Kamal Abdel Aziz, est, en outre, prévu ainsi que des séances de signatures d'œuvres cinématographiques et littéraires nationales et internationales.

En partenariat avec l'Ecole nationale supérieure d'art et de design (ENSAD) et la Fondation Tamkeen, cette édition sera marquée par la présentation d'une série de dialogues et de programmes scientifiques (Podcast), animés par un groupe d'experts et de réalisateurs nationaux et internationaux, qui seront diffusés et partagés sur la chaîne spéciale du festival.

Le Festival international du cinéma indépendant rendra également hommage à d'éminentes personnalités artistiques, à savoir, Abdelwahab Doukkali, Fatima Kheir et Mohamed Meftah.

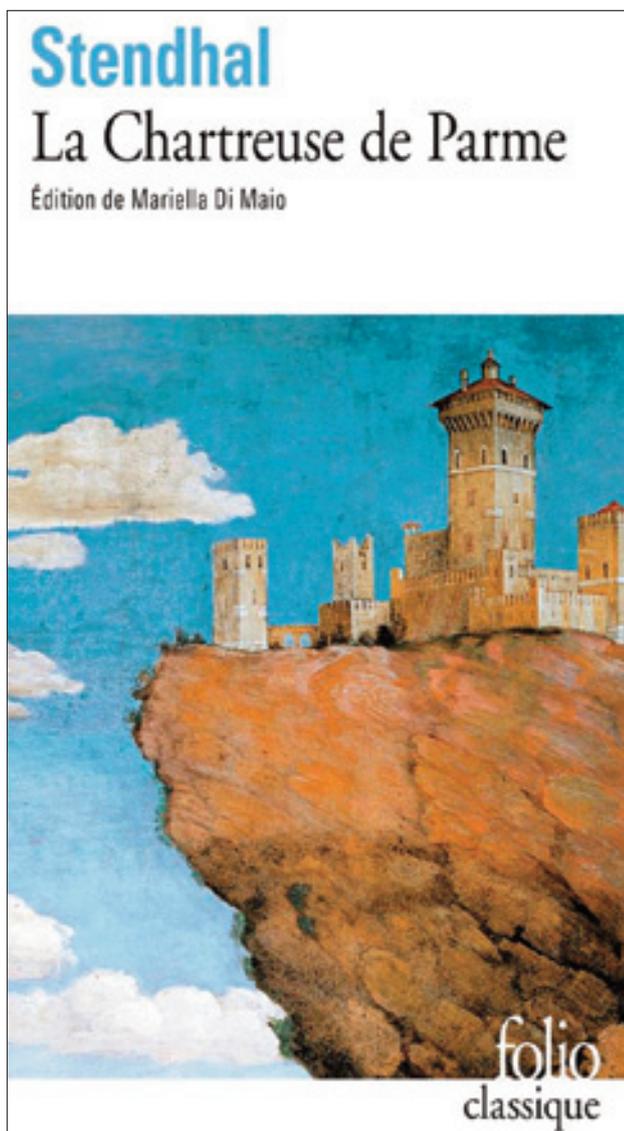
Chapitre vingt-septième

Quelques phrases d'excuse commencèrent son sermon et furent reçues avec des cris comprimés d'admiration. Ensuite vint la description passionnée du malheureux dont il faut avoir pitié pour honorer dignement la Madone de Pitié, qui, elle-même, a tant souffert sur la terre. L'orateur était fort ému ; il y avait des moments où il pouvait à peine prononcer les mots de façon à être entendu dans toutes les parties de cette petite église. Aux yeux de toutes les femmes et de bon nombre des hommes, il avait l'air lui-même du malheureux dont il fallait prendre pitié, tant sa pâleur était extrême. Quelques minutes après les phrases d'excuses par lesquelles il avait commencé son discours, on s'aperçut qu'il était hors de son assiette ordinaire ; on le trouvait ce soir-là d'une tristesse plus profonde et plus tendre que de coutume. Une fois on lui vit les larmes aux yeux : à l'instant il s'éleva dans l'auditoire un sanglot général et si bruyant, que le sermon en fut tout à fait interrompu.

Cette première interruption fut suivie de dix autres ; on poussait des cris d'admiration, il y avait des éclats de larmes ; on entendait à chaque instant des cris tels que : Ah ! sainte Madone ! Ah ! grand Dieu ! L'émotion était si générale et si invincible dans ce public d'élite, que personne n'avait honte de pousser des cris, et les gens qui y étaient entraînés ne semblaient point ridicules à leurs voisins.

Au repos qu'il est d'usage de prendre au milieu du sermon, on dit à Fabrice qu'il n'était resté absolument personne au spectacle ; une seule dame se voyait encore dans sa loge, la marquise Crescenzi. Pendant ce moment de repos on entendit tout à coup beaucoup de bruit dans la salle ; c'étaient les fidèles qui votaient une statue à M. le coadjuteur. Son succès dans la seconde partie du discours fut tellement fou et mondain, les élans de contrition chrétienne furent tellement remplacés par des cris d'admiration tout à fait profanes, qu'il crut devoir adresser, en quittant la chaire, une sorte de réprimande aux auditeurs. Sur quoi tous sortirent à la fois avec un mouvement qui avait quelque chose de singulier et de compassé ; et, en arrivant à la rue, tous se mettaient à applaudir avec fureur et à crier : E viva del Dongo !

Fabrice consulta sa montre avec précipitation, et courut à une petite fenêtre grillée qui éclairait l'étroit passage de l'orgue à l'intérieur du couvent. Par politesse envers la foule incroyable et insolite qui remplissait la rue, le suisse du palais Crescenzi avait placé une douzaine de torches dans ces mains de fer que l'on voit sortir des murs de face des palais bâtis au moyen âge. Après quelques minutes, et longtemps avant que les cris eussent cessé, l'événement que Fabrice attendait avec tant d'anxiété arriva, la voiture de la marquise, revenant du spectacle, parut dans la rue ; le cocher fut obligé de s'arrêter, et ce ne fut qu'au plus petit pas, et à force de



cris, que la voiture put gagner la porte.

La marquise avait été touchée de la musique sublime, comme le sont les cœurs malheureux, mais bien plus encore de la solitude parfaite du spectacle lorsqu'elle en apprit la cause. Au milieu du second acte, et le ténor admirable étant en scène, les gens même du parterre avaient tout à coup déserté leurs places pour aller tenter fortune et essayer de pénétrer dans l'église de la Visitation. La marquise, se voyant arrêtée par la foule devant sa porte, fondit en larmes. Je n'avais pas fait un mauvais choix ! se dit-elle.

Mais précisément à cause de ce moment d'attendrissement elle résista avec fermeté aux instances du marquis et de tous les amis de la maison, qui ne concevaient pas qu'elle n'allât point voir un prédicateur aussi étonnant. Enfin, disait-on, il l'emporte même sur le meilleur ténor de l'Italie ! Si je le vois, je suis perdue ! se disait la marquise.

Ce fut en vain que Fabrice, dont le talent semblait plus brillant chaque jour, prêcha encore plusieurs fois dans cette même petite église, voisine du palais Crescenzi, jamais il n'aperçut Clélia, qui même à la fin prit de l'humeur de

cette affectation à venir troubler sa rue solitaire, après l'avoir déjà chassée de son jardin.

En parcourant les figures de femmes qui l'écoutaient, Fabrice remarquait depuis assez longtemps une petite figure brune fort jolie, et dont les yeux jetaient des flammes. Ces yeux magnifiques étaient ordinairement baignés de larmes dès la huitième ou dixième phrase du sermon. Quand Fabrice était obligé de dire des choses longues et ennuyeuses pour lui-même, il reposait assez volontiers ses regards sur cette tête dont la jeunesse lui plaisait. Il apprit que cette jeune personne s'appelait Anetta Marini, fille unique et héritière du plus riche marchand drapier de Parme, mort quelques mois auparavant.

Bientôt le nom de cette Anetta Marini, fille du drapier, fut dans toutes les bouches ; elle était devenue éperdument amoureuse de Fabrice. Lorsque les fameux sermons commencèrent, son mariage était arrêté avec Giacomo Rassi, fils aîné du ministre de la justice, lequel ne lui déplaisait point ; mais à peine eut-elle entendu deux fois monsignore Fabrice, qu'elle déclara qu'elle

ne voulait plus se marier ; et, comme on lui demandait la cause d'un si singulier changement, elle répondit qu'il n'était pas digne d'une honnête fille d'épouser un homme en se sentant éperdument éprise d'un autre. Sa famille chercha d'abord sans succès quel pouvait être cet autre.

Mais les larmes brûlantes qu'Anetta versait au sermon mirent sur la voie de la vérité ; sa mère et ses oncles lui ayant demandé si elle aimait monsignore Fabrice, elle répondit avec hardiesse que, puisqu'on avait découvert la vérité, elle ne s'avilirait point par un mensonge ; elle ajouta que, n'ayant aucun espoir d'épouser l'homme qu'elle adorait, elle voulait du moins n'avoir plus les yeux offensés par la figure ridicule du contino Rassi. Ce ridicule donné au fils d'un homme que poursuivait l'envie de toute la bourgeoisie devint, en deux jours, l'entretien de toute la ville. La réponse d'Anetta Marini parut charmante, et tout le monde la répéta. On en parla au palais Crescenzi comme on en parlait partout.

Clélia se garda bien d'ouvrir la bouche sur un tel sujet dans son salon ; mais elle fit des questions à sa femme de chambre, et, le dimanche suivant, après avoir entendu la messe à la chapelle de son palais, elle fit monter sa femme de chambre dans sa voiture, et alla chercher une seconde messe à la paroisse de mademoiselle Marini. Elle y trouva réunis tous les beaux de la ville attirés par le même motif ; ces messieurs se tenaient debout près de la porte. Bientôt, au grand mouvement qui se fit parmi eux, la marquise comprit que cette mademoiselle Marini entrait dans l'église ; elle se trouva fort bien placée pour la voir, et, malgré sa piété, ne donna guère d'attention à la messe. Clélia trouva à cette beauté bourgeoise un petit air décidé qui, suivant elle, eût pu convenir tout au plus à une femme mariée depuis plusieurs années. Du reste elle était admirablement bien prise dans sa petite taille, et ses yeux, comme l'on dit en Lombardie, semblaient faire la conversation avec les choses qu'ils regardaient. La marquise s'enfuit avant la fin de la messe.

Dès le lendemain, les amis de la maison Crescenzi, lesquels venaient tous les soirs passer la soirée, racontèrent un nouveau trait ridicule de l'Anetta Marini. Comme sa mère, craignant quelque folie de sa part, ne laissait que peu d'argent à sa disposition, Anetta était allée offrir une magnifique bague en diamants, cadeau de son père, au célèbre Hayez, alors à Parme pour les salons du palais Crescenzi, et lui demander le portrait de M. del Dongo ; mais elle voulut que ce portrait fût vêtu simplement de noir, et non point en habit de prêtre. Or, la veille, la mère de la petite Anetta avait été bien surprise, et encore plus scandalisée de trouver dans la chambre de sa fille un magnifique portrait de Fabrice del Dongo, entouré du plus beau cadre que l'on eût doré à Parme depuis vingt ans.

(A suivre)

ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE DE LA SANTÉ ET DE LA PROTECTION SOCIALE
CHU IBN ROCHD-CASABLANCA

**AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT SIMPLIFIÉ
SUR OFFRES DES PRIX
N° 047/2025/CHURC**

Le **24/04/2025 à 09 h 00** min, il sera procédé dans les bureaux de la Direction du Centre Hospitalo-Universitaire Ibn Rochd, sis à 8, Rue Lahcen EL AGJOUJ- Casablanca, à l'ouverture des plis relatifs à l'Appel d'offres ouvert simplifié sur offres des prix n°047/2025/CHURC du **24/04/2025** pour l'ACHAT DES PRODUITS ET CONSOMMABLES DENTAIRES POUR LE CENTRE DE CONSULTATIONS ET DE TRAITEMENTS DENTAIRES RELEVANT DU CENTRE HOSPITALO-UNIVERSITAIRE IBN ROCHD DE CASABLANCA (07 LOTS) - Centre Hospitalo-Universitaire Ibn Rochd - Casablanca.

- Lot n°1 : CIMENT DE SCHEMMENT PROVISOIRE SANS EUGENOL TYPE IMPLANTLINC™ (EN SERINGUE PATE-PATE) (DENTAIRE) AVEC PETIOLET (DISTRIBUTEUR)
- Lot n°2 : ACIERE FLORISSI DROQUE A 2% (ORL) TYPE 9% CERAMIC OU SIMILAIRE
- Lot n°3 : ACRISIP DENTAIRE UNIVERSAL
- Lot n°4 : ACRISIP ORTHODONTIQUE POUR COMPOSITE HYDROPHILE
- Lot n°5 : ARCULLE DENTAIRE PARA APICAL 900 21
- Lot n°6 : ARCULLE SPX-GLONGED (BOITE DE 100)
- Lot n°7 : ALGINATE CLASSE B
- Lot n°8 : ARC DE BLOCAGE MAXILLAIRE TYPE DUTREY OU SIMILAIRE
- Lot n°9 : ARCULLES COURTES INTRALIGAMMENTAIRES 900 A, 900X012 904
- Lot n°10 : BAGUE SUR 16 THREE CONVERTIBLE
- Lot n°11 : BAGUE SUR 17 THREE
- Lot n°12 : BAGUE SUR 26 THREE CONVERTIBLE
- Lot n°13 : BAGUE SUR 27 THREE
- Lot n°14 : BAGUE SUR 36 THREE CONVERTIBLE
- Lot n°15 : BAGUE SUR 37 THREE
- Lot n°16 : BAGUE SUR 47 THREE
- Lot n°17 : BIOCERAMIQUE POUR OBTURATION CANALAIRE
- Lot n°18 : CANULES SALIVAIRES
- Lot n°19 : CASQUE POUR FORCES EXTRA-ORALES HAUTE AVEC SYSTEME DE SECURITE
- Lot n°20 : CIMENT DENTUREL DE TYPE VISCOELASTIQUE TYPE CAVIT OU SIMILAIRE (PLACON X 30 GR)
- Lot n°21 : CIMENT VERRE IONOMERES AUTOPOLYMERISABLE
- Lot n°22 : COLLE COMPOSITE AUTO-ADHESIVE DEJALE DE TYPE RELYX ULTIMATE 3M ESPE OU SIMILAIRE
- Lot n°23 : COMPOSITE DE COLLAGES TYPE VARIOLINK N DC (VOCLAR) OU SIMILAIRE
- Lot n°24 : COMPOSITE POUR CONTENTION
- Lot n°25 : DROUES DE HAUTE QUALITE EN LATEX NATUREL, SANS POUSSIERE, BLEU PREDICOUPRES, CHROMOCHROMES (15,2, 15,2CM) 18 POLARIS-EPASSER, 3MESHRA, BOITE DE 34 PRECIS
- Lot n°26 : DYCAL POND DE CAVITE
- Lot n°27 : ESEA 17% GEL
- Lot n°28 : ESEA 17% LIQUIDE
- Lot n°29 : ELASTIQUE DE TRACTION INTER-MAXILLAIRE 1/8", 015 02
- Lot n°30 : ELASTIQUE DE TRACTION INTER-MAXILLAIRE 3/8", 04 02
- Lot n°31 : ELASTIQUE DE TRACTION INTER-MAXILLAIRE 1/8", 04 02
- Lot n°32 : SPONGE DE GELATINE RESORBABLE DOTEE D'UN EFFET HEMOSTATIQUE A EMBALLAGE UNITAIRE
- Lot n°33 : FIL A LIGATURES
- Lot n°34 : FIL DE CONTENTION 30
- Lot n°35 : FIL EN TIGE EN ACIER-S16 X 022 (TUBE X 10 TIGES)
- Lot n°36 : FIL EN TIGE EN ACIER-S13X023
- Lot n°37 : FIL EN TIGE EN ACIER (S17X02)
- Lot n°38 : HYDROXYDE DE CALCIUM EN POUSSIERE
- Lot n°39 : HYDROXYDE DE CALCIUM EN SERINGUE HYPOCAL OU PULPOENT OU SIMILAIRE (SOT DE DEUX SERINGUES)
- Lot n°40 : PACE MATERIAUX D'EMPREINTE SELICONE (A) PAR ADDITION (LEGERE/BASSE VISCOSITE) + (PUTTY) / HAUTE VISCOSITE DE TYPE VISCOELASTIQUE LIGHT + PUTTY OU SIMILAIRE
- Lot n°41 : PACE MATERIAUX D'EMPREINTE SELICONE (C) PAR CONDENSATION (LEGERE/BASSE VISCOSITE) + (PUTTY) HAUTE VISCOSITE DE TYPE ZERMAKOR-ORANWASH L + ZETA PLUS) OU SIMILAIRE
- Lot n°42 : PAILLE DE SOUDURE PRETE A L'EMPLOI
- Lot n°43 : PANSEMENT CHIRURGICAL PARODONTAL COE PACE OU SIMILAIRE
- Lot n°44 : PATE A POLIR APRES DETARTRAGE
- Lot n°45 : PATE DE ROSE VERTE
- Lot n°46 : PASTES A EMPREINTE SNOW WHITE OU SIMILAIRE
- Lot n°47 : PORTE EMPREINTE EN PASTIQUE MANDIBULAIRE (PROTHESE SUR IMPLANT) TABLE 2
- Lot n°48 : PORTE EMPREINTE EN PASTIQUE MANDIBULAIRE (PROTHESE SUR IMPLANT) TABLE 3
- Lot n°49 : PORTE EMPREINTE EN PASTIQUE MANDIBULAIRE (PROTHESE SUR IMPLANT) TABLE 4
- Lot n°50 : PORTE EMPREINTE EN PASTIQUE MAXILLAIRE (PROTHESE SUR IMPLANT) TABLE 2
- Lot n°51 : PORTE EMPREINTE EN PASTIQUE MAXILLAIRE (PROTHESE SUR IMPLANT) TABLE 3
- Lot n°52 : PORTE EMPREINTE EN PASTIQUE MAXILLAIRE (PROTHESE SUR IMPLANT) TABLE 4
- Lot n°53 : POLYMER POUR ABRASIF/BOULE
- Lot n°54 : PRODUIT ATROPHIQUANT ISOMSTATIQUE LIQUIDE OU GEL POUR RETRACTION GINGIVALE TYPYVISCORLAIN CLEAR (ULTRADEFIN) OU SIMILAIRE
- Lot n°55 : RECHARGES DE TENON EN FIBRE DE VERRE OU DE QUARTE N° 1
- Lot n°56 : RECHARGES DE TENON EN FIBRE DE VERRE OU DE QUARTE N° 2
- Lot n°57 : RECHARGES DE TENON EN FIBRE DE VERRE OU DE QUARTE N° 3
- Lot n°58 : RESINE DE COLLAGES (SUPER BOND-OU SIMILAIRE)
- Lot n°59 : RESINE DE SCHEMMENT DES PETITS DENTS FROUS SEUS
- Lot n°60 : RESINE UNIFAIST OU SIMILAIRE (SABAL L + 300X P)
- Lot n°61 : REVELATEUR DE PLAQUE DENTAIRE
- Lot n°62 : SILANE TYPE MONOMER NE (VOCLAR) OU PORCELAIN LINER M TM (MORITARI) OU SIMILAIRE
- Lot n°63 : SILICONE HAUTE VISCOSITE TYPE OPTISOL OU SIMILAIRE
- Lot n°64 : SPRAY POUR TURBINE KAVO OU SIMILAIRE
- Lot n°65 : SUBSTITUT DENTAIRE BIOCIMP
- Lot n°66 : VERRES POLYRE 2500 PPM
- Lot n°67 : WEDGETS

Le dossier d'appel d'offres doit être téléchargé à partir du portail des marchés publics accessible à l'adresse : www.marchespublics.gov.ma

* La vérification des coûts des prestations ou des travaux (toutes taxes comprises) établies par le maître d'ouvrage est faite comme suit :

- Lot n°1 : 21 600,00 (Vingt et un mille six cents dirhams)
- Lot n°2 : 4 800,00 (Quatre mille huit cents dirhams)
- Lot n°3 : 13 536,00 (Treize mille cinq cent trente-six dirhams)
- Lot n°4 : 6 480,00 (Six mille quatre cent quatre-vingts dirhams)
- Lot n°5 : 18 720,00 (Dix-huit mille sept cent vingt dirhams)
- Lot n°6 : 2 859,60 (Deux mille huit cent cinquante-neuf dirhams soixante centimes)
- Lot n°7 : 7 680,00 (Sept mille six cent quatre-vingts dirhams)
- Lot n°8 : 22 608,00 (Vingt-deux mille six cent huit dirhams)
- Lot n°9 : 3 600,00 (Trois mille six cents dirhams)
- Lot n°10 : 2 500,20 (Deux mille cinq cents dirhams vingt centimes)
- Lot n°11 : 1 999,80 (Mille neuf cent quatre-vingt-dix-neuf dirhams quatre-vingt centimes)
- Lot n°12 : 2 500,20 (Deux mille cinq cents dirhams vingt centimes)
- Lot n°13 : 1 999,80 (Mille neuf cent quatre-vingt-dix-neuf dirhams quatre-vingt centimes)
- Lot n°14 : 2 500,20 (Deux mille cinq cents dirhams vingt centimes)
- Lot n°15 : 1 999,80 (Mille neuf cent quatre-vingt-dix-neuf dirhams quatre-vingt centimes)
- Lot n°16 : 1 999,80 (Mille neuf cent quatre-vingt-dix-neuf dirhams quatre-vingt centimes)
- Lot n°17 : 5 999,98 (Cinq mille neuf cent quatre-vingt-dix-neuf dirhams quatre-vingt-dix centimes)
- Lot n°18 : 34 000,00 (Trente-quatre mille dirhams)
- Lot n°19 : 3 400,00 (Trois mille six cents dirhams)
- Lot n°20 : 1 800,00 (Mille huit cents dirhams)
- Lot n°21 : 95 520,00 (Quatre-vingt-cinq mille cinq cent vingt dirhams)
- Lot n°22 : 27 000,00 (Vingt-sept mille dirhams)
- Lot n°23 : 17 280,00 (Dix-sept mille deux cent quatre-vingts dirhams)
- Lot n°24 : 61 200,00 (Soixante et un mille deux cents dirhams)
- Lot n°25 : 48 000,00 (Quarante-huit mille dirhams)
- Lot n°26 : 1 480,00 (Mille six cent quatre-vingts dirhams)
- Lot n°27 : 4 520,00 (Quatre mille cinq cent vingt dirhams)
- Lot n°28 : 2 040,00 (Deux mille quatre cents dirhams)
- Lot n°29 : 4 500,00 (Quatre mille cinq cents dirhams)
- Lot n°30 : 4 500,00 (Quatre mille cinq cents dirhams)
- Lot n°31 : 4 500,00 (Quatre mille cinq cents dirhams)
- Lot n°32 : 19 200,00 (Dix-neuf mille deux cents dirhams)
- Lot n°33 : 7 999,92 (Sept mille neuf cent quatre-vingt-dix-neuf dirhams quatre-vingt-deux centimes)
- Lot n°34 : 28 248,00 (Vingt-huit mille deux cent quarante-huit dirhams)
- Lot n°35 : 2 700,00 (Deux mille sept cents dirhams)
- Lot n°36 : 2 700,00 (Deux mille sept cents dirhams)
- Lot n°37 : 2 700,00 (Deux mille sept cents dirhams)
- Lot n°38 : 3 400,00 (Trois mille six cents dirhams)
- Lot n°39 : 12 960,00 (Douze mille neuf cent soixante dirhams)
- Lot n°40 : 45 000,00 (Quarante-cinq mille six cents dirhams)
- Lot n°41 : 26 400,00 (Vingt-six mille quatre cents dirhams)

- Lot n°42 : 6 000,00 (Six mille dirhams)
- Lot n°43 : 1 404,00 (Mille quatre cent quatre dirhams)
- Lot n°44 : 900,00 (Neuf cents dirhams)
- Lot n°45 : 27 600,00 (Vingt-sept mille six cents dirhams)
- Lot n°46 : 29 240,00 (Trente-neuf mille deux cent quarante dirhams)
- Lot n°47 : 5 400,00 (Cinq mille quatre cents dirhams)
- Lot n°48 : 5 400,00 (Cinq mille quatre cents dirhams)
- Lot n°49 : 5 400,00 (Cinq mille quatre cents dirhams)
- Lot n°50 : 5 400,00 (Cinq mille quatre cents dirhams)
- Lot n°51 : 5 400,00 (Cinq mille quatre cents dirhams)
- Lot n°52 : 5 400,00 (Cinq mille quatre cents dirhams)
- Lot n°53 : 579,00 (Cinq cent soixante-seize dirhams)
- Lot n°54 : 9 600,00 (Neuf mille six cents dirhams)
- Lot n°55 : 1 800,00 (Mille huit cents dirhams)
- Lot n°56 : 1 800,00 (Mille huit cents dirhams)
- Lot n°57 : 2 080,00 (Deux mille huit cent quatre-vingts dirhams)
- Lot n°58 : 46 008,00 (Quarante-six mille huit dirhams)
- Lot n°59 : 24 240,00 (Vingt-quatre mille deux cent quarante dirhams)
- Lot n°60 : 46 800,00 (Quarante-six mille huit cents dirhams)
- Lot n°61 : 900,00 (Neuf cents dirhams)
- Lot n°62 : 7 200,00 (Sept mille deux cents dirhams)
- Lot n°63 : 13 920,00 (Treize mille neuf cent vingt dirhams)
- Lot n°64 : 9 940,00 (Neuf mille huit cent quarante dirhams)
- Lot n°65 : 59 999,76 (Cinquante-neuf mille neuf cent quatre-vingt-dix-neuf dirhams soixante-seize centimes)
- Lot n°66 : 2 499,96 (Deux mille quatre cent quatre-vingt-dix-neuf dirhams quatre-vingt-seize centimes)
- Lot n°67 : 1 800,00 (Mille huit cents dirhams)

*Les concurrents sont dispensés de fournir un cautionnement provisoire.

Le contenu, la présentation ainsi que le dépt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 30-32-34 du Décret n°2-22-43 du 15 chaouba 1444 (8 mars 2023), relatif aux marchés publics.

Les concurrents doivent déposer leurs dossiers par voie électronique dans le portail des marchés publics accessible à l'adresse www.marchespublics.gov.ma

La documentation technique (prospectus, notices, ou autres documents techniques) accompagnée des certificats d'enregistrement des dispositifs médicaux doit être déposée à la Direction Générale du Centre Hospitalo-Universitaire Ibn Rochd (Service des Equipements et Fournitures) sis à 8 rue Lahcen el Arjouj - Casablanca au plus tard le jour ouvrable précédent la date d'ouverture des plis ou remis séance tenante au président de la commission d'ouverture des plis

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 5 du règlement de consultation.

N° 2164/PA

+EBAH+ KEVCOB
 +LJJO+ HAHOC
 A HMO. A ICFAJE
 EXO + HAAIOC

 Royaume du Maroc
 Ministère de la Jeunesse, de la Culture et de la Communication
 Département de la Jeunesse

**Avis d'appel d'offres ouvert international
Sur offres des prix N° 26/2025**

Le 22 Mai 2025 à 10h30mn , Il sera procédé dans la salle de réunion principale du Département de la Jeunesse, sis 51 Avenue IBN SIMAGDAL Rabat à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres ouvert international sur offres des prix, N°26/2025 ayant pour objet : **La réalisation des prestations évènementielles dans le cadre de l'évènement « Marrakech capitale de la jeunesse du monde islamique pour 2025 » au profit du Département de la Jeunesse du Ministère de la Jeunesse de la Culture et de la Communication -en lot unique-**

Le dossier d'appel d'offres sur offres des prix doit être téléchargé à partir du portail des marchés publics accessible à l'adresse : www.marchespublics.gov.ma

L'estimation des coûts des prestations établies par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de : **49 908 080,20DHS TTC (Quarante-neuf Millions Neuf Cent Huit Mille quatre-vingt Dirhams et vingt centimes TTC).**

Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de : **700 000.00 DHS (Sept cent mille dirhams).**

Le contenu, la présentation ainsi que le dépt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 30, 31, 32 et 34 du décret relatif aux marchés publics.

Les concurrents doivent déposer leurs dossiers par voie électronique dans le portail des marchés publics accessible à l'adresse www.marchespublics.gov.ma

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 9 du règlement de consultation.

N° 2165/PA

EDBM-SARL
Siège social : 7, Rue
d'Asilah, RDC -
Casablanca.
ICE : 00191478700005
Aux termes des PV en date
du 05/01/24 et 08/01/25,
l'associé unique M. TAIB
BELGHITHI décide de :
1. La suppression de l'en-
seigne - ELEMENS - du re-
gistre de commerce
2. Le transfert de siège so-
cial de 7, Rue Assilah-RDC,
commune My Youssef, Cas-
ablanca à 4, Rue Mas-
mouda Hay El Hana,1er
étage-Hay Hassani, Cas-
ablanca
3. Le dépôt légal a été effec-
tué au Greffe du TC de
Casa le 23/05/24, sous nu-
méro 919398
Pour extrait et mention gé-
rance

N° 2166/PA

VC LUXURY TEXTILES
MAROC
Constitution
Aux termes d'un acte SSP
en date du 03/04/2025 à
Casablanca. Il a été Etabli
les statuts d'une S.A.R.L
AU dont les caractéristi-
ques sont :
DÉNOMINATION : VC
LUXURY TEXTILES
MAROC "S.A.R.L AU"
OBJET : IMPORT-EXPORT
LE SIEGE : 174, BD ZERK-
TOUNI ET MOUSSA,
BNOU NOUSSAIR,
ETAGE 01 APPT 02 CASA-
BLANCA
CAPITAL SOCIAL :
100.000,00 DHS, divisé en
100 parts de 100,00 DHS
chacune :
PARTS SOCIALES : Mme
ROLINE SHARISE
SHANTE RENEE : 1000
PARTS Soit un total de :
1000 PARTS
GERANCE : Mme ROLINE
SHARISE SHANTE
RENEE,
ANNEE SOCIALE : Du 1er
janvier au 31 décembre de
chaque année.
Le dépôt légal a été effectué
au Tribunal de Commerce
de Casablanca le :
09/04/2025
R.C N° : 671079
Pour extrait et mention
N° 2167/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE
DE L'INTÉRIEUR
WILAYA REGION
DARAA-TAFILALET
PROVINCE
D'ERRACHIDIA
CERCLE DE RISSANI
CAIDAT DE RISSANI
Commune
D'ES-SEFFALAT N° 34-21
AVIS D'APPEL
D'OFFRES OUVERT
N° 03/2025
Jeudi 08 Mai 2025 à partir
de 10h30mn, il sera procé-
dé, dans le bureau de Mr
le président du conseil
communal d'ES-SEFFALAT
à l'ouverture des plis rela-
tifs à l'appel d'offres ouvert
sur offres des prix relatifs
à l'ACO N°03/2025 pour
AMENAGEMENT ET
CONSTRUCTION BAR-
RAGE JAR AGHROUR.
-Le dossier d'appel d'offres
ouvert doit être téléchargé
à partir du portail des mar-
chés publics accessible à
l'adresse : www.marchés-
publics.gov.ma .
- L'estimation des coûts des
prestations établie par le
maître d'ouvrage est fixée à
la somme de 1 885 020.00
dh (un million huit cent
quatre-vingt-cinq mille

vingt dirhams),
- la caution provisoire est
fixé à la somme de 37
000,00dh (TRENTE Sept
Mille Dirhams)
- le contenu, la présentation
ainsi que le dépôt des do-
ssiers des concurrents doi-
vent être conformes aux
dispositions des articles 303
34 du décret n°2-22-431 du
08 mars 2023 relatif aux
marchés publics.
- Les concurrents doivent
déposer leurs plis par voie
électronique dans le portail
des marchés publics acces-
sibles à l'adresse www.mar-
chés-publics.gov.ma
Les pièces justificatives à
fournir sont celles prévues
par l'article 10 du règle-
ment de consultation.
N° 2168/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE
DE L'INTÉRIEUR
WILAYA REGION BENI
MELLAL KHENIFRA
PREFECTURE PROVINCE
DE FKIH BEN SALAH
CERCLE DE FKIH BEN
SALAH
CAIDAT BNI OUKIL
COMMUNE TERRITO-
RIALE BNI OUKIL
AVIS D'APPEL
D'OFFRES OUVERT
SIMPLIFIÉ N° 02/2025
Marché réservé aux très
petites, petites et
moyennes entreprises
installées au Maroc, aux
coopératives, aux unions
de coopératives et aux
auto-entrepreneurs
Le jeudi 24 avril 2025 à 10
heure il sera procédé ,dans
le bureau du président de
la commune territoriale
bni oukil sis au siège de la
commune à l'ouverture Des
Plis Relatifs A L'appel D'of-
fres ouvert simplifié sur of-
fres des prix n° 02/2025 du
24 avril 2025 ,pour La réa-
lisation des travaux d'amé-
nagement des routes à la
commune territoriale bni
oukil province de fkih
ben salah région beni mel-
lal khénifra.
Le dossier d'appel d'offres
doit être téléchargé à partir
du portail des marchés pu-
blics accessible à l'adresse
www.marchés-publics.gov.
ma

L'estimation des coûts des
travaux établie par le ma-
ître d'ouvrage est fixée à la
somme de trois cent vingt-
six mille trois cent trente
quatre dirhams (326
334,00dh)
Le cautionnement provi-
soire est fixé à la somme de
six mille cinq cent vingt-six
dirhams (6526,00 dh)
Le contenu, la présentation
ainsi que le dépôt des do-
ssiers des concurrents doi-
vent être conformes aux
dispositions des articles 30
à 34 du décret n° 2.22.431
du 15 chaabane 1444 (08
mars 2023) relatif aux mar-
chés publics.
Les concurrents doivent dé-
poser leurs dossiers par
voie électronique dans le
portail des marchés pu-
blics accessible à l'adresse
www.marchés-publics.gov.
ma
Les pièces justificatives à
fournir sont celles prévues
par l'article 5 du règlement
de consultation.
Les concurrents non instal-
lés au maroc doivent four-
nir le dossier technique tel
que prévu par le
règlement de consultation.
N° 2169/PA

ROYAUME DU MAROC		
Ministère de l'Éducation Nationale de la Précolaire et des Sports Académie Régionale d'Éducation et de Formation Région Marrakech - SAFI Direction provinciale de Marrakech		
AVIS D'ANNULATION DES APPELS D'OFFRES		
Suite au paragraphe 2, l'alinéa 2-aj de l'article N°48 du décret N°2-22-431 du 15 Chaabane 1444 (08 Mars 2023) relatif aux marchés publics. Le directeur provincial de Marrakech informe que Les Appels d'offres suivants sont annulés :		
N°AO	OBJET D'AO	JOURNAUX DE PUBLICATION
2025/2024	Travaux d'aménagement et de réhabilitation des établissements scolaires de l'enseignement primaire relevant de la direction provinciale de Marrakech en six lots séparés : • Lot N°2 : Travaux d'aménagement et de réhabilitation de l'école primaire BASSAN ZARRAKI (Arrondissement Sidi Youssef Ben Ali) à Marrakech.	• RISSALAT AL OUMMA sous N° 1173 du : 29/04/2024 Page 09 • LIBERATION sous N° 3020 du : 29/04/2024 Page 14
2025/2024	Travaux d'aménagement et de réhabilitation des établissements scolaires de l'enseignement primaire relevant de la direction provinciale de Marrakech en six lots séparés : • Lot N°3 : Travaux d'aménagement et de réhabilitation de l'école primaire ALI BEN ABU TALIB (Arrondissement Sidi Youssef Ben Ali) à Marrakech.	• RISSALAT AL OUMMA sous N° 1173 du : 29/04/2024 Page 09 • LIBERATION sous N° 3020 du : 29/04/2024 Page 14
2025/2024	Travaux d'aménagement et de réhabilitation des établissements scolaires de l'enseignement primaire relevant de la direction provinciale de Marrakech en six lots séparés : • Lot N°4 : Travaux d'aménagement et de réhabilitation de l'école primaire ATLASS ALKABIR (Arrondissement Sidi Youssef Ben Ali) à Marrakech.	• RISSALAT AL OUMMA sous N° 1272 du : 29/04/2024 Page 09 • LIBERATION sous N° 3020 du : 29/04/2024 Page 14
2025/2024	Travaux d'aménagement et de réhabilitation des établissements scolaires de l'enseignement primaire et secondaire qualifiés relevant de la direction provinciale de Marrakech en six lots séparés : • Lot N°8 : Travaux d'aménagement et de réhabilitation de l'école primaire AD KAOUTAR à C.T SAADA à Marrakech.	• L'Offre N°1270 du : 04/05/2024 Page : 18 • LIBERATION : N°1928 du : 04-05/05/2024 Page :15
2025/2024	Travaux d'aménagement et de réhabilitation des établissements scolaires de l'enseignement primaire et secondaire qualifiés relevant de la direction provinciale de Marrakech en six lots séparés : • Lot N°8A : Travaux d'aménagement et de réhabilitation de l'école primaire AJT DADDI CENTRE à C.T AGAFAY à Marrakech.	• L'Offre N°1270 du : 04/05/2024 Page : 18 • LIBERATION : N°1928 du : 04-05/05/2024 Page :15
2025/2024	Travaux d'aménagement et de réhabilitation des établissements scolaires de l'enseignement primaire et secondaire qualifiés relevant de la direction provinciale de Marrakech en six lots séparés : • Lot N°8B : Travaux d'aménagement et de réhabilitation de l'école primaire SN BEN ARCH à C.T SAADA à Marrakech.	• L'Offre N°1270 du : 04/05/2024 Page : 18 • LIBERATION : N°1928 du : 04-05/05/2024 Page :15
2025/2024	Travaux d'aménagement et de réhabilitation des établissements scolaires de l'enseignement primaire et secondaire qualifiés relevant de la direction provinciale de Marrakech en six lots séparés : • Lot N°8C : Travaux d'aménagement et de réhabilitation de l'école primaire TAZAKOURTE à C.T SAADA à Marrakech.	• L'Offre N°1270 du : 04/05/2024 Page : 18 • LIBERATION : N°1928 du : 04-05/05/2024 Page :15

N° 2170/PA

ROYAUME DU MAROC		
Ministère de l'Éducation Nationale de la Précolaire et des Sports Académie Régionale d'Éducation et de Formation Région Marrakech - SAFI Direction provinciale de Marrakech		
AVIS D'ANNULATION DES APPELS D'OFFRES		
Suite au paragraphe 2, l'alinéa 2-aj de l'article N°48 du décret N°2-22-431 du 15 Chaabane 1444 (08 Mars 2023) relatif aux marchés publics. Le directeur provincial de Marrakech informe que Les Appels d'offres suivants sont annulés :		
N°AO	OBJET D'AO	JOURNAUX DE PUBLICATION
2025/2025	Travaux d'aménagement et de réhabilitation des établissements scolaires de l'enseignement secondaire collégial relevant de la direction provinciale de Marrakech en trois lots séparés : • Lot N°1 : Travaux d'aménagement et de réhabilitation de l'école collégiale EL WIDANE à Marrakech.	• RISSALAT AL OUMMA sous N° 1297 du : 14/11/2023 Page 09 • LIBERATION sous N° 3987 du : 14/11/2023 Page 17
2025/2025	Travaux d'aménagement et de réhabilitation des établissements scolaires de l'enseignement secondaire collégial relevant de la direction provinciale de Marrakech en trois lots séparés : • Lot N°2 : Travaux d'aménagement et de réhabilitation de l'école collégiale LAYMOUNE à Marrakech.	• RISSALAT AL OUMMA sous N° 1297 du : 14/11/2023 Page 09 • LIBERATION sous N° 3987 du : 14/11/2023 Page 17
2025/2025	Travaux d'aménagement et de réhabilitation des établissements scolaires de l'enseignement secondaire collégial relevant de la direction provinciale de Marrakech en trois lots séparés : • Lot N°3 : Travaux d'aménagement et de réhabilitation de l'école collégiale CHATIB à Marrakech.	• RISSALAT AL OUMMA sous N° 1297 du : 14/11/2023 Page 09 • LIBERATION sous N° 3987 du : 14/11/2023 Page 17
2025/2025	Travaux d'aménagement et de réhabilitation des établissements scolaires de l'enseignement primaire relevant de la direction provinciale de Marrakech en trois lots séparés : • Lot N°1 : Travaux d'aménagement et de réhabilitation de l'école primaire AL BOUSSRI à Marrakech.	• RISSALAT AL OUMMA sous N° 1299 du : 14/11/2023 Page 13 • LIBERATION sous N° 3989 du : 14/11/2023 Page 09
2025/2025	Travaux d'aménagement et de réhabilitation des établissements scolaires de l'enseignement primaire relevant de la direction provinciale de Marrakech en trois lots séparés : • Lot N°2 : Travaux d'aménagement et de réhabilitation de l'école primaire ARI SIBRA CENTRE à EL LOUDAYA à Marrakech.	• RISSALAT AL OUMMA sous N° 1299 du : 14/11/2023 Page 13 • LIBERATION sous N° 3989 du : 14/11/2023 Page 09

N° 2171/PA

ROYAUME DU MAROC		
Ministère de l'Éducation Nationale de la Précolaire et des Sports Académie Régionale d'Éducation et de Formation Région Marrakech - SAFI Direction provinciale de Marrakech		
AVIS D'ANNULATION DES APPELS D'OFFRES		
Suite au paragraphe 2, l'alinéa 2-aj de l'article N°48 du décret N°2-22-431 du 15 Chaabane 1444 (08 Mars 2023) relatif aux marchés publics. Le directeur provincial de Marrakech informe que Les Appels d'offres suivants sont annulés :		
N°AO	OBJET D'AO	JOURNAUX DE PUBLICATION
2025/2024	Travaux d'aménagement et de réhabilitation des établissements scolaires de l'enseignement primaire relevant de la direction provinciale de Marrakech en trois lots séparés : • Lot N°1 : Travaux d'aménagement et de réhabilitation de SATELLITE EL HARICH YALAKOUB à C.T AJT (MARRAKECH)	• L'Offre N°1277 du : 13/05/2024 Page : 06 • LIBERATION : N°10215 du : 13/05/2024 Page :10
2025/2024	Travaux d'aménagement et de réhabilitation des établissements scolaires de l'enseignement primaire relevant de la direction provinciale de Marrakech en trois lots séparés : • Lot N°2 : Travaux d'aménagement et de réhabilitation des SATELLITES TAKNA , OULAD MSAFER et HAJ ALLAL à C.T AJT BOUR à MARRAKECH.	• L'Offre N°1277 du : 13/05/2024 Page : 14 • LIBERATION : N°10215 du : 13/05/2024 Page :10
2025/2024	Travaux d'aménagement et de réhabilitation des établissements scolaires de l'enseignement primaire relevant de la direction provinciale de Marrakech en quatre lots séparés : • Lot N°1 : Travaux d'aménagement et de réhabilitation de l'école primaire IDRISS PRIMER à C.T MEDINA à MARRAKECH.	• L'Offre N°1218 du : 23/05/2024 Page : 11 • LIBERATION : N°10221 du : 23/05/2024 Page :09
2025/2024	Travaux d'aménagement et de réhabilitation des établissements scolaires relevant de la direction provinciale de Marrakech en quatre lots séparés : • Lot N°1 : Travaux d'aménagement et de réhabilitation de l'école collégiale AL QOOD (Arrondissement MENARA) à Marrakech.	• L'Offre N°1276 du : 11/06/2024 Page : 14 • LIBERATION : N°10240 du : 04-05/05/2024 Page :14
2025/2024	Travaux d'aménagement et de réhabilitation des établissements scolaires relevant de la direction provinciale de Marrakech en quatre lots séparés : • Lot N°3 : Travaux d'aménagement et de réhabilitation de l'école collégiale BEN ZAKRI (Arrondissement MENARA) à Marrakech.	• L'Offre N°1276 du : 11/06/2024 Page : 14 • LIBERATION : N°10240 du : 04-05/05/2024 Page :14
2025/2024	Travaux d'aménagement et de réhabilitation des établissements scolaires de l'enseignement primaire relevant de la direction provinciale de Marrakech en six lots séparés : • Lot N°1 : Travaux d'aménagement et de réhabilitation de l'école primaire RIAD AL MANZAH (C.T GABRIEL) à Marrakech. • Lot N°2 : Travaux d'aménagement et de réhabilitation de l'école primaire AMR BEN ALASSE (Arrondissement MENARA) à Marrakech.	• RISSALAT AL OUMMA sous N° 1276 du : 12/06/2024 Page 07 • LIBERATION sous N° 10241 du : 12/06/2024 Page 10
2025/2024	Travaux d'aménagement et de réhabilitation des établissements scolaires relevant de la direction provinciale de Marrakech : • Lot N°2 : Travaux d'aménagement et de réhabilitation de l'école collégiale EL MANFALOUTI (Arrondissement MENARA) à Marrakech. • Lot N°3 : Travaux d'aménagement et de réhabilitation de l'école collégiale ANNACER (Arrondissement MENARA) à Marrakech.	• RISSALAT AL OUMMA sous N° 1289 du : 10/10/2024 Page 13 • LIBERATION sous N° 3033 du : 09/10/2024 Page 17

N° 2172/PA

IKRAMI DISTRIBUTION
Société à responsabilité limitée au capital de 100.000,00 Dirhams
18, Route Al Ouaïda, Ain Sebba, Casablanca - Maroc
RC 650987/IF
66128240/ICE
003617111000028

Convocation à l'Assemblée générale extraordinaire du 23/04/2025

A l'aimable attention des associés de la société IKRAMI DISTRIBUTION SARL

- Mr ABU RILEH Mohammed CRE Marocaine N° T00329P Villa N° 123, Golf Benslimane-Maroc
- HDR FINANCE SARL RC N° 565619 Casablanca, 23, Rue des Pyrénées, Maarif 1er étage, Appartement N°1 Casablanca - Maroc

En vertu des dispositions des articles des statuts de la société, et sur demande de la gérance, vous êtes convoqués à l'Assemblée générale extraordinaire qui se tiendra le 23/04/2025 à 12h00 au N° 18, Route Al Ouaïda, Ain Sebba, Casablanca - Maroc, et ayant pour ordre du jour :

- 1- Approbation de la cession des parts ;
- 2- Agrément du nouvel associé ;
- 3- Démission de Mme WIZMAN Rebecca Mercedes de ses fonctions de gérant.
- 4- Nominations d'un nouveau gérant et attribution des pouvoirs de signatures.
- 5- Adoption des statuts reformés de la société.
- 6- Formalités et pouvoirs.

N° 2175/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE
DE L'INTÉRIEUR
PROVINCE D'AZILAL
SECRETARIAT GENERAL
D.R.F.H
AVIS D'APPEL D'OFFRES
OUVERT

N° : 16/2025/INDH/PAZ
Le 06 Mai 2025 à 10 h il sera procédé, dans le bureau de Monsieur le Secrétaire Général de la Province d'Azilal à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres ouvert sur offres de prix pour : Etude et assistance technique des routes et ouvrage d'art, Province d'Azilal.

Le dossier d'appel d'offres doit être téléchargé à partir du portail des marchés publics www.marchéspublics.gov.ma
Certificat d'agrément : D4, D5 et D13.

L'estimation des coûts des prestations établies par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de : Quatre cent soixante et onze mille six cent dirhams, 00 Cts (471.600,00 DH).

Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de : Neuf mille quatre cent dirhams, 00 Cts (9.400,00 DH). Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 30 à 34 du décret n° 2-22-431 du 15 Chaabane 1444 (8 mars 2023) relatif aux marchés publics.

Les concurrents doivent déposer leurs dossiers par voie électronique dans le portail des marchés publics accessible à l'adresse www.marchéspublics.gov.ma.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 9 du règlement

de consultation. N° 2176/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE
DE L'INTÉRIEUR
PROVINCE D'AZILAL
D.R.F.H
AVIS D'APPEL
D'OFFRES OUVERT

N° : 18/2025/INDH/PAZ
Le 06 Mai 2025 à 11 heures ; il sera procédé, dans le bureau de Monsieur le Secrétaire général de la Province d'Azilal à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres ouvert sur offres de prix suivants : Equipement de 100 unités préscolaires en énergie solaire au niveau des communes territoriales relevant de la Province.

Le dossier d'appel d'offres doit être téléchargé à partir du portail des marchés publics www.marchéspublics.gov.ma

L'estimation des coûts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de : Un million quatre cent quatre-vingt-dix mille quatre cent dirhams, 00 Cts (1.490.400,00 DH).

Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de : Vingt-neuf mille huit cent dirhams, 00 Cts (29.800,00 DH)

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 30 à 34 du décret n° 2-22-431 du 15 Chaabane 1444 (8 mars 2023) relatif aux marchés publics.

Les concurrents doivent déposer leurs dossiers par voie électronique dans le portail des marchés publics accessible à l'adresse www.marchéspublics.gov.ma.

Les catalogues exigés par le dossier d'appel d'offres doivent être déposés au bureau du Chef de la Division des Ressources financières et humaines au Secrétariat Général de la Province d'Azilal, au plus tard le jour ouvrable précédant la date d'ouverture des plis ou remis séance tenante au président de la commission d'ouverture des plis.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 9 du règlement de consultation.

N° 2177/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE
DE L'INTÉRIEUR
PROVINCE D'AZILAL
SECRETARIAT GENERAL
D.R.F.H
AVIS D'APPEL D'OFFRES
OUVERT

N° : 28/2025/INDH/PAZ
Le 06 Mai 2025 à 12 h il sera procédé, dans le bureau de Monsieur le Secrétaire Général de la Province d'Azilal à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres ouvert sur offres de prix pour : Travaux de renforcement de la route non classée reliant centre Ait M'hamed et Zaoulat Ahansal sur une longueur de 6 km, Province d'Azilal.

Le dossier d'appel d'offres doit être téléchargé à partir du portail des marchés publics accessible à l'adresse www.marchéspublics.gov.ma

L'estimation des coûts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de : Deux mil-

lions six cent quatre vingt dix huit mille cent cinquante deux dirhams, 00 Cts (2.698.152,00 DH).

Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de : cinquante trois mille neuf cent dirhams, 00 Cts (53.900,00 DH).

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 30 à 34 du décret n° 2-22-431 du 15 Chaabane 1444 (8 mars 2023) relatif aux marchés publics.

Les concurrents doivent déposer leurs dossiers par voie électronique dans le portail des marchés publics accessible à l'adresse www.marchéspublics.gov.ma.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues

par l'article 9 du règlement de consultation. N° 2178/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE
DE L'INTÉRIEUR
PROVINCE D'AZILAL
SECRETARIAT GENERAL
D.R.F.H
AVIS D'APPEL
D'OFFRES OUVERT

N° : 29/2025/INDH/PAZ
Le 06 Mai 2025 à 13 h il sera procédé, dans le bureau de Monsieur le Secrétaire Général de la Province d'Azilal à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres ouvert sur offres de prix pour : Equipement des dours Talib et Taliba, centres des Handicapés, Dours Al Oumama et Personnes âgées en Chauffe-eau solaire à la Province d'Azilal.

Le dossier d'appel d'offres doit être téléchargé à partir du portail des marchés publics accessible à l'adresse www.marchéspublics.gov.ma

L'estimation des coûts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de : Un millions deux cent soixante sept mille deux cent dirhams, 00 Cts (1.267.200,00 DH).

Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de : Vingt-cinq mille dirhams, 00 Cts (25.000,00 DH).

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 30 à 34 du décret n° 2-22-431 du 15 Chaabane 1444 (08 Mars 2023) relatif aux marchés publics.

Les concurrents doivent déposer leurs dossiers par voie électronique dans le portail des marchés publics accessible à l'adresse www.marchéspublics.gov.ma. Les catalogues exigés par le dossier d'appel d'offres doivent être déposés au bureau du Chef de la Division des Ressources financières et humaines au Secrétariat Général de la Province d'Azilal, au plus tard le jour ouvrable précédant la date d'ouverture des plis, ou remis séance tenante, au président de la commission d'ouverture des plis.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 9 du règlement de consultation.

N° 2179/PA

ROYAUME DU MAROC
Ministère de l'Éducation Nationale de l'Enseignement Supérieur et de la Formation
Académie Régionale d'Éducation et de Formation
Région Marrakech - SAFI
Direction provinciale de Marrakech

AVIS D'ANNULATION DES APPELS D'OFFRES

Suivre au paragraphe 2, l'alinéa 2-a) de l'article N°48 du décret N°2-22-431 du 15 Chaabane 1444 (08 Mars 2023) relatif aux marchés publics.
Le directeur provincial de Marrakech informe que Les Appels d'offres suivants sont annulés:

№№	OBJET (P.N)	JOURNAUX DE PUBLICATION
648VY2024	Travaux d'aménagement et de réhabilitation des écoles primaires relevant de la direction provinciale de Marrakech en cinq lots séparés : - Lot N°1 : Travaux d'aménagement et de réhabilitation de l'école primaire BEN ALGANNASSER (C.T. AIT MOUSSA) à Marrakech.	• RISSALAT AL OUMMA sous N° 12821 du 27/04/2024 Page 08 • LIBERATION sous N° 3029 du 27/04/2024 Page 17
648VY2024	Travaux d'aménagement et de réhabilitation des écoles primaires relevant de la direction provinciale de Marrakech en cinq lots séparés : - Lot N°1 : Travaux d'aménagement et de réhabilitation de l'école primaire HAFSA BENT OUMAR CENTRE (C.T. AIT MOUSSA) à Marrakech.	• RISSALAT AL OUMMA sous N° 12821 du 27/04/2024 Page 08 • LIBERATION sous N° 3029 du 27/04/2024 Page 17
648VY2024	Travaux d'aménagement et de réhabilitation des écoles primaires relevant de la direction provinciale de Marrakech en cinq lots séparés : - Lot N°1 : Travaux d'aménagement et de réhabilitation de l'école primaire ELISSA BENT OUMAR CENTRE (C.T. AIT MOUSSA) à Marrakech.	• RISSALAT AL OUMMA sous N° 12821 du 27/04/2024 Page 08 • LIBERATION sous N° 3029 du 27/04/2024 Page 17
648VY2024	Travaux d'aménagement et de réhabilitation des écoles primaires relevant de la direction provinciale de Marrakech : - Lot N°1 : Travaux d'aménagement et de réhabilitation de l'école primaire ABOU FIKAL (Arrondissement MEDINA) à Marrakech.	• RISSALAT AL OUMMA sous N° 12849 du 26/24/2024 Page 04 • LIBERATION sous N° 3029 du 26/24/2024 Page 28
648VY2024	Travaux d'aménagement et de réhabilitation des établissements scolaires relevant de la direction provinciale de Marrakech : - Lot N°1 : Travaux d'aménagement et de réhabilitation de l'école primaire BEN ZOHER (Arrondissement MEDINA) à Marrakech.	• RISSALAT AL OUMMA sous N° 12849 du 26/24/2024 Page 04 • LIBERATION sous N° 3029 du 26/24/2024 Page 28
648VY2024	Travaux d'aménagement et de réhabilitation des établissements scolaires relevant de la direction provinciale de Marrakech : - Lot N°1 : Travaux d'aménagement et de réhabilitation de Lycée collégiale YAACOUB EL MANOUBI (Arrondissement MEDINA) à Marrakech.	• RISSALAT AL OUMMA sous N° 12861 du 12/13/2024 Page 04 • LIBERATION sous N° 3029 du 12/13/2024 Page 15
648VY2024	Travaux d'aménagement et de réhabilitation des établissements scolaires relevant de la direction provinciale de Marrakech : - Lot N°1 : Travaux d'aménagement et de réhabilitation de l'école primaire KHALIL BEN ARMED (Arrondissement MEDINA) à Marrakech.	• RISSALAT AL OUMMA sous N° 12861 du 12/13/2024 Page 04 • LIBERATION sous N° 3029 du 12/13/2024 Page 15

N° 2173/PA

ROYAUME DU MAROC
Ministère de l'Éducation Nationale de l'Enseignement Supérieur et de la Formation
Académie Régionale d'Éducation et de Formation
Région Marrakech - SAFI
Direction provinciale de Marrakech

AVIS D'ANNULATION DES APPELS D'OFFRES

Suivre au paragraphe 2, l'alinéa 2-a) de l'article N°48 du décret N°2-22-431 du 15 Chaabane 1444 (08 Mars 2023) relatif aux marchés publics.
Le directeur provincial de Marrakech informe que Les Appels d'offres suivants sont annulés:

№№	OBJET (P.N)	JOURNAUX DE PUBLICATION
648VY2024	Travaux d'aménagement et de réhabilitation des écoles primaires relevant de la direction provinciale de Marrakech en cinq lots séparés : - Lot N°1 : Travaux d'aménagement et de réhabilitation de l'école primaire AZZOUDA (Arrondissement MENARA) à Marrakech. - Lot N°2 : Travaux d'aménagement et de réhabilitation de l'école primaire LAMAMDA CENTRE (C.T. AL OUDANI) à Marrakech. - Lot N°3 : Travaux d'aménagement et de réhabilitation de l'école primaire ABDELKARIM EL KHATTABI (Arrondissement MENARA) à Marrakech. - Lot N°4 : Travaux d'aménagement et de réhabilitation de l'école primaire MAATLAH (Arrondissement MENARA) à Marrakech. - Lot N°5 : Travaux d'aménagement et de réhabilitation de l'école primaire AIT CHEBCH (C.T. AGRAVAT) à Marrakech.	• RISSALAT AL OUMMA sous N° 12819 du 17/04/2024 Page 08 • LIBERATION sous N° 3029 du 17/04/2024 Page 21
648VY2024	Travaux d'aménagement et de réhabilitation des établissements scolaires relevant de la direction provinciale de Marrakech : - Lot N°1 : Travaux d'aménagement et de réhabilitation de l'école primaire ALAABASSA (C.R. HARBEL) à Marrakech. - Lot N°2 : Travaux d'aménagement et de réhabilitation de l'école primaire SAADA (C.T. SAADA) à Marrakech.	• RISSALAT AL OUMMA sous N° 12847 du 19/20/2024 Page 04 • LIBERATION sous N° 3029 du 19/20/2024 Page 15
648VY2024	Travaux d'aménagement et de réhabilitation des écoles primaires relevant de la direction provinciale de Marrakech en cinq lots séparés : - Lot N°1 : Travaux d'aménagement et de réhabilitation de l'école primaire BEN RABMOON (C.T. OUDAT NER BRASIM) à Marrakech. - Lot N°2 : Travaux d'aménagement et de réhabilitation de l'école primaire AL MOUNAL (C.T. OUDAT NER BRASIM) à Marrakech. - Lot N°3 : Travaux d'aménagement et de réhabilitation de l'école primaire MELOUNE CENTRE (C.T. BOUBEL) à Marrakech. - Lot N°4 : Travaux d'aménagement et de réhabilitation de l'école primaire BELAAGUD (C.T. OUDAT NER BRASIM) à Marrakech.	• RISSALAT AL OUMMA sous N° 12874 du 21/04/2024 Page 08 • LIBERATION sous N° 3029 du 21/04/2024 Page 20
648VY2024	Travaux d'aménagement et de réhabilitation des établissements scolaires relevant de la direction provinciale de Marrakech en trois lots séparés : - Lot N°1 : Travaux d'aménagement et de réhabilitation de Lycée qualifiant ABELEBBAS DESART (Arrondissement Gueliz) à Marrakech. - Lot N°2 : Travaux d'aménagement et de réhabilitation de l'école primaire ANOUBI CENTRAL (C.T. AL OUDANI) à Marrakech.	• RISSALAT AL OUMMA sous N° 12882 du 06/11/2024 Page 02 • LIBERATION sous N° 3029 du 06/11/2024 Page 29

N° 2174/PA

NEIL PRODUCTION PHOTOS
SARI, A.U au capital de 10.000DHS
Siège social : 29 RUE ICHBILIA ETG 2 APPT 34, Casablanca.
RC 277551
CASABLANCA
DISSOLUTION anticipée
I- Au terme du PV de la dissolution anticipée du 14/11/2024, il a été décidé la dissolution anticipée de la société NEIL PRODUCTION PHOTOS.
II- Le dépôt légal a été effectué au greffe du tribunal de commerce de Casablanca le 13/02/2025 sous le N°957707.
Pour avis et mention,
N° 2184/PA

Caisse Nationale de Sécurité Sociale
Direction Régionale de l'orient
AVIS D'APPEL D'OFFRE OUVERT SIMPLIFIÉ
N° 06/2025
(Séance publique)
Le Vendredi 25 Avril 2025 à 10 :00 heures, il sera procédé dans la salle des réunions de la Direction Régionale CNSS - de l'Orient sise : Boulevard Echouhada Oujda, à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offre ouvert simplifié sur offre de prix n° 06/2025 concernant La sélection des ressources humaines en régie pour les agences de

la Direction Régionale Orient : Agents d'exploitation externes en lot unique.
Le dossier d'appel d'offre doit être téléchargé à partir du portail des marchés publics accessible à l'adresse : www.marchespublics.gov.ma
Le cautionnement provisoire est fixé comme suit :
- Lot unique : 8 700,00 Dhs (Huit mille sept cent Dirhams).
L'estimation des coûts des prestations est arrêtée à :
- Lot unique : 439 908,77 Dhs (Quatre cent trente-neuf mille neuf cent huit dirhams et soixante-dix-sept centimes).
Le contenu, la présentation

ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 30 à 34 du décret relatif aux

marchés publics. Les concurrents doivent déposer leurs dossiers par voie électronique dans le portail des marchés pu-

blics accessible à l'adresse www.marchespublics.gov.ma.
N° 2185/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE DE L'INTERIEUR
PROVINCE OUEZZANE
CERCLE AL OUAHDA
COMMUNE ZGHIRA

AVIS DE CONCOURS

La Commune Zghira organise des concours d'aptitude professionnelle au titre de l'année 2025 au profit des fonctionnaires relevant de cette commune ayant une ancienneté de six ans dans leurs grades, selon le tableau suivant :

Accès au grade de :	Les conditions requises	Date et lieu du concours	Nombre de poste	Dernier délai de dépôt du dossier
Adjoint technique 1 ^{er} grade	Adjoint technique 2 ^e grade ayant 6 ans d'ancienneté dans ce grade	15/05/2025 COMMUNE ZGHIRA	01	13/05/2025

N° 2180/PA

Royaume du Maroc



وزارة الفلاحة والتنمية الريفية والصيد السمكي
Ministère de l'Agriculture, du Développement Rural et de la Pêche Maritime
Direction Régionale de l'Agriculture de Tiznit-Massa
Direction Provinciale de l'Agriculture de Tizit

AVIS DE REPORT ET RECTIFICATIF D'APPEL D'OFFRES OUVERT NATIONAL N° 06/2025/DPA/TZ/SAHA (SEANCE PUBLIQUE)

Le Directeur Provincial de l'Agriculture de Tiznit informe le public que l'AAO Ouvert National n° 06/2025/DPA/TZ/SAHA du Jeudi 17 Avril 2025 à 10 H, publié au journal Libération en date du 25/03/2025 sous n° 10470, relatif aux Etude d'exécution de l'aménagement hydro agricole du périmètre targa associé à la source Ouled Jerrar Province de Tiznit. Tiznit, est reporté jusqu'au Vendredi 25 Avril 2025 à 10 H et a connu une rectification comme suit :

- REGLEMENT DE CONSULTATION:

Annexe D « Critères d'évaluation de l'offre technique Barème détaillé de notation » B : Moyens humains affectés au projet. (Technicien en Génie Rural) est modifiée.

Le reste sans changement.

Veuillez télécharger la version du Dossier d'appel d'offres complet dûment rectifiée au niveau du portail des marchés publics (www.marchespublics.gov.ma).

N° 2183/PA

ROYAUME DU MAROC
Ministère de l'Intérieur
Région Tanger Témouchent et Bouleaux
Province Ouzzane
Cercle de Ouahda
Commune ZGHIRA

AVIS D'APPEL D'OFFRE OUVERT SIMPLIFIÉ

Il sera procédé en séance publique, dans les bureaux de monsieur le président de la commune zghira à l'ouverture des plis relatif à l'appel d'offre ouvert simplifié indiquant au tableau en dessous :

ADO N°	OBJET	Caution provisoire DHS	Estimation MLO DHS TTC	DATE OUVERTURE DES PLS
appel d'offre ouvert simplifié n° 01/2025	Etudes Techniques des travaux d'aménagement et dallage Des Pâtes Relevantes Différent Degrés De La Commune Zghira - province Ouzzane	1700,00 Dirhams (mille sept cent dirhams).	90 000,00 Dhs TTC (quatre vingt dix Dirhams, 00 Cts).	Le 24/04/2025 à 11 heures

- Le dossier d'appel d'offres peut être retiré des bureaux du Conseil communal Zghira, il peut être également téléchargé à partir du portail des marchés de l'état www.marchespublics.gov.ma
- Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 30 à 34 et 135 du décret N° 2-22-431 relatif aux marchés publics.
- Les concurrents doivent déposer par voie électronique conformément à l'arrêté du ministre de l'économie et des finances n° 1692-23 du 23-06-2023.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 9 du règlement de consultation.

N° 2181/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE DE L'INTERIEUR
PROVINCE D'EL KELAA DES SRAGHNA
COMMUNE D'EL KELAA DES SRAGHNA
DIRECTION DES SERVICES
Division administrative Economique et financière
Service des ressources financières

AVIS D'APPEL D'OFFRE OUVERT N°03/2025

Le 08/05/2025 à 11heures du matin, il sera procédé au siège de la Commune d'EL KELAA DES SRAGHNA à l'ouverture des plis relatifs à l'appel concernant la vente des objets mis en fourrière aux retards dans le délai imparti comme suit :

I- Véhicules dépassant le délai imparti : vente en un seul lot

N°	Objet	Nombre	Immatriculation	Date de mise en fourrière	Prix estimatif	Caution provisoire	Mode de vente	Observation
1	MERCEDES 320	1	43788 133	25-06-2020	200.000 Dhs	30.000 DHS	Un seul lot	NE SONT PAS EN BON ETAT
2	Renault 09	1	9675 38	01-07-2020				
3	CITROEN	1	1307 7	15-8-2020				
4	MERCEDES 207	1	6039 138	11-11-2020				
5	PEUGEOT 306	1	01586 16	23-12-2020				
6	Uno	1	500 184	26-11-2019				
7	MERCEDES 320	1	60019 w1	3-2-2021				
8	Honda	1	60579 8	20 5 2021				
9	Renault 4	1	10382 126	19 6 2021				
10	Golf VOLKSWAGE N	1	4270 40	16 8 2021				
11	MERCEDES 240	1	5364 156	25 8 2021				
12	Ford transit	1	1309 131	28 8 2021				
13	MERCEDES 240	1	340 82	2021 12 27				
14	Citroën	1	401 246	2021 12 15				
15	MERCEDES 220	1	58623 16	2022 07 19				
16	MERCEDES 220	1	- -	2022 06 08				
17	MERCEDES 220	1	45775	2022 05 01				
18	Alfa Romeo	1	90168 18	2022 02 18				
19	Peugeot 406	1	70441 11	2023 02 05				
20	BMW	1	1465 110	2023 03 17				

I) Dossier administratif:

- 1) Demande
- 2) Photocopie de la C I N
- 3) Cahier de charge légal
- 4) Le récépissé du cautionnement provisoire

II) Dossier financier

- 1) Acte d'engagement
- La soumissionnaire acceptant l'offre doit payer le montant de la vente à séance tenante plus 10%.

OBSERVATIONS : Pour plus d'information, veuillez contacter la Division des ressources financières.

<http://www.marchespublics.gov.ma>

N° 2182/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE
DE L'INTÉRIEUR
PROVINCE
DE MADIOUNA
COMMUNE
DE TIT MELLIL
division d'urbanisme
,affaires techniques et
marchés publics
SERVICE TECHNIQUE,
ETUDE et MARCHÉS
PUBLICS.
BUREAU DES
MARCHÉS PUBLICS
Avis d'appel d'offres
ouvert simplifié sur
offres de prix N°
05/2025
RESERVE A LA TRES
PETITE, PETITE
ET MOYENNE
ENTREPRISE
INSTALLÉES AU
MAROC, JEUNES
ENTREPRISES
INNOVANTES,
COOPERATIVES
OU UNION DES
COOPÉRATIVES
ET AUTO-
ENTREPRENEURS
Le 22/04/2025 à 11h00, il
sera procédé, dans la salle
de réunions sis à la commu-
ne de Tit Mellil à l'ou-
verture des plis relatifs à
l'appel d'offres ouvert
simplifié, sur offres des
prix, n°05/2024 pour :
ACHAT DE FOURNI-
TURES ELECTRIQUES
D'ECLAIRAGE PUBLIC
A LA COMMUNE DE
TIT MELLIL

Le dossier d'appel d'offres doit être téléchargé à partir du portail des marchés publics accessible à l'adresse: www.marches-publics.gov.ma
L'estimation des coûts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de :TROIS CENT SOIXANTE NEUF MILLE NEUF CENT SOIXANTE DHS (369 960,00) TTC.
Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de : (7 390,00) SEPT MILLE TROIS CENT QUATRE VINGT DIX DHS.
Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles du 30 à 34 du décret relatif aux marchés publics.
Les concurrents doivent déposer leurs dossiers par voie électronique dans le portail des marchés publics accessible à l'adresse www.marches-publics.gov.ma
Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article n° : 09 du règlement de consultation

N° 2187/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE
DE L'INTÉRIEUR

RÉGION
DE MARRAKECH-SAFI
PROVINCE DE SAFI
CAIDAT EL GHIAE
COMMUNE EL GHIAE
AVIS D'APPEL
D'OFFRES OUVERT
SIMPLIFIÉ SUR
OFFRE DES
PRIX N°02/2025

Le Mardi 22 Avril 2025 à 11h00 du matin, il sera procédé, dans la salle de réunion de la commune El Ghiate à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres ouvert simplifié sur offres des prix n° 02/2025 relatif à L'ETUDE TECHNIQUE DES TRAVAUX D'AMENAGEMENT ET DE CONSTRUCTION DES PISTES ET DES ROUTES A LA COMMUNE D'EL GHIAE, PROVINCE DE SAFI
Le dossier d'appel d'offres doit être téléchargé à partir du portail des marchés publics accessible à l'adresse www.marches-publics.gov.ma
L'estimation des coûts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de : quatre-vingt-dix mille huit cents dirhams. (190 800,00 DHS).
Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de : trois mille dirhams (3000,00 DH).
Le contenu, la présenta-

tion ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 30 à 34 du décret relatif aux marchés publics.

Les concurrents doivent déposer leurs dossiers par voie électronique dans le portail des marchés publics accessible à l'adresse www.marches-publics.gov.ma.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article n°8 du règlement de consultation.

N° 2188/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR
PREFECTURE D'INEZGANE AIT MELLOUL
SECRETARIAT GENERAL
DIVISION DU BUDGET ET DES MARCHES
SERVICE DES MARCHES

AVIS RECTIFICATIF
APPEL D'OFFRES OUVERT SIMPLIFIÉ
N° 01/2025/INDH

Le Gouverneur de la Préfecture d'Inezgane Ait Melloul, informe le public que la date d'ouverture des plis concernant l'appel d'offres ouvert Simplifié relatif à l'ACQUISITION DES EQUIPEMENTS MEDICOTECHNIQUES AU PROFIT DE LA DELEGATION DU MINISTÈRE DE LA SANTE ET DE LA PROTECTION SOCIALE D'INEZGANE AIT MELLOUL DANS LE CADRE DE L'AXE SANTE MERE ENFANT

LOT 1 : ACQUISITION DE L'APPAREIL DE DEPISTAGE OTOEMISSION ACOUSTIQUE (OEA).

LOT 2 : ACQUISITION DE L'APPAREIL DE PHOTOTHERAPIE INTENSIVE.

LOT 3 : ACQUISITION DES EQUIPEMENTS D'ORTHOPTIE.

Publié au journal libération du 09 avril 2025 sous n° 10 480 ; a été rectifiée comme suit : 24/04/2025 à 10 heures au lieu du 22/04/2025 à 10 heures.

N° 2186/PA



Avis d'appel d'offre ouvert
N° CGP/2 MEKN/04-25

Pour le compte de la Compagnie Générale des parkings

La compagnie générale des parkings « CGPARK », Groupe Caisse de Dépôt et de Gestion, lance un (01) appel d'offre ouvert conformément aux dispositions de son règlement des achats relatif à :

Fourniture, installation, mise en service et formation : Matériels, équipements de stationnement lot de deux parkings à Meknès :

1. Parking chambre d'artisanat
2. Parking Zine Al Abidine

Retrait du Dossier

Le dossier d'appel d'offre ouvert et le règlement de la consultation doivent être retirés auprès des bureaux de CGPARK à l'adresse sous indiquée, à partir de **lundi 14 avril 2025 à partir de 10h00.**

Le cautionnement provisoire :

Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de neuf mille trente Dirhams (9.030 DHS).

Dépôt du Dossier

Les soumissionnaires doivent déposer leurs offres au plus tard **le mardi 06 mai 2025 à 16h00.**

Visite des lieux :

La visite des lieux est facultative.

Date : **lundi 28 avril 2025.**

Heure : **Midi (12h00).**

1. Parking chambre d'artisanat Meknès
2. Parking Zine Al Abidine Meknès

Contacts : **06 60 13 88 70 / 06 60 25 72 55**

Adresse CG PARK:

Plateaux bureaux 3^{ème} étage de l'immeuble Mahaj 13-14- Mahaj Riad- Rabat

Tel : 05 37 71 38/15, Email : cgpark@cdg-cgpark.com

N° 227/PC



Avis d'appel d'offre ouvert
N° CGP/Torres T/04-25

Pour le compte de la Compagnie Générale des parkings

La compagnie générale des parkings « CGPARK », Groupe Caisse de Dépôt et de Gestion, lance un (01) appel d'offre ouvert conformément aux dispositions de son règlement des achats relatif à :

Fourniture, installation, mise en service et formation : Matériels, équipements de stationnement :

- Parking Place Torres à Tétouan

Retrait du Dossier

Le dossier d'appel d'offre ouvert et le règlement de la consultation doivent être retirés auprès des bureaux de CGPARK à l'adresse sous indiquée, à partir de **lundi 14 avril 2025 à partir de 10h00.**

Le cautionnement Provisoire :

La caution provisoire est fixée à la somme de quatre mille cinq cent trente Dirhams (4530,00 DHS)

Dépôt du Dossier

Les soumissionnaires doivent déposer leurs offres au plus tard **le jeudi 8 mai 2025 à 16h00.**

Visite des lieux :

La visite des lieux est facultative.

Date : **mardi 29 avril 2025.**

Heure : **12h00.**

Parking Place Torres Tétouan

Contacts : **06 60 13 88 70 / 06 60 25 72 55**

Adresse CG PARK:

Plateaux bureaux 3^{ème} étage de l'immeuble Mahaj 13-14- Mahaj Riad- Rabat

Tel : 05 37 71 38/15, Email : cgpark@cdg-cgpark.com

N° 228/PC

**FERDAOUSS PLASTIC
AVIS DE
CONSTITUTION**

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 13/03/2025, il a été établi les statuts d'une société à Responsabilité limitée d'associé unique dont les caractéristiques sont les suivantes :

Dénomination : « FERDAOUSS PLASTIC » SARL D'ASSOCIÉ UNIQUE

Objet social : la société a pour objet : L'achat, la vente, la collecte, le tri, la transformation, le recyclage, la valorisation et de la commercialisation de déchets plastiques sous toutes leurs formes.

Siège social : N°276 BD IBN YACHEFINE 3EME ETAGE CASABLANCA

Durée : 99 ans
Capital social : le capital social est fixé à la somme de cinquante mille (50 000,00) dirhams

Année sociale : l'année sociale commence le 01/ 01 et finit le 31/12

Gérance : Mr ZOUHAIR AIMAD, titulaire de la C.L.N N°EA162704

Le dépôt légal a été effectué au Tribunal de commerce de Casablanca le 08/04/2025 sous le n°670967 du Registre de Commerce.

N° 2189/PA

**ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE
DE L'INTERIEUR
PROVINCE
DE NOUACEUR
COMMUNE
OULED AZZOUZ**
Avis d'appel d'offres ouvert simplifié sur offres des prix n° 06/2025

(Séance publique)
Le Mardi 29 Avril 2025 à 10 heures, il sera procédé au bureau du président de la Commune Ouled Azzouz à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres ouvert simplifié sur offres des prix n°:06/2025 du Mardi 29 Avril 2025 pour l'achat d'une voiture de service pour le président de la commune Ouled Azzouz.

Le dossier d'appel d'offres doit être téléchargé à partir du portail des marchés publics accessible à l'adresse: www.marchespublics.gov.ma.

L'estimation des coûts des prestations établie par le Maître d'Ouvrage est fixé à la somme de: 396 000,00 DHS TTC (TROIS CENT QUATRE VINGT SIEZE MILLE DIRHAMS TTC).

Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de : 6400,00 DHS (SIX MILLE QUATRE CENT DH).

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 30 à 34 du décret n°2-22-431 du 15 chaabane 1444 (08 mars 2023) relatif aux marchés publics.

Les concurrents doivent déposer leurs dossiers par voie électronique dans le portail des marchés publics accessible à l'adresse: www.marchespublics.gov.ma.

Les prospectus ou autres documents techniques exigés par le dossier d'appel d'offres doivent être déposés dans le bureau de service des marchés de la commune Ouled Azzouz au plus tard le jour ouvrable précédant la date d'ouverture des plis ou remis séance tenante au président de la commission d'ouverture des plis.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article-9 du règlement de consultation.

N° 2190/PA

**ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE
DE L'INTERIEUR
PROVINCE
DE NOUACEUR
COMMUNE
OULED AZZOUZ**
Avis d'appel d'offres ouvert simplifié sur offres des prix n° 07/2025

(Séance publique)
Le Mardi 29 Avril 2025 à 12 heures, il sera procédé au bureau du président de la Commune Ouled Azzouz à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres ouvert simplifié sur offres des prix n°:07/2025 du Mardi 29 Avril 2025 pour l'achat d'une voiture de service au profit de la commune Ouled Azzouz.

Le dossier d'appel d'offres doit être téléchargé à partir du portail des marchés publics accessible à l'adresse: www.marchespublics.gov.ma.

L'estimation des coûts des prestations établie par le Maître d'Ouvrage est fixé à la somme de: 198 000,00 DHS TTC (CENT QUATRE VINGT DIX HUIT MILLE DIRHAMS TTC).

Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de : 3200,00 DHS (TROIS MILLE DEUX CENT DH). Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 30 à 34 du décret n°2-22-431 du 15 chaabane 1444 (08 mars 2023) relatif aux marchés publics.

Les concurrents doivent déposer leurs dossiers par voie électronique dans le portail des marchés publics accessible à l'adresse: www.marchespublics.gov.ma.

Les prospectus ou autres documents techniques exigés par le dossier d'appel d'offres doivent être déposés dans le bureau de service des marchés de la commune Ouled Azzouz au plus tard le jour ouvrable précédant la date d'ouverture des plis ou remis séance tenante au président de la commission d'ouverture des plis.

Les pièces justificatives à

fournir sont celles prévues par l'article-9 du règlement de consultation.

N° 2191/PA

**Royaume du Maroc
Ministère de l'Intérieur
Wilaya de la Région de
Béni Mellal Khenifra
Province de Béni- Mellal
Secrétariat Général
DBM/SM
AVIS D'APPEL
D'OFFRES OUVERT
NATIONAL
N° 03/PRDTS-
INDH/2025**

Le 08 /05/2025 à 10 Heures, il sera procédé en séance publique, dans les bureaux de Secrétariat Général de la province de Béni- Mellal (DBM) à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres ouvert national sur offres des prix relatif aux : TRAVAUX D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE DU DOUAR CHKOUNDA A LA COMMUNE DIR EL KSIBA - PROVINCE DE BENI MELLAL -

Le dossier d'appel d'offres doit être téléchargé à partir du portail des marchés publics accessible à l'adresse : www.marchespublics.gov.ma

Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de : 20.000,00 dhs (Vingt Mille Dirhams).

L'estimation des coûts des prestations établies par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de : 1.278.288,00 Dhs (Un Million Deux Cent Soixante Dix-Huit Mille Deux Cent Quatre Vingt Huit Dirhams)

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 30 à 34 du décret n°2-22-431 du 15 Chaabane 1444 (08 mars 2023) relatif aux marchés publics.

Les concurrents doivent déposer leurs plis par voie électronique dans le portail des marchés publics accessible à l'adresse www.marchespublics.gov.ma.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues à l'article 09 du règlement de la consultation.

N° 2192/PA

**Royaume du Maroc
Ministère de l'Intérieur
Wilaya de la Région de
Béni Mellal Khenifra
Province de Béni- Mellal
Secrétariat Général
DBM/SM
AVIS D'APPEL
D'OFFRES OUVERT
NATIONAL
N° 03/BG/2025**

Le 07 /05/2025 à 10h heures, il sera procédé en séance publique, dans les bureaux de Secrétariat Général de la province de Béni- Mellal (DBM) à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres ouvert national sur offres des prix relatif aux : TRAVAUX D'AMENAGEMENT DES POSTES DE COMMANDEMENT : PACHALIK KASBA TADLA, 1 ÈRE ANNEXE

**ADMINISTRATIVE
KASBA TADLA. 2ÈME
ANNEXE ADMINISTRATIVE
KASBA TADLA,
CERCLE KASBA TADLA,
CAIDAT OULED SAID
L'OUED, CAIDAT AIT
ROBAA, CAIDAT OULED
MBAREK, CAIDAT
FOUM AL ANCEUR -
PROVINCE DE BENI
MELLAL.**

Le dossier d'appel d'offres doit être téléchargé à partir du portail des marchés publics accessible à l'adresse : www.marchespublics.gov.ma.

Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de : 30.000,00 dhs (Trente Mille Dirhams).

L'estimation des coûts des prestations établies par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de : 2.990.126,22 dhs = Deux Millions Neuf Cent Quatre Vingt Dix Mille Cent Vingt Six Dirhams, Vingt Deux Centimes ».

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 30 à 34 du décret relatif aux marchés publics.

Les concurrents doivent déposer leurs plis par voie électronique dans le portail des marchés publics accessible à l'adresse www.marchespublics.gov.ma.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues

à l'article 09 du règlement de la consultation.

N° 2193/PA

**Royaume du Maroc
Ministère de l'Economie
et des Finances
Direction des Domaines
de l'Etat
Direction Régionale
à Agadir
Appel d'offres ouvert
simplifié à majoration
n° :02/ DRDE-
AGADIR /2025**

**MARCHE RESERVE AUX
TRES PETITES, PETITES
ET MOYENNES
ENTREPRISES
INSTALLEES AU
MAROC Y COMPRIS LES
JEUNES ENTREPRISES
INNOVANTES,
LES COOPERATIVES,
LES UNIONS
DE COOPERATIVES
ET LES AUTO-
ENTREPRENEURS**

Le 28 Avril 2025 à 10 h il sera procédé, dans les bureaux de la Direction Régionale des Domaines de l'Etat d'Agadir sis au Quartier Administratif - Agadir, à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres ouvert simplifié à majoration n°02/ DRDE-AGADIR /2025 du 28/04/2025, pour: «Le nettoyage et la maintenance en parfait état de propreté, en lot unique, des locaux de la Direction Régionale des Domaines de l'Etat d'Agadir et des Délégations des Domaines de l'Etat d'Agadir, de Tiznit et de Taroudant- (Lieu d'exécution : Préfecture d'Agadir Ida Outanane, Provinces de Tiznit et de Taroudant).

Le dossier d'appel d'offres doit être téléchargé à partir du portail des marchés publics accessible à l'adresse www.marchespublics.gov.ma.

L'estimation des coûts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de : trois cent quarante cinq mille six cent soixante-douze dirhams et dix-neuf centimes toutes taxes comprises (345 672,19 DH TTC).

Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de : six mille cinq cent dirhams (6500,00DH) ;

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 30,32,34 du décret relatif aux marchés publics. Les concurrents doivent déposer leurs dossiers par voie électronique dans le portail des marchés publics accessible à l'adresse www.marchespublics.gov.ma.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 9 du règlement de consultation.

N° 2194/PA

**Avis d'appel d'offre ouvert
N° CGP/BF/04-25**
Pour le compte de la Compagnie Générale des parkings

La compagnie générale des parkings « CGPARK », Groupe Caisse de Dépôt et de Gestion, lance un (01) appel d'offre ouvert conformément aux dispositions de son règlement des achats relatif à :

Fourniture, installation, mise en service et formation : Matériels, équipements de stationnement :

- Parking SIDI Bounafae Fès

Retrait du Dossier

Le dossier d'appel d'offre ouvert et le règlement de la consultation doivent être retirés auprès des bureaux de CGPARK à l'adresse sous indiquée, à partir de **lundi 14 avril 2025 à partir de 10h00.**

Le cautionnement Provisoire :

La caution provisoire est fixée à la somme de cinq mille deux cent trente Dirhams (5230,00 DHS)

Dépôt du Dossier

Les soumissionnaires doivent déposer leurs offres au plus tard **le mardi 06 mai 2025 à 16h00.**

Visite des lieux :

La visite des lieux est facultative.

Date : Lundi 28 avril 2025.

Heure : 15h30.

Parking Sidi Bounafae Fès

Contacts : 06 60 13 88 70 / 06 60 25 72 55

Adresse CG PARK:

Plateaux bureaux 3^{ème} étage de l'immeuble Mahaj 13-14- Mahaj Riad- Rabat

Tel : 05 37 71 38/15, Email : cgpark@cdg-cgpark.com

- كل وثيقة ثبت توفر المرشحة أو المرشح على الكفاءات والمهارات الفنية التي تتطلبها ممارسة الوظيفة المطلوب لشغلها. عند الاقتضاء.

- عبارة على الوثائق المطلوبة فإن المرشحين للتجنيد بصفة نهائية في هذه المباراة، ملزمون بتقديم ملفاتهم بالوثائق الإدارية المطلوبة لتكملة لتعيين بالوثيقة العمومية.

ينشر هذا الإعلان بوزارة التشغيل العمومي www.emploi-public.ma وعلى بوابة العمومية العامة للجماعات الترابية: www.collectivites-territoires.gov.ma. ويطلق بمقر جماعة أولاد غلام.

وسيم نشر لائحة المرشحات والمرشحين المقبولين لإجتياز المباراة وإعلان النتائج على موقع بوابة التشغيل العمومي www.emploi-public.ma وتعلق بمقر جماعة أولاد غلام وبعد هذا النشر بمثابة استعانة المرشحين لإجتياز المباراة.

- إذا ثبت بمناسبة التفتك من توفر شروط المشاركة في المباراة أن مرشحا سبق أن أعلن عن تعلقه لا يتوفر على واحد أو أكثر من الشروط المطلوبة. فسبتم تعويضه (بالترتيب وحسب الاستحقاق) بمرشحة أو مرشح آخر مسجل في لائحة الانتظار يستوفي هذه الشروط.

N° 230/PC

SOCIÉTÉ = TRAITEUR REZAD = SARL CONSTITUTION

Suite à un acte sous-seing privé en date du 25/01/2025 les propriétaires de la SOCIÉTÉ = TRAITEUR REZAD », ont décidé la constitution d'une société ayant les critères suivants :

- DENOMINATION : = TRAITEUR REZAD= SARL
- OBJET : La Société a pour objet : traiteur, événementiel Et plus généralement toutes les opérations qui se rattachent aux objets précités.
- SIEGE SOCIAL : garage au rez de chaussée, à Lotissement Oumaima n° 7 El hajeb.
- CAPITAL : 50.000,00 DHS, divisé en 500 PARTS SOCIALES de 100,00 DHS chacune, toutes entièrement souscrites, libérées et réparties comme suit :

Mme SA AIDA LAZHAR: 250 PARTS
Mme FATIMA LAZHAR: 250 PARTS

• DUREE : 99 ans.
• GERANCE : Mme SA AIDA LAZHAR et Mme FATIMA LAZHAR sont désignées des co-gérantes de la société pour une durée illimitée.

• ANNEE SOCIALE : commence le 01 janvier et se termine le 31 décembre de chaque année. Le dépôt légal a été effectué le 26/02/2025 au tribunal de Meknès sous le n° 971, et immatriculée au registre de commerce sous le n° : 64221.

Pour extrait et mention N° 2195/PA

CABINET AL ISTICHARYA CONSULTING -SARL- BOUZHNIKA
Tel/Fax : 0537649573
GSM : 0668792975.

- SANTAKIM = S.A.R.L. AU SOCIÉTÉ A RESPONSABILITE LIMITEE D'ASSOCIE UNIQUE AU CAPITAL DE 100 000,00 DH
SIEGE SOCIAL: RESIDENCE MAJORELLE IMM G3 N3 AL QODS SIDI BERNOUSSI Casablanca.

RC: 597209 IF: 53983999
Au siège social : RESIDENCE MAJORELLE IMM G3 N3 AL QODS SIDI BERNOUSSI Casablanca, l'associé unique de la société à responsabilité limitée d'associé unique «SANTAKIM» SARL AU a décidé ce qui suit :

nomination d'une nouvelle gérante
L'associée unique décide la nomination de Mme. OUARDIA HARMA, de nationalité MAROCAINE, née le 14/02/1967, à BENSLIMANE, Titulaire de la CIN N° TA9472, une nouvelle co-gérante de la société «SANTAKIM» SARL AU.

Le dépôt légal est effectué au secrétariat-Greffe du tribunal de Commerce De CASABLANCA sous le n°965163 RC n° 597209. N° 2196/PA

RIMAA FIL ICE N° : 002271840000032
CESSION DE PARTS SOCIALES ET MODIFICATIONS STATUTAIRES

I/ Par acte S.S.P en date à Casablanca du 12 décembre 2024, M. ABQAL RACHID a cédé la totalité de ses parts sociales (soit 1000 parts) de 100 dirhams chacune lui appartenant dans la société : « RIMAA FIL » au profit de M. EL HASNI ALAOUI ZAKARIA.

- M. EL HASNI ALAOUI ZAKARIA devenant seul associé de la Société : « RIMAA FIL » décide - Accepter le retrait définitif de M. ABQAL RACHID de ladite société.

- De ratifier la cession de parts consentie par M. ABQAL RACHID au profit de M. EL HASNI ALAOUI ZAKARIA.

- Modifier en conséquence des présentes les articles 6 et 7 des statuts relatifs aux apports et au capital social ainsi qu'il suit :

- Accepter la démission de M. ABQAL RACHID de ses fonctions de gérant-unique et de lui donner quitus entier et définitif de ses fonctions depuis la création de la société.

N° 2198/PA

- de nommer M. EL HASNI ALAOUI ZAKARIA, en qualité de gérant-unique

Il engage la société par sa seule signature pour une durée illimitée.
III/ Le dépôt légal a été effectué au G.T.C de Casablanca le 07 MARS 2025 sous le N° 962053. N° 2197/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTERE DE L'INTERIEUR PROVINCE DE CHICHAOUA CERCLE MEJJAT CAIDAT DOUIRANE COMMUNE DOUIRANE AVIS DES APPELS D'OFFRES OUVERT SIMLIFIE N° 02/2025

Le 28/04/2025 à 11 H , il sera procédé dans le bureau du président de la commune Douirane à l'ouverture des plus relatif à l'appel d'offres simplifié sur offres de prix pour :
Objet : FORAGE D'UN PUIT AU DOUAR TADARTE TRAVAUX D'ALESSAGE
Le dossier d'appel d'offre doit être téléchargé à partir du portail des marchés publics accessible à l'adresse : www.marches-publics.gov.ma.
Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de : 2 500,00 dhs (Deux mille cinq cent Dirhams).
L'estimation des coûts des prestations établies par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de 127 956,00 (Cent vingt-sept mille neuf cent cinquante-six dirhams TTC).
Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conforme aux dispositions des articles 30 à 34 du décret n° 2.22.431 du 8 Mars 2023) relatif aux marchés publics.
- Les dossiers des concurrents doivent OBLIGATOIREMENT être déposés sur le portail marocain des marchés publics.
Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 9 du règlement de consultation.

N° 2198/PA

المملكة المغربية
وزارة الداخلية
المديرية الجهوية
لمدينة العيون
إدارة أولاد بوعزيز الجنوبية
جماعة أولاد غلام

تعليد إعلان عن تنظيم مباريات التوظيف في درجات: تقني من الدرجة الثالثة وتقني من الدرجة الرابعة بجماعة أولاد غلام

تلقم جماعة أولاد غلام يوم الأحد 11 ماي 2025 على الساعة العشرة صباحا مباريات التوظيف لتعيين من الدرجة الثالثة (خمسة مناصب) ولتعيين من الدرجة الرابعة (ستين مناصب) بمركز الميناء بجبوري المبرأة بالتقوية الاعتيادية خلال اثن التواجد بمركز جماعة أولاد غلام.

التخصصات المطلوبة وعدد المناصب المتوفرة يشتمل على ما يلي:

الدرجة المطلوبة في الشغل	الدرجة المطلوبة	التخصصات المطلوبة	DIPLOMES DEMANDES	النسبة
الدرجة الثالثة تقني	بارك فيها المرشحون البالغون من العمر 18 سنة على الأقل 04 سنة على الأكثر في تاريخ 2025 المرشحون على معلوم تقني متخصص في التخصصات المطلوبة والمتميز من طرف مؤسسات التكوين المهني الوعامة المقدم هذه التعلقات - أو إحدى التعلقات أو التعلقات المصدقة لتعلقات مائة لتعلقات المرشدين رقم 2.12.90 تاريخ المسار في 8 جدي الثمارة 1403 الحرفاق ل 30 أبريل 2012. يتعلق بالتعلقات المطلوبة لزوج مختلف التعلقات المصدقة بموجب الأمانة الأمانة ولا يتعد شهادة التاج وان يقل في التاج أو التاج غير المسوي أو التخصص المطلوب	المطبخيات - تطوير المعلومات والإعلامية - البرمجة - التعلقات المطلوبة	Informatique Développement Informatique Systèmes Informatique Réseaux Informatique	2
الدرجة الثانية تقني	بارك فيها المرشحون البالغون من العمر 18 سنة على الأقل 04 سنة على الأكثر في تاريخ 2025 المرشحون على معلوم تقني متخصص في التخصصات المطلوبة والمتميز من طرف مؤسسات التكوين المهني الوعامة المقدم هذه التعلقات - أو إحدى التعلقات أو التعلقات المصدقة لتعلقات مائة لتعلقات المرشدين رقم 2.12.90 تاريخ المسار في 8 جدي الثمارة 1403 الحرفاق ل 30 أبريل 2012. يتعلق بالتعلقات المطلوبة لزوج مختلف التعلقات المصدقة بموجب الأمانة الأمانة ولا يتعد شهادة التاج وان يقل في التاج أو التاج غير المسوي أو التخصص المطلوب	الهندسة المدنية أو الإمداد الكهربائي أو مسح الإمداد العمومية	Génie Civil Ou Grand Travaux Ou Conduite/entretien Travaux Publics	2
الدرجة الأولى تقني	بارك فيها المرشحون البالغون من العمر 18 سنة على الأقل 04 سنة على الأكثر في تاريخ 2025 المرشحون على معلوم تقني متخصص في التخصصات المطلوبة والمتميز من طرف مؤسسات التكوين المهني الوعامة المقدم هذه التعلقات - أو إحدى التعلقات أو التعلقات المصدقة لتعلقات مائة لتعلقات المرشدين رقم 2.12.90 تاريخ المسار في 8 جدي الثمارة 1403 الحرفاق ل 30 أبريل 2012. يتعلق بالتعلقات المطلوبة لزوج مختلف التعلقات المصدقة بموجب الأمانة الأمانة ولا يتعد شهادة التاج وان يقل في التاج أو التاج غير المسوي أو التخصص المطلوب	ميكانيكا السيارات (مع ضرورة توفر على رخصة قيادة من نوع C و D)	Mécanique Auto (Avec le permis de conduire de type C ou D)	1

يحدد عدد المناصب المتوفرة بشغلها طبقا للتداول أعلاه وتخصص 25 % منها لتفاداة الأشخاص المتواجدين على صفة معلوم أو معلول الأمانة أو عسكري قديم و 75 % منها لتفاداة الأشخاص في وضعية الإعاقة العاشقين لإطفاء شغس معقل سلمة طبقا لأحكام المادة 8 من المرسوم رقم 2.97.218 الصادر في 18 شعبان 1418 الموافق 19 جادور 1997.

ويتمتع على الأشخاص المتواجدين على صفة معلوم أو معلول أمانة أو عسكري قديم وثائق ملفاتهم بشهادة تثبت هذه الصفة مسماة من طرف المندوبية العمومية لتفاداة المعاقمين وأعضاء جيش التحرير أو مؤسسة الحسن الثاني للأشخاص المعاقمين لتفاداة المعاقمين وخدمات المعاقمين أو مؤسسة من بطنقة معقل بتقسمة للأشخاص المعاقمين.

المباريات المتواجدة تشمل المباراة على المهارات تقني والمهارات شغوي أو تطبيقي أو هما معا حسب الجدول التالي:

الدرجة المطلوبة في الشغل	المهارات الشغوي و التطبيقي		المهارات تقني	
	المدة	الموضوع	المدة	الموضوع
الدرجة الثالثة تقني	من 15 و 45 دقيقة	المهارات شغوي أو تطبيقي أو هما معا تتشكل في المباراة مع المترشح (ت) وموضوع واهتماما متفككة أو لتفاداة اختيار تطبيقي في التخصص المطلوب أو هما معا بهدف تقييم مدى قدرته على ممارسة المهام و الوثائق المرتبطة بالدرجة المطلوبة بشغلها.	4 ساعات (1) فقط	موضوع علم أو مسألة ذات تعلقات متعلقة QCM تتعلق بالمهام المطلوبة بشغلها أو بالتخصصات الجماعية الترابية .

- تمنع عن كل تغاير لطفة عدية تتراوح ما بين 0 و 20. وتعتبر إحصائية كل لطفة تقل عن 05 على 20.
- يتأهل لإجتياز الاختبار الشغوي أو التطبيقي أو هما معا المرشحون المعاقمين في الاختبار التقني على لطفة لا تقل عن 12 على 20.

- لتعسر لوجة المباراة لائحة المرشحين للتجنيد، في حدود عدد المناصب المتوفرة بشغلها مرتين حسب الاستحقاق، من بين المرشحين المعاقمين على معدل لا يقل عن 10 على 20، دون الحصول على لطفة إحصائية. وبغا لائحة الانتظار.

مبدا الترتيب: يتم الترتيب لإجتياز المباراة وبعيدا وفق المراتب التالية:

* إيداع طلب الترتيب: توجد ملفات الترتيب متواجدة بمكتب المندوب لجماعة أولاد غلام معقل ومعل بالاستاذ أو ترسل عبر البريد الإلكتروني إلى العنوان التالي بمركز جماعة أولاد غلام دائرة الجديدة قبة أولاد بوعزيز الجنوبية - إقليم الجديدة وذلك خلال أوقات العمل بالادارات العمومية ابتداء من يوم نشر الإعلان إلى غاية يوم 18 أبريل 2025 على الساعة الرابعة ونصف بعد الزوال وهو آخر أجل لقبول إيداع الترتيبات إيدع بتاريخ علم مصالح الترابية.

وسيم استبعاد أي ملف لا يتضمن الوثائق المطلوبة أو وضوح خارج الأجل المحددة أعلاه.

يتكون الملف من الوثائق التالية:

- طلب الترتيب على لإجتياز مباراة التوظيف بين فيه الاسم الشخصي والعائلي المترشح وخدماته الشغوي وتاريخه ورقم هاتفه ويبرده الإلكتروني.
- نسخة مصفاه عليها من الشهادة أو ديورم المعقل عليه حسب الدرجة والتخصص المطلوب أو إحدى الشهادات المعتمدة له طبقا للتخصصات التقسية الجاري بها العمل ولا يتعد شهادة التاج وان يقل في ديورم أو شهادة غير المسوي أو التخصص المطلوب.
- نسخة من رخصة السياقة من نوع C أو D بتقسمة لتعيين في تخصص ميكانيكا السيارات.
- نسخة من بطاقة التوظيف الوظيفي.
- صورة ذاتية المترشح لعمل صورة حديثة.
- ترخيص من الإدارة المشغلة لإجتياز المباراة بتقسمة المرشحين الذين يمدون صفة موقفدر تحت طلفة الرافض أو الحذف من اللائحة النهائية للتجنيد من بين اثنين لاطفا لهم موقفون أو متعلقون مع إدارة أو جماعة أخرى.
- نسخة من الشهادة التي تثبت صفة معلوم أو معلول الأمانة أو عسكري قديم أو معاقب قديم بتقسمة المتواجدين على هذه الصفة).
- شهادة التسجيل في لوائح الأشخاص في وضعية إعاقة بتقسمة للأشخاص في وضعية إعاقة.

FIDUCIAIRE ZERROUKI
36 RUE DE
CASABLANCA APT2
OUJDA
TEL/FAX 05 36 71 10 24
INC NAILS SARLAU
CONSTITUTION

I - Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 12 juillet 2022 à Oujda. DENOMINATION : INC NAILS SARLAU
OBJET : - Marchand de Produits Cosmétiques.
- Import et Export.
- Négociant
SIEGE SOCIAL: 1 Rue Jamia El Arabia Etage 2 Apt. 4 Oujda
DURÉE : 99 ans.
CAPITAL : Cent mille dirhams (100.000,00 dhs) divisé en mille (1000) parts sociales de cent dirhams (100,00 dhs) chacune, attribuées et réparties comme suite :

• Mme. ORAEI SABRINA... 1000 Parts
GERANCE : Mme. ORAEI SABRINA, Gérante unique pour une durée illimitée.
EXERCICE SOCIAL : L'année sociale commence le 1er janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

DISTRIBUTION DE BENEFICE : Après affectation de 5% à la réserve légale dans la limite prescrite par la loi, le surplus est distribué conformément aux dispositions statutaires et suivant décisions des assemblées annuelles des associés.

II - L'immatriculation audit registre analytique auprès du tribunal de Commerce d'Oujda sous le numéro 39737 le 26/07/2022.
N° 2199/PA

FIDUCIAIRE ZERROUKI
36 RUE DE
CASABLANCA APT2
OUJDA
TEL/FAX 05 36 71 10 24
OPTICAL INDUSTRY SARLAU
CONSTITUTION

I - Aux termes d'un acte

sous seing privé en date du 05 Mars 2025 à Oujda. DENOMINATION : OPTICAL INDUSTRY SARLAU
OBJET : - Négociant.
- Imprimerie.
SIEGE SOCIAL: Rue Bari Marine IMM. Laajl 2ème Etage Apt. NR 15 Oujda
DURÉE : 99 ans.
CAPITAL : Le capital social est fixé à cent mille dirhams (100.000,00 dhs) divisé en mille (1000) parts sociales de cent dirhams (100,00 dhs) chacune, attribuées et réparties comme suite :

• Mr. FAREH MOHAMED... 1000 Parts
GERANCE : Mr. FAREH MOHAMED est nommé Gérant unique de ladite société Pour une durée illimitée.
EXERCICE SOCIAL : L'année sociale commence le 1er janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

DISTRIBUTION DE BENEFICE : Après affectation de 5% à la réserve légale dans la limite prescrite par la loi, le surplus est distribué conformément aux dispositions statutaires et suivant décisions des assemblées annuelles des associés.

II - L'immatriculation audit registre analytique auprès du tribunal de Commerce d'Oujda sous le numéro 44129 le 04/04/2025.
N° 2200/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTERE
DE L'INTERIEUR
PROVINCE DE SETTAT
COMMUNE DE SETTAT
CS/DSC/DAFE/SBM
AVIS D'APPEL
D'OFFRES OUVERT
NATIONAL
N° 11/CS/2025

Le 07/05/2025 à 11h00 sera procédé, dans les bureaux de Madame la Présidente de la Commune de Settât à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres ouvert sur offres de prix

pour l'objet : TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT DES TERRAINS DE SPORT DE LA COMMUNE DE SETTAT - PROVINCE DE SETTAT - QUARTIER AL IRFANE ET QUARTIER ALOUANE

Le dossier d'appel d'offres doit être téléchargé à partir du portail des marchés publics accessible à l'adresse : www.marchespublics.gov.ma
L'estimation des coûts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de 1.984.896,00 dhs (un million neuf cent quatre-vingt-quatre mille huit cent quatre-vingt-seize dirhams)

Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de 39.600,00 dhs (trente-neuf mille six cent dirhams).

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 30 à 34 du décret relatif aux marchés publics.

Les concurrents doivent déposer leurs dossiers par voie électronique dans le portail des marchés publics accessible à l'adresse www.marchespublics.gov.ma.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article n°5 du règlement de Consultation.

Les prospectus, notices ou autres documents techniques exigés par le dossier d'appel d'offres doivent être déposés dans le bureau des travaux au plus tard le 06/05/2025 ou remis séance tenante au président de la commission d'ouverture des plis.

N.B : (Cet appel d'offres est réservé à la petite et moyenne entreprise aux coopératives aux unions des coopératives et à l'auto-entrepreneur et les jeunes entreprises innovantes)

N° 2201/PA

Royaume Du Maroc
Ministre de l'Education Nationale, du Préscolaire ET des Sports
Académie Régionale d'Education ET de Formation - Région Marrakech Safi

Direction Provinciale d'ALHAOUZ
Service Des Affaires Administratives ET Financières, des Constructions, des Equipements ET du Patrimoine
Bureau des Marchés
Avis Aux Appels d'offres ouverts nationaux - au rabais ou à majoration - N° 07/INV/2025 ; 08/INV/2025 ; 09/INV/2025 et 10/INV/2025

Le 05/05/2025 il sera procédé, au siège de la Direction Provinciale Al Haouz TAHANAOUT à l'ouverture des plis relatifs aux Appels d'offres ouverts nationaux - au rabais ou à majoration - suivant :

- AOO N°07/INV/2025 : Travaux d'aménagement de l'école pionnière ECHAHID MOHAMED ZERKTOUNI programmé à 09H00 ;

- AOO N°08/INV/2025 : Travaux d'aménagement du lycée collégial SIDI ABDELLAH GHIAI programmé à 10H00 ;

- AOO N°09/INV/2025 : Travaux d'aménagement des écoles pionnières DAR JAMAA et AL AMAL programmé à 11H00 ;

- AOO N°10/INV/2025 : Travaux d'aménagement de l'école pionnière AL KAYRAOUANE et lycée collégial IBNOU EL QAYEM programmé à 12H00.

Le dossier d'appel d'offres doit être téléchargé à partir du portail des marchés publics accessible à l'adresse : www.marchespublics.gov.ma
Le cautionnement provisoire est fixé à :

- 30 000,00 Dhs (Trente Mille Dirhams) pour AOO N° 07/INV/2025 ;
- 38 000,00 Dhs (Trente-Huit Mille Dirhams) pour AOO N° 08/INV/2025 ;
- 33 000,00 Dhs (Trente-Trois Mille Dirhams) pour AOO N°09/INV/2025 ;
- 34 000,00 Dhs (Trente-Quatre Mille Dirhams) pour AOO N°10/INV/2025.

L'estimation des coûts des prestations établit par le maître d'ouvrage, est fixée à la somme de :

- 1 523 814,00 DH TTC (Un Million Cinq Cent Vingt-Trois Mille Huit Cent Quatorze Dirhams 00 Cts) pour AOO N° 07/INV/2025 ;
- 1 907 922,00 DH TTC (Un Million Neuf Cent Sept Mille Neuf Cent Vingt-Deux Dirhams 00 Cts) pour AOO N°08/INV/2025 ;
- 1 670 010,00 DH TTC (Un Million Six Cent Soixante-Dix Mille Dix Dirhams 00 Cts) pour AOO N°09/INV/2025 ;
- 1 745 310,00 DH TTC (Un Million Sept Cent Quarante-Cinq Mille Trois Cent Dix Dirhams 00 Cts) pour AOO N°10/INV/2025.

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 30 à 34 du Décret n° 2-22-431 relatif aux marchés publics.

Les concurrents doivent déposer leurs dossiers par voie électronique dans le portail des marchés publics accessible à l'adresse www.marchespublics.gov.ma

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 4 du règlement de la consultation.

N° 2202/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTERE
DE L'INTERIEUR
REGION GUELMIM-

OUED NOUN
PROVINCE DE SIDI IFNI
CONSEIL PROVINCIAL
DE SIDI IFNI
AVIS D'APPEL
D'OFFRES OUVERT
INTERNATIONAL
N° 04/2025/ BP

Le 08 Mai 2025 à 11 heures 00 minutes, il sera procédé, dans les bureaux du Conseil Provincial de Sidi Ifni sis à (Salle des réunions) sis à Quartier AL FATEH VILLE SIDI IFNI à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres ouvert international, sur offres des prix N° 04/2025/BP portant sur : TRAVAUX DE CONSTRUCTION DE 24 PISTES AU NIVEAU DE LA COMMUNE ARBAA AIT ABDELLAH, PROVINCE DE SIDI IFNI
Le dossier d'appel d'offres doit être téléchargé à partir du portail des marchés publics accessible à l'adresse : www.marchespublics.gov.ma.

L'estimation des coûts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de vingt-quatre millions cent cinquante et un mille trois cent quatre-vingt Dirhams et 01 Cts (24 151 314,01 dhs).

Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de quatre cent cinquante mille Dirhams (450 000, 00 dhs).
Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 30 à 34 du décret n° 2-22-431 relatif aux marchés publics.

Les concurrents doivent déposer leurs dossiers par voie électronique dans le portail des marchés publics accessible à l'adresse www.marchespublics.gov.ma.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article n°09 du règlement de consultation.

N° 2203/PA

Sur vos petits écrans



07H00 : Hymne National + Coran
07H10 : Documentaire amazigh
07H40 : Documentaire amazigh
08H10 : Ichaa Mamlaka
09H05 : Ard Al Baraka
10H00 : Oulad Imekhtar
11H00 : Oussrati
12H00 : Ana w Ganti
12H15 : Afak ababa
12H50 : Journal Télévisé
13H30 : Prière du Vendredi
14H10 : Kolha w Triko
14H50 : Journal Télévisé
14H50 : Journal Télévisé
15H10 : Nour wa bassair
15H30 : Amdah Nabouziya
16H20 : Yas' Alounak
17H00 : Haya Ala Al Falah



18H00 : Ana w Ganti
18H15 : Ana w Ganti
18H30 : Journal Télévisé
18H50 : Nâam alala
19H25 : Super market
19H40 : Zaki El Kheffa
19H50 : Dhek Ala Rassak
20H00 : Ala Ghafla
21H00 : Journal Télévisé
22H00 : Jarah Al Madi
23H50 : Journal Télévisé
00H10 : Kolha w Triko
00H45 : Nâam alala
01H20 : Moudawala
02H30 : WARA A SITAR
03H00 : Oulad Imekhtar
04H00 : Documentaire amazigh
04H30 : Documentaire amazigh
05H00 : Ichaa Mamlaka

05:50:00 : RELIGIEUX : Coran avec lanternats marwahib tajwid al qor'an
06:00:00 : MAGAZINE : CHHIWAT BLADI
06:30:00 : MAGAZINE : SABAHIYAT 2M
07:20:00 : MAGAZINE : KIF AL HAL
08:00:00 : MAGAZINE : POP UP
08:30:00 : FEUILLETON : 3AYNE LIBRA
09:20:00 : FEUILLETON : Maqtou3 men chajta
09:50:00 : MAGAZINE : CHHIWA MA3A CHOUNBICHA
10:00:00 : FEUILLETON : LEILA
10:40:00 : MAGAZINE : KIF AL HAL
11:00:00 : MAGAZINE : SABAHIYAT 2M
12:00:00 : FEUILLETON : HDI-DANE & BENT AL HARRAZ
12:35:00 : METEO
12:45:00 : NEWS : AL AKHBAR
13:15:00 : SPORT : MOUJAZ RIYADI



13:30:00 : RELIGIEUX : PRIERE DU VENDREDI
14:05:00 : FEUILLETON : AL AMANA
14:55:00 : NEWS : JOURNAL AMAZIGH
15:05:00 : MAGAZINE : TOUT-ROUQ AL SARIFINE
15:20:00 : MAGAZINE : AL ISLAM JAMAL WA SOULOUK
15:25:00 : MAGAZINE : ADDINE WA ANNASS
15:35:00 : FEUILLETON : HOUB GHAYR MACHROU3
17:00:00 : MAGAZINE : SABAHIYAT 2M
17:50:00 : DESSIN ANIME : MOUGHAMARAT BAMBOU WA ARNOUB
18:05:00 : DESSIN ANIME : ABTAL AL BIBBAR
18:20:00 : MAGAZINE : CHHIWA MA3A CHOUNBICHA
18:30:00 : MAGAZINE : POP UP
18:40:00 : SPORT : RALLYE AICHA DES GAZELLES
18:50:00 : FEUILLETON : 3AILTI

19:40:00 : FEUILLETON : HADIK HYATI
20:30:00 : NEWS : INFO SOIR
20:55:00 : SPORT : QUE DU SPORT
21:00:00 : METEO
21:05:00 : NEWS : ECO NEWS
21:15:00 : NEWS : AL MASSA'INA
21:45:00 : NEWS : ECO NEWS
21:50:00 : NEWS : BULLETIN METEO
21:55:00 : MAGAZINE : SANAE WA ANNASS
22:10:00 : MAGAZINE : RACHID SHOW
23:30:00 : FEUILLETON : DAR ASSAL3A
00:20:00 : FEUILLETON : 3AILTI
01:05:00 : FEUILLETON : AL AMANA
01:55:00 : SPECTACLE : ZAKARIA EL GHAFLOULI AU MEGARAMA
03:30:00 : MAGAZINE : STUDIO LIVE
04:25:00 : FEUILLETON : HADIK HYATI

Malgré la suspension de l'impression,
les journalistes sont toujours sur le terrain et l'accès
est gratuit à la presse citoyenne

La presse nationale aux premiers
rangs sur tous les fronts

Sur le web ou en kiosques

**Votre soutien,
Notre avenir**

La presse professionnelle,
antivirus contre l'infox

Commission de l'entreprise de presse et de la mise à niveau du secteur



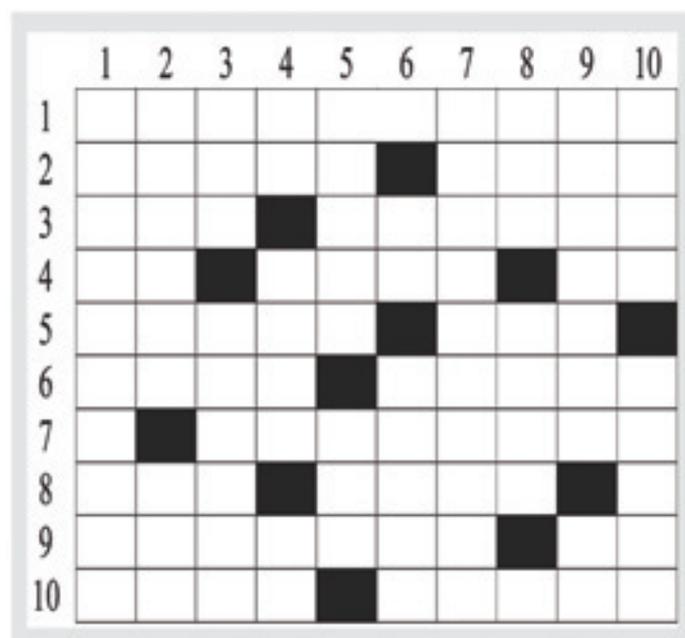
Mots flechés

LIEU DIVIN	NEON PANSE-BÊTES	PLANTE À FLEURS JAUNES	PEU	GRECQUE	MOT NOUVEAU	PAGE	SONDER
QUI N'EST PAS SANS SAVOIR				CONSEILLÈRE			
FIN DE VERBE	LETTRES DE SUAREZ		ARTICLE	GRAFFITI		POSSESSIF	
PRÊTÉE AVEC INTÉRÊT							USTENSILE DE CUISINE
	EN ÉCHO	POSSESSIF		BOÎTE À COUPS DE LANGUE			
HYMNE COLÈRE		EN VIGUEUR		SYMBOLE DE L'OR		MÉTAL CHOISIE	
FIN DE CITATION		DEVIN		VIEILLE			IMPAIR
VILLE DU NIGÉRIA	REPRO-CHE	BEC-DE-CANE					
		EN OTAGE		DES CLOUS	TRANS-IRER		
CAPITALE DU PÉRDU			PAGAIE				NATURE
ARGON	QUARTIER DE CORFOU	GRECQUE DE ESPAGNOL		EN ARGENT		DÉMON-STRATIF	
DARONNE			FIN DE VERBE		VIN		
ARTICLE							
	QUI USE D'ARMES À FEU						

Solution mots flechés d'hier

A	B	C	D	E	F	G	H	I	J	K	L	M	N	O	P	Q	R	S	T	U	V	W	X	Y	Z
A	B	C	D	E	F	G	H	I	J	K	L	M	N	O	P	Q	R	S	T	U	V	W	X	Y	Z
A	B	C	D	E	F	G	H	I	J	K	L	M	N	O	P	Q	R	S	T	U	V	W	X	Y	Z
A	B	C	D	E	F	G	H	I	J	K	L	M	N	O	P	Q	R	S	T	U	V	W	X	Y	Z
A	B	C	D	E	F	G	H	I	J	K	L	M	N	O	P	Q	R	S	T	U	V	W	X	Y	Z
A	B	C	D	E	F	G	H	I	J	K	L	M	N	O	P	Q	R	S	T	U	V	W	X	Y	Z
A	B	C	D	E	F	G	H	I	J	K	L	M	N	O	P	Q	R	S	T	U	V	W	X	Y	Z
A	B	C	D	E	F	G	H	I	J	K	L	M	N	O	P	Q	R	S	T	U	V	W	X	Y	Z
A	B	C	D	E	F	G	H	I	J	K	L	M	N	O	P	Q	R	S	T	U	V	W	X	Y	Z
A	B	C	D	E	F	G	H	I	J	K	L	M	N	O	P	Q	R	S	T	U	V	W	X	Y	Z
A	B	C	D	E	F	G	H	I	J	K	L	M	N	O	P	Q	R	S	T	U	V	W	X	Y	Z
A	B	C	D	E	F	G	H	I	J	K	L	M	N	O	P	Q	R	S	T	U	V	W	X	Y	Z
A	B	C	D	E	F	G	H	I	J	K	L	M	N	O	P	Q	R	S	T	U	V	W	X	Y	Z
A	B	C	D	E	F	G	H	I	J	K	L	M	N	O	P	Q	R	S	T	U	V	W	X	Y	Z
A	B	C	D	E	F	G	H	I	J	K	L	M	N	O	P	Q	R	S	T	U	V	W	X	Y	Z
A	B	C	D	E	F	G	H	I	J	K	L	M	N	O	P	Q	R	S	T	U	V	W	X	Y	Z
A	B	C	D	E	F	G	H	I	J	K	L	M	N	O	P	Q	R	S	T	U	V	W	X	Y	Z
A	B	C	D	E	F	G	H	I	J	K	L	M	N	O	P	Q	R	S	T	U	V	W	X	Y	Z
A	B	C	D	E	F	G	H	I	J	K	L	M	N	O	P	Q	R	S	T	U	V	W	X	Y	Z
A	B	C	D	E	F	G	H	I	J	K	L	M	N	O	P	Q	R	S	T	U	V	W	X	Y	Z
A	B	C	D	E	F	G	H	I	J	K	L	M	N	O	P	Q	R	S	T	U	V	W	X	Y	Z
A	B	C	D	E	F	G	H	I	J	K	L	M	N	O	P	Q	R	S	T	U	V	W	X	Y	Z
A	B	C	D	E	F	G	H	I	J	K	L	M	N	O	P	Q	R	S	T	U	V	W	X	Y	Z
A	B	C	D	E	F	G	H	I	J	K	L	M	N	O	P	Q	R	S	T	U	V	W	X	Y	Z
A	B	C	D	E	F	G	H	I	J	K	L	M	N	O	P	Q	R	S	T	U	V	W	X	Y	Z
A	B	C	D	E	F	G	H	I	J	K	L	M	N	O	P	Q	R	S	T	U	V	W	X	Y	Z
A	B	C	D	E	F	G	H	I	J	K	L	M	N	O	P	Q	R	S	T	U	V	W	X	Y	Z
A	B	C	D	E	F	G	H	I	J	K	L	M	N	O	P	Q	R	S	T	U	V	W	X	Y	Z
A	B	C	D	E	F	G	H	I	J	K	L	M	N	O	P	Q	R	S	T	U	V	W	X	Y	Z
A	B	C	D	E	F	G	H	I	J	K	L	M	N	O	P	Q	R	S	T	U	V	W	X	Y	Z
A	B	C	D	E	F	G	H	I	J	K	L	M	N	O	P	Q	R	S	T	U	V	W	X	Y	Z
A	B	C	D	E	F	G	H	I	J	K	L	M	N	O	P	Q	R	S	T	U	V	W	X	Y	Z
A	B	C	D	E	F	G	H	I	J	K	L	M	N	O	P	Q	R	S	T	U	V	W	X	Y	Z
A	B	C	D	E	F	G	H	I	J	K	L	M	N	O	P	Q	R	S	T	U	V	W	X	Y	Z
A	B	C	D	E	F	G	H	I	J	K	L	M	N	O	P	Q	R	S	T	U	V	W	X	Y	Z
A	B	C	D	E	F	G	H	I	J	K	L	M	N	O	P	Q	R	S	T	U	V	W	X	Y	Z
A	B	C	D	E	F	G	H	I	J	K	L	M	N	O	P	Q	R	S	T	U	V	W	X	Y	Z
A	B	C	D	E	F	G	H	I	J	K	L	M	N	O	P	Q	R	S	T	U	V	W	X	Y	Z
A	B	C	D	E	F	G	H	I	J	K	L	M	N	O	P	Q	R	S	T	U	V	W	X	Y	Z
A	B	C	D	E	F	G	H	I	J	K	L	M	N	O	P	Q	R	S	T	U	V	W	X	Y	Z
A	B	C	D	E	F	G	H	I	J	K	L	M	N	O	P	Q	R	S	T	U	V	W	X	Y	Z
A	B	C	D	E	F	G	H	I	J	K	L	M	N	O	P	Q	R	S	T	U	V	W	X	Y	Z
A	B	C	D	E	F	G	H	I	J	K	L	M	N	O	P	Q	R	S	T	U	V	W	X	Y	Z
A	B	C	D	E	F	G	H	I	J	K	L	M	N	O	P	Q	R	S	T	U	V	W	X	Y	Z
A	B	C	D	E	F	G	H	I	J	K	L	M	N	O	P	Q	R	S	T	U	V	W	X	Y	Z
A	B	C	D	E	F	G	H	I	J	K	L	M	N	O	P	Q	R	S	T	U	V	W	X	Y	Z
A	B	C	D	E	F	G	H	I	J	K	L	M	N	O	P	Q	R	S	T	U	V	W	X	Y	Z
A	B	C	D	E	F	G	H	I	J	K	L	M	N	O	P	Q	R	S	T	U	V	W	X	Y	Z
A	B	C	D	E	F	G	H	I	J	K	L	M	N	O	P	Q	R	S	T	U	V	W	X	Y	Z
A	B	C	D	E	F	G	H	I	J	K	L	M	N	O	P	Q	R	S	T	U	V	W	X	Y	Z
A	B	C	D	E	F	G	H	I	J	K	L	M	N	O	P	Q	R	S	T	U	V	W	X	Y	Z
A	B	C	D	E	F	G	H	I	J	K	L	M	N	O	P	Q	R	S	T	U	V	W	X	Y	Z
A	B	C	D	E	F	G	H	I	J	K	L	M	N	O	P	Q	R	S	T	U	V	W	X	Y	Z
A	B	C	D	E	F	G	H	I	J	K	L	M	N	O	P	Q	R	S	T	U	V	W	X	Y	Z
A	B	C	D	E	F	G	H	I	J	K	L	M	N	O	P	Q	R	S	T	U	V	W	X	Y	Z
A	B	C	D	E	F	G	H	I	J	K	L	M	N	O	P	Q	R	S	T	U	V	W	X	Y	Z
A	B	C	D	E	F	G	H	I	J	K	L	M	N	O	P	Q	R	S	T	U	V	W	X	Y	Z
A	B	C	D	E	F	G	H	I	J	K	L	M	N	O	P	Q	R	S	T	U	V	W	X	Y	Z
A	B	C	D	E	F	G	H	I	J	K	L	M	N	O	P	Q	R	S	T	U	V	W	X	Y	Z
A	B	C	D	E	F	G	H	I	J	K	L	M	N	O	P	Q	R	S	T	U	V	W	X	Y	Z
A	B	C	D	E	F	G	H	I	J	K	L	M	N	O	P	Q	R	S	T	U	V	W	X	Y	Z
A	B	C	D	E	F	G	H	I	J	K	L	M	N	O	P	Q	R	S	T	U	V	W	X	Y	Z
A	B	C	D	E	F	G	H	I	J	K	L	M	N	O	P	Q	R	S	T	U	V	W	X	Y	Z
A	B	C	D	E	F	G	H	I	J	K	L	M	N	O	P	Q	R	S	T	U	V	W	X	Y	Z
A	B	C	D	E	F	G	H	I	J	K	L	M	N	O	P	Q	R	S	T	U	V	W	X	Y	Z
A	B	C	D	E	F	G	H	I	J	K	L	M	N	O	P	Q	R	S	T	U	V	W	X	Y	Z
A	B	C	D	E	F	G	H	I	J	K	L	M	N	O	P	Q	R	S	T	U	V	W	X	Y	Z
A	B	C	D	E	F	G	H	I	J	K	L	M	N	O	P	Q	R	S	T	U	V	W	X	Y	Z
A	B	C	D	E	F	G	H	I	J	K	L	M	N	O	P	Q	R	S	T	U	V	W	X	Y	Z
A	B	C	D	E	F	G	H	I	J	K	L	M	N	O	P	Q	R	S	T	U	V	W	X	Y	Z
A	B	C	D	E	F	G	H	I	J	K	L	M	N	O	P	Q	R	S	T	U	V	W	X	Y	Z
A	B	C	D	E	F	G	H	I	J	K	L	M	N	O	P	Q	R	S	T	U	V	W	X	Y	Z
A	B	C	D	E	F	G	H	I	J	K	L	M	N	O	P	Q	R	S	T	U	V	W	X	Y	Z
A	B	C	D	E	F	G	H	I	J	K	L	M	N	O	P	Q	R	S	T	U	V	W	X	Y	Z
A	B	C	D	E	F	G	H	I	J	K	L	M	N	O	P	Q	R	S	T	U	V	W	X	Y	Z
A	B	C	D	E	F	G	H	I	J	K	L	M	N	O	P	Q	R	S	T	U	V	W	X	Y	Z
A	B	C	D	E	F	G	H	I	J	K	L	M	N	O	P	Q	R	S	T	U	V	W	X	Y	Z
A	B	C	D	E	F	G	H	I	J	K	L	M	N	O	P	Q	R	S	T	U	V	W	X	Y	Z
A	B	C	D	E	F	G	H	I																	

Mots croisés



HORIZONTALEMENT

- Bœuf et musique
- Retour sur terre - Pompette
- Il fait la manche - Non acquises
- Ville de Chaldée - Egalement - En guise
- Mis à part - Blanc de mer
- Pour le petit écran - Aliénée
- S'échiner (S'...)
- Interrogatif - Onde
- Capital - Benvoï
- Oiseau d'Australie - Portée devant la cour

VERTICALEMENT

- Fourbe et rusé
- Ondée - Avion sans pilote
- Introduit - Principe visqueux
- Condition - Font archipel - Contracté
- Le haut du panier - Hurlement
- Drame jaune - Cuire à l'huile
- Tracés tortueux
- Petit if - Mêlé, mais quel désordre !
- Esgourde - C'est-à-dire
- Lac d'Ecosse - Ripé

Solution mots croisés d'hier



Grilles de sudoku

Facile

5				8	3			
9	6			3	7	1		
				1	9			7
	7	2		5				9
4	5	1		6	7		3	
1				9	5	6		
2		9	7					
		1	8	2			5	6
		9	4					8

Moyen

4								1
6	3			2		8		7
5				1	7	6		
			4	8	2		9	
	4	1	7	6				
		4	2	6				8
7	2		9				3	4
	9							5

Difficile

	8	3	6		9			
	5	2			3			
4				7				
9		4			2			
5							1	
		7		9			5	
		6					9	
	5		8		1			
7	9	4		6				

Expert

	8		1					7
6							9	
1	2		3	4				
	5					4	2	
			7	2				
	6	1					7	
				6	8		1	3
	1							6
9			3				8	

Rappel des règles

Remplir chaque carré de 9 cases par des chiffres allant de 1 à 9.
Aucun de ces chiffres ne doit apparaître deux fois dans la même case,
la même ligne ou la même colonne.

Solution sudoku d'hier

Facile

8	4	5	2	6	7	9	1	3
9	7	1	5	3	8	2	6	4
6	2	3	4	1	9	8	7	5
1	5	8	6	2	3	4	9	7
7	3	4	9	8	1	5	2	6
2	6	9	7	4	5	3	8	1
3	8	6	1	5	2	7	4	9
5	1	7	8	9	4	6	3	2
4	9	2	3	7	6	1	5	8

Moyen

3	7	5	8	4	9	1	2	6
8	6	4	7	2	1	5	9	3
9	1	2	5	3	6	4	8	7
6	8	1	4	5	2	3	7	9
5	2	3	9	1	7	6	4	8
4	9	7	6	8	3	2	1	5
1	4	8	3	7	5	9	6	2
2	5	6	1	9	8	7	3	4
7	3	9	2	6	4	8	5	1

Difficile

6	8	4	9	5	3	7	1	2
7	3	1	4	6	2	5	9	8
9	5	2	7	8	1	3	6	4
1	2	7	6	3	8	4	5	9
3	9	8	5	1	4	6	2	7
4	6	5	2	9	7	8	3	1
5	4	6	8	2	9	1	7	3
2	7	3	1	4	6	9	8	5
8	1	9	3	7	5	2	4	6

Expert

3	8	4	6	1	7	2	5	9
2	5	6	3	4	9	8	1	7
9	1	7	2	5	8	4	3	6
6	7	1	5	3	2	9	4	8
8	4	2	1	9	6	3	7	5
5	3	9	7	8	4	6	2	1
1	6	5	9	2	3	7	8	4
7	2	8	4	6	5	1	9	3
4	9	3	8	7	1	5	6	2

Sport

Face à Dortmund, le Barça rend une parfaite copie



Porté par son irrésistible trident offensif, Lamine Yamal, Raphinha et Robert Lewandowski, tous décisifs,

le FC Barcelone a fait mercredi un grand pas vers les demi-finales de la Ligue des champions en corrigeant le Borussia Dortmund (4-0) en quart de

finale aller.

Le Barça, qui se devait de prendre l'avantage sur sa pelouse du stade olympique de Montjuïc pour arriver en bonne position au retour au Westfalenstadion, a même fait mieux que cela. Il a signé un nouveau festival offensif avec la manière, grâce à des buts du Brésilien Raphinha (25e), de l'inévitable Robert Lewandowski, auteur d'un doublé (48e, 67e), et du prodige Lamine Yamal (77e).

Le géant catalan, plus que jamais en course pour un potentiel quadruplé (Liga, Ligue des champions, Coupe du Roi, Supercoupe d'Espagne) en fin de saison, a confirmé son statut de favori à la victoire finale, et se présentera mardi face au mythique "Mur jaune" du Borussia avec un écart quasiment insurmontable.

Le quintuple vainqueur de la C1, qui tente depuis plusieurs années de retrouver sa place parmi les grands d'Europe, est tout proche de rejoindre

le dernier carré de la C1 pour la première fois depuis... 2019.

Porté à l'époque par le génie argentin Lionel Messi, le Barça, alors dans une position similaire (victoire 3-0 à l'aller) avait coulé au retour à Anfield face à Liverpool (4-0), dans ce qui fut l'une des pires humiliations de l'histoire du club.

Difficile cependant d'imaginer un effondrement similaire cette année, tant les hommes d'Hansi Flick, toujours invaincus en 2025 (19 victoires, 4 nuls), semblent maîtriser leur sujet, et capables de terrasser n'importe quel adversaire.

La soirée n'a cependant pas été si tranquille que le score le laisse présager pour les Blaugranas, mis en difficulté en fin de première période par le vice-champion d'Europe 2024, avant de gérer leur avance et de sceller logiquement leur succès.

Et confirmer, aussi, le retour au sommet du club catalan, qui semble tout proche de redevenir grand.

Désiré Doué et Khvicha Kvaratskhelia

Artistes en démonstration

Chacun dans son style, les Parisiens Désiré Doué et Khvicha Kvaratskhelia ont régalié le Parc des Princes de buts et de gestes sublimes, mercredi contre Aston Villa (3-1), permettant au PSG de forcer la décision contre une équipe bien regroupée.

Au point même d'éclipser Ousmane Dembélé, auteur d'une partition plus discrète, mais aussi d'une passe décisive lors du troisième but de Nuno Mendes.

Paris est mené 1-0 contre le cours du jeu depuis quatre minutes, quand Désiré Doué surgit pour relancer son équipe et apposer sa patte sur la rencontre. Et quelle patte !

Excentré sur la gauche de la surface, lui qui occupait jusque-là plutôt l'aile droite, Doué provoque et crochette pour se recentrer. Il décoche une frappe qui paraît d'abord lente au vu de ses standards habituels, lui qui a déjà mis quelques boulets de canon en lucarne depuis le début de la saison.

Très enroulé, légèrement lobé, le tir semble flotter pendant une éternité avant de retomber sur l'arrière inférieur de la barre puis dans le but. Surpris par la trajectoire, le gardien argentin Emiliano Martínez, bête noire des Bleus en finale du Mondial-2022, n'a même pas sauté.

"Je ne l'ai encore jamais affronté et l'objectif de tout le monde sera de lui marquer le plus de buts possible", avait crânement déclaré Doué mardi à propos du fantasque portier. Dans sa zone technique, Luis Enrique écarquille les yeux et secoue la main, impressionné.

Arrivé l'été dernier de Rennes, Désiré Doué, 19 ans, a d'abord patienté, le temps de prendre la mesure

du jeu demandé, avant d'éblouir les supporters parisiens de gestes de classe mondiale réalisés parfois sous grosse pression. En étant titulaire régulier depuis quelques semaines seulement, Doué a déjà à son compte 12 buts et 12 passes décisives toutes compétitions confondues dont trois buts en Ligue des champions, compétition qu'il découvre cette saison.

Le jeu de l'attaquant, qui peut aussi jouer milieu de terrain, enflamme les foules, avec par exemple une roulette au milieu de terrain juste avant la pause. Mais il connaît aussi des ratés et imprécisions, des dribbles mal venus, et cela a encore été le cas mercredi soir, ce qui a parfois agacé Luis Enrique.

"J'en fais parfois un peu trop, mais j'essaie de garder ma personnalité", avait résumé l'intéressé. La conscience de sa marge de progression pourrait le mener loin. "Quand on joue, on sait qu'il y a des zones à respecter, des zones où on doit construire, lâcher le ballon, et d'autres où on a plus de liberté". Sa sortie à la 72e minute a été triomphale, avec un public qui scandait son nom.

Autre ailier, autre artiste, le Géorgien Khvicha Kvaratskhelia, plus expérimenté pour avoir joué la Ligue des champions avec Naples avant d'arriver cet hiver à 24 ans. Son chef d'œuvre n'en est pas moins impressionnant, après avoir déjà donné le tournis à Cash pendant toute la première mi-temps.

À la 49e minute, Paris ressort proprement le ballon pour une contre-attaque éclair mais il reste beaucoup à faire. "Kvaradonna" feinte, crochette, avant d'expédier une frappe puissante sous la barre. Là encore, "Dibu" Martínez ne peut qu'aller chercher le ballon au fond des filets.



Le Géorgien, lui, sprinte vers le poteau de corner, extatique, et s'effondre les bras en croix, purgeant sans doute aussi la frustration de son but refusé contre Liverpool dans le même stade, en huitième de finale.

Plus largement, celui qui a hérité du numéro 7 si emblématique de Kylian Mbappé a marqué le match par son volume de jeu, tant en attaque qu'à la récupération, avec une énergie de tous les diables. Luis Enrique l'avait d'ailleurs noté: "Sur l'aspect technique on le connaît bien, ce qui m'a surpris, c'est sa

capacité d'adaptation sur le travail défensif, c'est le premier qui presse, qui revient en défense."

Après une période de rodage en janvier, Khvicha Kvaratskhelia a réussi l'exploit de se rendre déjà incontournable dans un effectif qui était déjà lancé à pleines vitesses.

Alors, quel but est le plus beau ? "C'est le mien", a souti Désiré Doué. "Celui de Kvara, sur son mauvais pied", a estimé Nuno Mendes. "Cela peut être n'importe qui, c'était incroyable", a considéré Vintina.

Coupe de la CAF

La RSB au dernier carré



La Renaissance Sportive de Berkane (RSB) s'est qualifiée pour les demi-finales de la Coupe de la Confédération Africaine de Football (CAF), après sa victoire face à l'équipe ivoirienne de l'ASEC Mimosas sur le score de 1 but à 0 (mi-temps 0-0), mercredi soir au stade municipal de Berkane, en quart de finale retour. La RSB s'était imposée 1 but à 0, mercredi dernier en match aller à Abidjan.

Lors de la première période, les Ivoiriens ont tenté de surprendre la formation berkanie et marquer le plus tôt possible, tandis que les Orange, conscients que leur victoire à l'aller a été un « résultat piège », ont essayé d'imposer leur domination mais sans pour autant parvenir à trouver la brèche dans la défense de l'ASEC. En seconde période, les locaux sont revenus avec les mêmes intentions de jeu, afin de s'assurer le billet de qualification au carré d'as.

Leurs efforts ont été récompensés à la 76^e minute,

suite à un but signé Oussama Lamlioui, qui, après un tir puissant à ras de terre à l'entrée de la surface de réparation, arrive à tromper la vigilance du gardien ivoirien et rassurer les siens.

Les pouillains de Mouine Chaabani, en véritables habitués de cette compétition, sont vainqueurs à deux reprises du trophée de la Coupe de la CAF en 2020 et en 2022, et deux fois finalistes en 2019 et 2024.

La Renaissance Berkane affrontera en demi-finale l'équipe algérienne du Club Sportif Constantine qui s'est qualifiée aux dépens d'un autre club algérien de l'USM Alger aux tirs au but (4 à 3). Les deux formations ont fait match nul à l'aller et au retour, 1 but partout.

La demi-finale aller aura lieu le dimanche 20 avril à Berkane, tandis que le match retour sera disputé le 27 du même mois en Algérie.

L'autre demi opposera les Tanzaniens de Simba Sports aux Sud-africains de Stellenbosch.

CAN U17

Quatre joueurs marocains dans l'équipe-type

Quatre joueurs de l'équipe nationale de football U17 figurent dans l'équipe-type de la phase de groupes de la Coupe d'Afrique des nations de la catégorie, dévoilée mercredi par la Confédération Africaine de Football (CAF).

Il s'agit de Ilies Belmokhtar, Abdellah Ouazane, Driss Ait Cheikh et du gardien Chouaib Bellaarouch, ce qui fait du Maroc le pays le plus représenté dans l'équipe-type de la phase de poules de la CAN U17.

Auteur d'un doublé face à l'Ouganda (5-0), Ilies Belmokhtar a remporté le trophée d'homme du match décerné par la CAF et affiche trois buts à son actif lors de la phase de groupes, tandis que son coéquipier, Abdellah Ouazane a réalisé une belle performance lors de la victoire 3 à 0 contre la Tanzanie en signant un doublé décisif.

Le défenseur central Driss Ait Cheikh et le gardien de but Chouaib Bellaarouch constituent, pour leur part, des éléments essentiels de la solide défense des Lionceaux de l'Atlas qui n'a encaissé jusqu'à présent aucun but.

L'équipe type est également composée de Naim Telmoudi (Tunisie), Alyhno Haidara (Côte d'Ivoire), Abdoulaye Latif (Burkina Faso), Issouf Dabo (Burkina Faso), Alpha Mbengue (Sénégal), Seydou Dembélé (Mali) et Bokamoso Mokokosi (Afrique du Sud).

Le Maroc a achevé la phase de poules en tête de son groupe avec deux victoires et un nul.

Botola

Badr El Kadouri, nommé directeur sportif du MAS

Le MAS a annoncé, mercredi, la nomination de l'ancien international marocain Badr El Kadouri nouveau directeur sportif de l'équipe, succédant à Tarek Chehab.

Le club a indiqué sur sa page Facebook que cette nomination s'inscrit dans le cadre de sa stratégie visant à renforcer son effectif avec des talents nationaux capables de contribuer à construire une équipe compétitive qui répond aux aspirations des fans.

Le nouveau directeur sportif est un cadre national au parcours riche, ayant travaillé au sein de la FRMF en tant qu'entraîneur de plusieurs équipes de jeunes. Il a occupé également le poste de directeur sportif du WAC. Il compte en outre à son actif une expérience professionnelle au Qatar en tant qu'entraîneur adjoint.

Le MAS, qui évolue en Botola Pro D1, occupe actuellement la 7^e place du classement de la Botola Pro avec un total de 38 points, obtenus en 25 journées grâce à 10 victoires, 8 matchs nuls et 7 défaites.

Pour rappel, le club a été éliminé en 16^e de finale de la Coupe du Trône après sa défaite face à l'AS FAR.

Fouzi Lekjaa : Le Mondial-2030 s'inscrit dans une dynamique de développement alliant l'économique et le social

L'organisation du Mondial-2030 de football au Maroc s'inscrit dans une dynamique de développement spécifique, car alliant l'économique et le social, a indiqué le président de la FRMF, Fouzi Lekjaa, mercredi à Rabat.

L'organisation du Mondial-2030 s'inscrit dans une dynamique de développement amorcée au Maroc, avec comme spécificité un essor où l'économique et le social avancent à la même vitesse, conformément à la vision éclairée de SM le Roi Mohammed VI qui veut que le sport constitue un levier d'inclusion sociale, a affirmé le président de la FRMF, à l'occasion du World Football Summit (WFS Rabat 2025), organisé les 9 et 10 avril à l'université Mohammed VI polytechnique (UM6P).

En effet, la politique d'organisation d'événements sportifs majeurs est une stratégie à long terme qui vise le développement des infrastructures, mais aussi des capacités de formation et d'encadrement de manière à faire du foot un facteur de développement humain, a expliqué M. Lekjaa, qui animait un panel consacré à la diplomatie du football et du tourisme et à la mise en valeur de la civilisation à l'horizon de la Coupe du monde 2030.

Dans ce sens, M. Lekjaa a mis en avant l'héritage humain de cet événement majeur, qui sera co-organisé par le Maroc, l'Espagne et le Portugal, et la valeur du

foot comme levier de l'inclusion sociale et comme sport porteur de valeurs de développement, de bien-être et de cohabitation.

Au-delà de l'aspect économique, le Mondial-2030 laissera un héritage humain, à travers la formation des jeunes et leur initiation aux valeurs du football, a souligné le responsable marocain, mettant en relief l'impact considérable de cette discipline sportive sur l'unité et la cohabitation des peuples.

Par son caractère universel, la pratique footballistique rassemble les gens au-delà des frontières et donne la part belle au travail collectif et au développement par groupe, a-t-il relevé.

De son côté, le directeur général de l'Office national marocain du tourisme (ONMT), Achraf Fayda, a indiqué que le Mondial-2030 sera l'occasion de mettre la passion du football et la fierté d'appartenance au service du tourisme et de faire rayonner davantage l'image du Maroc à l'international.

Citant à ce propos l'exemple de la performance de la sélection marocaine lors de Mondial organisé au Qatar, qui a contribué à promouvoir l'image du Maroc dans le monde, il a assuré que les efforts déployés visent désormais à mettre à profit la mobilité trans-méditerranéenne durant la Coupe du monde 2030 pour consolider les acquis et aller de l'avant dans le développement du tourisme national.

Marathon des sables

Rachid El Morabity se rapproche du sacre

Le Marocain Rachid El Morabity s'est adjugé, mercredi, la 4^e étape du 39^e Marathon des sables, d'une longueur de 82,2 km, se rapprochant davantage de son 11^e sacre à cette compétition.

Le Marocain a fait preuve de toute son expérience et de sa stratégie pour finir en tête avec un temps de 7 h 08 min 13 sec, devant son frère Mohamed qui a terminé deuxième, à presque 10 minutes (7 h 18 min 22 sec). Le podium est complété par un autre marocain, Ahmed Ouikhalfen auteur d'un temps de 8 h 15 min 45 sec.

Au classement général, Rachid El Morabity est désormais en tête avec un temps de 15 h 48 min 29 sec, suivi par son frère Mohamed (15 h 52 min 16 sec) et de Ahmed Ouikhalfen, qui a terminé à la troisième place avec 17 h 13 min 48 sec.

La bataille pour la victoire s'annonce encore plus féroce à l'approche de la 5^e étape, longue de 42,195 km et prévue pour vendredi, décisive pour la suite de la compétition.

Chez les femmes, la Française Maryline Nakache a fait preuve d'une ténacité remarquable, en terminant l'étape la plus longue en

première position en 7 h 55 min 35 sec. Cette performance consolide encore un peu plus son avance sur ses concurrentes directes, en l'occurrence la Marocaine Aziza El Amrany, qui a terminé la course à la 2^e place avec un temps de 8 h 49 min 20 sec, et la Japonaise Tomomi Bitoh (10 h 02 min 07 sec).

La Française file tout droit vers la victoire finale chez les femmes car, selon le classement général, elle reste toujours à la première place avec un temps total de 18 heures 18 minutes 38 secondes, suivie par Aziza El Amrany à la deuxième place (19 h 55 min 35 sec) et Tomomi Bitoh, qui est à la troisième place avec un temps total de 23 heures et 51 secondes.

Le Marathon des Sables est une course à pied, ouverte aux marcheurs, en 6 étapes (250 km), en autosuffisance alimentaire et en allure libre, avec obligation pour le concurrent de porter son équipement (nourriture et matériel obligatoire).

La 38^e édition du MDS, organisée du 12 au 22 avril 2024, a été remportée par les Marocains Rachid El Morabity et Aziza El Amrany.

Certains mélanges d'additifs alimentaires présentent un risque accru de diabète de type 2

Certains mélanges d'additifs alimentaires présentent "un risque accru de diabète de type 2", selon une étude de l'Institut français de la santé et de la recherche médicale (Inserm) et de l'Institut français de recherche pour l'agriculture, l'alimentation et l'environnement (INRAE).

Les scientifiques ont pointé deux mélanges problématiques sur les cinq qu'ils ont étudiés : ceux retrouvés dans les bouillons, les sauces, les desserts lactés ou encore dans les matières grasses, et ceux retrouvés dans les boissons édulcorées et les sodas, relève l'INRAE dans un communiqué.

"Aucune étude ne s'était jusqu'à présent intéressée à l'impact possible" des mélanges d'additifs, d'après la même source, précisant que les aliments ultra-transformés contiennent souvent des mélanges d'additifs alimentaires, ayant chacun des propriétés spécifiques (conservateurs, exhausteurs de goût, colorants, agents de texture...).

Les chercheurs ont analysé les données de santé de 108.643 adultes de la cohorte "NutriNet-Santé" sur une période moyenne de suivi de 7,7 ans. "Cinq principaux mélanges d'additifs alimentaires ont été identifiés, représentant des

groupes de substances fréquemment ingérées ensemble (en raison de leur présence conjointe dans les produits alimentaires transformés industriellement ou résultant de la co-ingestion d'aliments souvent consommés ensemble)", d'après l'étude réalisée en collaboration avec l'université Sorbonne Paris Nord, ou encore l'université Paris Cité et le Cnam.

"Cette étude est la première à estimer l'exposition aux mélanges d'additifs alimentaires dans une large cohorte en population générale et à analyser leur lien avec l'incidence du diabète de type 2. Les résultats suggèrent que plusieurs additifs emblématiques présents dans de nombreux produits sont souvent consommés ensemble et que certains mélanges seraient associés à un risque plus élevé de cette pathologie", explique Marie Payen de la Garanderie, doctorante à l'Inserm et première autrice de ces travaux.

Les résultats indiquent que deux des mélanges testés étaient associés à une incidence plus élevée de diabète de type 2, indépendamment de la qualité nutritionnelle du régime alimentaire (apports en sucre, calories, fibres, graisses saturées...) et des facteurs sociodémographiques et de mode de vie, souligne l'INRAE, précisant qu'aucune association n'a été trou-



vée pour les trois autres mélanges. "Le premier mélange incriminé était principalement composé de plusieurs émulsifiants (amidons modifiés, pectine, gomme de guar, carraghénanes, polyphosphates, gomme xanthane), d'un conservateur (sorbate de potassium) et d'un colorant (curcumine)", détaille la même source, expliquant que ces additifs se retrouvent généralement dans divers aliments industriels ultra-transformés,

comme les bouillons, desserts lactés, matières grasses et sauces.

L'autre mélange impliqué était principalement constitué d'additifs présents dans les boissons édulcorées et les sodas. Il comprenait des acidifiants et régulateurs d'acidité (acide citrique, citrates de sodium, acide phosphorique, acide malique), des colorants (caramel au sulfite d'ammonium, anthocyanes, extrait de paprika), des édulcorants (acésulfame-K,

aspartame, sucralose), des émulsifiants (gomme arabique, pectine, gomme de guar) et un agent d'enrobage (cire de carnauba).

Dans cette étude, "des interactions entre les additifs de ces mélanges ont été détectées suggérant que certains pouvaient interagir entre eux, soit en renforçant leurs effets (synergie), soit en les atténuant (antagonisme)".

"D'autres études sont nécessaires afin d'élucider les mécanismes sous-jacents et approfondir la compréhension des synergies et des antagonismes potentiels entre ces additifs alimentaires", indique, en revanche, l'Inserm. "Cette étude observationnelle ne suffit pas, à elle seule, à établir de lien de causalité", souligne l'Institut.

"Toutefois, nos résultats sont en phase avec des travaux expérimentaux in vitro récents suggérant de possibles effets cocktails", souligne Mathilde Touvier, directrice de recherche à l'Inserm et coordinatrice de l'étude.

"Ils indiquent que l'évaluation des additifs alimentaires devrait prendre en compte leurs interactions et appuier les recommandations de santé publique qui conseillent de limiter les additifs non indispensables", a-t-elle ajouté.

Recettes

Tarte meringuée au citron



Ingrédients :

La pâte

3 paquets de biscuits à la noix de coco
 ½ verre de beurre fondu
 1 sachet de sucre vanillé
 1 jaune d'œuf
 Crème pâtissière
 4 jaunes d'œufs
 1 petit verre de citron
 1 boîte de lait concentré sucré (400g)
 La meringue
 4 blancs d'œufs
 1 pincée de sel
 1 sachet de vanille
 1 petit verre de sucre

Préparation :

Passer les biscuits au mixeur. Verser dans un récipient et mélanger avec le beurre fondu, le sucre vanillé et le

jaune d'œuf.

Verser le mélange dans un moule à tarte et l'étaler sur le fond et sur les bords en tassant avec les bouts des doigts. Réserver au frais.

Pour préparer la crème pâtissière, battre au fouet les jaunes d'œufs, le jus de citron et le lait concentré jusqu'à l'obtention d'une crème onctueuse.

Sortir le moule du réfrigérateur et verser la crème par-dessus.

Préparation de la meringue : faire monter les blancs d'œufs avec une pincée de sel en neige puis ajouter le sucre vanillé et le sucre semoule sans cesser de battre.

Verser la meringue sur la tarte et l'étaler. Cuire dans un four préchauffé à 190 ° C environ 25 mn. Laisser refroidir et mettre au frais. Servir froid.

Une célébrité nigériane incarcérée pour avoir lancé des billets de banque pendant son mariage

Un tribunal au Nigeria a condamné lundi à six mois de prison un célèbre maquilleur pour avoir lancé des billets de banque en l'air pendant son mariage, a annoncé l'agence anti-corruption.

Faire pleuvoir des billets de banque sur les danseurs et autres invités est souvent le point d'orgue des mariages au Nigeria. Mais cette pratique, connue sous le nom de "spraying", est interdite depuis 2007 car considérée comme une insulte au naira, la monnaie nationale.

Selon la Commission des crimes économiques et financiers (EFCC) du Nigeria, un tribunal fédéral de Kano, dans le nord du pays, a condamné à six mois de prison ferme Abdullahi Musa Huseini, connu sous le nom d'Amuscap auprès de ses 153.000 abonnés sur Instagram.

Il a été reconnu coupable d'avoir "délibérément dégradé et abusé" de la monnaie nationale en répandant dans les airs lors de son mariage en décembre une centaine de billets de 1.000 nairas, l'équivalent de 59 euros au total.

Les autorités nigérianes ont ciblé plusieurs célébrités lanceuses de billets ces derniers mois, s'attirant des critiques selon lesquelles elles appliquent la loi de façon sélective.

L'an dernier, une célèbre influen-

ceuse transgenre connue sous le nom de Bobrisky par ses cinq millions d'abonnés sur Instagram, ainsi que l'actrice Oluwadarasimi Omoseyin,

avaient été également condamnées à six mois de prison chacune pour avoir fait pleuvoir des nairas en diverses occasions.

